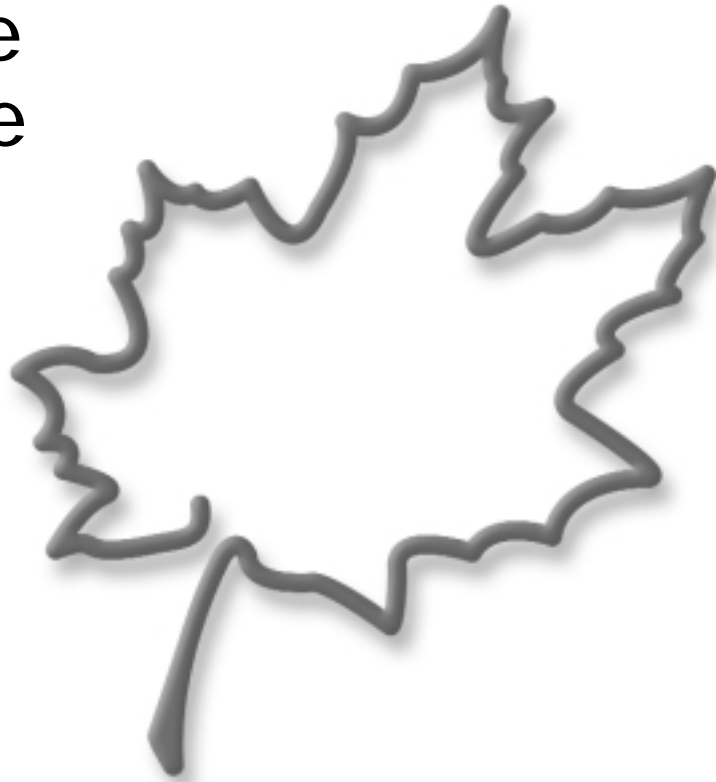


le 2 novembre 1999

La Mise à jour économique et financière



***Des finances saines
pour une meilleure
qualité de vie***



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopie : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This publication is also available in English.



Table des matières

Exposé

Une économie forte	9
Une nouvelle ère de souplesse financière	9
Bâtir le Canada du XXI ^e siècle	12
Asseoir la croissance économique sur une base solide : une saine gestion financière	15
Accélérer la croissance économique et rehausser la qualité de vie : allègement du fardeau fiscal	17
Rendre notre économie plus concurrentielle grâce à l'innovation	19
Offrir sécurité et possibilités aux Canadiens : investir dans les compétences et le savoir	21
Des questions à soumettre aux Canadiens	24
Conclusion	24

Annexes

1	Évolution récente et perspectives de l'économie canadienne	29
2	Le redressement des finances publiques du Canada	47
3	Perspectives économiques et financières à moyen terme du Canada	69
4	Allègements fiscaux : thèmes et options	93

À la mémoire de notre ami et collègue Larry Hagen



Exposé

de

l'honorable Paul Martin, c.p., député

au

Comité permanent des finances
de la Chambre des communes

le 2 novembre 1999

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Une économie forte

Monsieur le Président, lors de notre rencontre de l'an dernier, l'inquiétude était vive au sujet des bouleversements en Asie, de l'effet de contagion sur l'économie mondiale et des répercussions possibles chez nous. Heureusement, bien que la reprise internationale demeure fragile, la situation est nettement meilleure que ce que craignaient beaucoup de gens.

En fait, en ce qui concerne presque toutes les mesures économiques d'importance, le Canada a fait des pas de géant.

Depuis janvier de l'an dernier, plus de 600 000 emplois ont été créés – un rythme qui n'est égalé par aucun autre pays du G-7.

Ainsi, même s'il demeure trop élevé, le taux de chômage est tombé à 7,5 %, son plus bas niveau en plus de neuf ans.

Les taux d'intérêts demeurent faibles, et l'inflation se maintient à l'intérieur de notre fourchette cible.

La situation du compte courant du Canada s'est nettement améliorée.

Le prix de nos ressources naturelles sur les marchés internationaux est en nette reprise par rapport aux planchers enregistrés l'an dernier, tandis que le pays poursuit une saine progression en se diversifiant pour englober d'autres domaines en matière de fabrication, d'agriculture et de services.

Compte tenu de ces progrès, les estimations de la croissance économique moyenne pour 1999 sont passées d'un peu plus de 2 % à 3,6 %.

Quant à notre avenir immédiat, les grandes institutions économiques internationales que sont l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international prévoient que le Canada connaîtra, cette année et en l'an 2000, l'un des meilleurs taux de croissance économique parmi les grands pays industrialisés.

Qui plus est, pendant cette même période, nous devrions devancer tous les pays du G-7 au chapitre de la création d'emplois.

Une nouvelle ère de souplesse financière

Monsieur le Président, la vigueur de notre performance économique résulte, dans une certaine mesure, de la solidité de notre performance financière.

Grâce aux efforts des Canadiens et des Canadiennes, notre pays a amorcé le plus grand redressement financier de son histoire.

Le déficit a été éliminé en quatre ans à peine.

L'an dernier, nous annonçons que, pour l'exercice 1997-1998, le gouvernement avait enregistré son premier excédent budgétaire en 28 ans.

En septembre de cette année, lors de la parution des résultats définitifs pour l'exercice 1998-1999, au cours duquel nous avons investi de façon importante dans la santé, le savoir et les baisses d'impôt, nous avons annoncé que le Canada avait dégagé un excédent budgétaire de 2,9 milliards de dollars.

C'est la première fois en près de 50 ans que notre pays enregistre des excédents consécutifs, et je peux vous assurer, tel qu'indiqué dans le budget de février dernier, que cette tendance se maintiendra.

Monsieur le Président, il est clair que le Canada est entré dans une nouvelle ère, une ère d'excédents budgétaires. Il est clair aussi qu'un grand débat sur la façon d'utiliser ces excédents est actuellement en cours.

Ce débat est essentiel. Toutefois, c'est autour des valeurs fondamentales de notre pays, de nos objectifs et des options pour les atteindre qu'il doit s'articuler – pas sur des questions de chiffres.

Malheureusement, c'est exactement ce qui est arrivé, c'est-à-dire que ce débat a trop gravité jusqu'ici autour de l'ampleur de l'excédent au lieu de l'usage qu'on pourrait en faire.

C'est pourquoi, soucieux de dégager un plus grand terrain d'entente, le ministère des Finances a tenu, au cours des derniers mois, des consultations sans précédent auprès des économistes en chef des principales banques à charte canadiennes et de quatre grandes firmes de prévisionnistes.

Il s'agissait de s'entendre sur une série d'hypothèses économiques aux fins de planification, à partir desquelles les prévisionnistes pourraient ensuite élaborer des projections sur l'excédent pour chacune des cinq prochaines années.

Permettez-moi de remercier sincèrement tous ceux et toutes celles qui ont participé à cet exercice. Leur contribution a été des plus précieuses.

Le dialogue avec les économistes, qui se poursuit depuis plusieurs mois, nous a permis de nous entendre sur certains points importants.

Premièrement, les prévisionnistes estiment que nous devrions continuer d'affecter, chaque année, 3 milliards de dollars à la réserve pour éventualités, afin de nous prémunir contre les changements imprévus, et que, dans la mesure où elle n'est pas requise, cette réserve devrait être utilisée à la fin de l'année pour rembourser la dette.

Cela, nous continuerons de le faire.

En réalité, nul ne peut prédire avec certitude quand et de combien les taux d'intérêt à l'échelle internationale augmenteront, ni prévoir de façon précise le moment, l'ampleur ou la durée d'un ralentissement économique.

Deuxièmement, les économistes ont approuvé notre pratique qui consiste à ajouter une marge de prudence pour éviter de connaître un nouveau déficit.

Cette pratique sera elle aussi maintenue.

Les prévisions économiques sont loin d'être l'objet d'une science exacte. La planification budgétaire doit tenir compte de cette réalité.

Troisièmement, tous les économistes s'entendent pour dire que la mesure supplémentaire de prudence que nous intégrons à nos prévisions doit être clairement indiquée.

Désormais, Monsieur le Président, c'est ce que nous ferons.

Enfin, dans le cadre du débat public concernant les options stratégiques, les économistes ont proposé d'utiliser des prévisions sur cinq ans plutôt que sur deux.

Nous sommes d'accord sur ce point.

Lors du débat au sujet de l'utilisation de l'excédent, des stratégies seront nécessairement proposées en matière de réduction de la dette et des impôts, de même qu'en matière d'investissement, et ces stratégies auront des répercussions s'échelonnant sur une longue période. Par conséquent, il est bon que la discussion porte à la fois sur les ressources plus substantielles dont nous pourrions disposer à long terme et sur les ressources plus limitées dont nous pourrions disposer à court terme.

Mais soyons précis. Même si des projections à long terme facilitent le débat public et la planification, les économistes conviennent avec nous que l'emploi de ces projections, pour les besoins de décisions budgétaires, doit se faire avec circonspection. Pourquoi? Parce que l'incertitude sous-jacente aux projections quinquennales est tout simplement trop grande.

Comme nous l'avons vu au cours des dernières années, nous vivons dans un monde marqué d'une grande instabilité, et ce serait donc une erreur d'engager dès aujourd'hui des ressources significatives qui ne seront peut-être pas à notre disposition dans cinq ans.

Nous avons toujours été convaincus que le gouvernement doit disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour combler les besoins de demain, et que l'évolution de ses engagements financiers doit suivre celle de l'économie.

Par conséquent, comme Parlement et comme peuple, nous devons débattre de l'utilisation de l'excédent à long terme, et planifier en conséquence. En revanche, le gouvernement continuera de prendre des décisions en se fondant sur un horizon mobile de deux ans, approche qui nous a permis d'éliminer le déficit.

Puisque notre époque exige la plus grande marge de manœuvre possible, nous devons rester en mesure de composer avec les situations imprévues.

Dans cette perspective, la prudence est beaucoup plus qu'un simple principe financier. Elle est une condition préalable à l'élaboration de politiques économiques et sociales saines.

Monsieur le Président, en se basant sur la moyenne des prévisions du secteur privé quant à l'excédent, voici, à des fins de planification, le montant estimatif de l'excédent pour chacun des cinq prochaines années, après déduction de la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars et de la marge de prudence, laquelle passera de 1 milliard de dollars la première année à 4 milliards la cinquième année.

Pour le prochain exercice, celui de 2000-2001, un excédent de 5,5 milliards de dollars est prévu;

pour 2001-2002, 8,5 milliards;

pour 2002-2003, 12,5 milliards;

pour 2003-2004, 17,5 milliards;

et pour 2004-2005, un excédent de 23 milliards de dollars est anticipé.

Évidemment, chaque année ces projections devront être mises à jour et, à cet égard, nous continuerons de solliciter l'avis et les conseils des économistes et des prévisionnistes du secteur privé.

Voilà donc le contexte financier du débat qui nous attend.

Bâtir le Canada du XXI^e siècle

Cela dit, Monsieur le Président, il manque encore un élément clé du contexte général pour garantir la tenue d'un débat constructif.

Bien qu'essentielle, la responsabilité budgétaire ne saurait constituer en soi la route de l'avenir.

Avant de décider comment utiliser l'excédent et la façon de le répartir, il faut préciser le genre d'avenir que nous voulons et comment y arriver – tout en comprenant le monde dans lequel nos enfants vivront, puisque les conséquences des décisions prises aujourd'hui se feront sentir pendant plusieurs générations.

Il nous faut donc répondre aux questions suivantes :

Premièrement, que devons-nous faire pour prendre résolument notre place de chef de file au sein de la nouvelle économie mondiale du prochain millénaire?

Deuxièmement, comment pouvons-nous donner à tous les Canadiens des chances égales de réussite?

Troisièmement, comment pouvons-nous garantir la meilleure qualité de vie possible à tous les Canadiens, et non à quelques personnes privilégiées seulement.

Monsieur le Président, en ces derniers jours du XX^e siècle, le Canada a une occasion unique d'assumer son destin.

De faire en sorte que l'assainissement des finances publiques signifie une meilleure qualité de vie pour tous.

De donner aux Canadiens ce à quoi ils sont en droit de s'attendre, c'est-à-dire la promesse de revenus plus élevés et d'une plus grande sécurité.

Nous devons toutefois accomplir tout cela avec, comme toile de fond, une économie aux prises avec des changements historiques.

Certains parlent de la nouvelle économie comme d'un concept abstrait, sans lien avec notre vie quotidienne et qui se réalisera dans un avenir lointain.

Ce n'est pas le cas. Cette nouvelle économie est déjà parmi nous. Elle est là, déjà en place.

En fait, nous en sommes aux toutes premières étapes d'une nouvelle vague de forte croissance, une vague aussi puissante qu'envahissante.

Ce phénomène engendre de toutes nouvelles industries – technologie de l'information et technologies environnementales aujourd'hui, biotechnologie et technologie des piles à combustible demain – pour n'en nommer que quelques-unes.

Pour nous, qu'est-ce que cela signifie?

Cela signifie qu'en des temps nouveaux, de nouvelles approches s'imposent.

Chaque jour, il devient de plus en plus évident que le défi fondamental qui s'offre à nous, et qui constitue en même temps une occasion unique, est de marquer l'économie tout entière du sceau de l'innovation et de l'excellence.

Il ne s'agit pas de mettre au rancart l'ancienne économie et de la remplacer, comme par magie, par la nouvelle.

Il s'agit plutôt de communiquer à toute l'économie les possibilités qu'offre la nouvelle, car la capacité de transformation des nouvelles technologies est telle que nos industries traditionnelles sont revitalisées et renouvelées. D'une part, de nouveaux domaines d'activité voient le jour. D'autre part, les fondements de l'assise industrielle du Canada du XX^e siècle sont en voie d'être remodelés à l'image de la nouvelle économie axée sur la technologie de pointe et la valeur ajoutée.

Dans cette économie, les idées circulent de façon instantanée.

Dans cette économie, les progrès technologiques et une vive concurrence transforment les marchés et les règles qui les régissent.

Dans cette économie, les défis peuvent tout aussi bien survenir de l'autre bout du monde que de l'autre bout de la ville.

Il va sans dire que les conséquences sont énormes.

Pour les individus, cela se manifeste dans leur travail quotidien, par le fait que l'apprentissage permanent est la condition de l'avancement.

Pour les entreprises, cela se traduit par une nouvelle définition de la réussite : elles dépenseront davantage pour la recherche et le développement que pour les immeubles et le matériel; elles devront absolument être les premières à mettre en marché des produits, des procédés et des services meilleurs et nouveaux; elles devront sans cesse chercher à recruter une main d'œuvre talentueuse et ingénieuse.

Ce changement pourrait mener à de grandes réalisations.

Déjà, dans le monde, et à une vitesse foudroyante, le changement augmente la capacité d'engendrer la prospérité et crée de nouvelles et grandes possibilités.

Il offre la promesse de nouveaux emplois et de salaires plus élevés, et d'un avenir meilleur et plus prospère.

Au même moment, il ne faut jamais oublier que la richesse chez les uns s'oppose trop souvent à l'inégalité et à l'insécurité chez les autres.

Qui d'entre nous ne s'est pas inquiété de l'ampleur et de la profondeur des changements que nous vivons? Qui ne s'est pas inquiété de leurs conséquences pour nos collectivités et nos familles?

C'est pourquoi les Canadiens veulent savoir comment notre pays se propose d'affronter les défis qui les attendent. Ils veulent s'assurer que leur gouvernement a un plan dans lequel ils sont inclus.

C'est dans ce contexte et dans cette perspective qu'il faudrait discuter de ce que nous ferons de l'excédent.

Le cadre économique dont le Canada a besoin pour entrer dans le XXI^e siècle comporte de plusieurs volets. Permettez-moi d'insister sur quatre éléments déterminants.

Premièrement, nous devons asseoir la croissance économique sur des bases solides grâce à une saine gestion financière.

Deuxièmement, nous devons promouvoir la croissance économique et une meilleure qualité de vie en réduisant les impôts.

Troisièmement, nous devons reconnaître que pour rendre notre économie plus concurrentielle, il faut miser davantage sur l'innovation.

Quatrièmement, nous devons reconnaître que, pour ménager aux Canadiens un avenir sûr et rempli de possibilités, nous devons investir dans leurs compétences, dans leur savoir et dans leur capacité d'apprendre.

De façon isolée, aucun de ces éléments ne permet de bâtir l'économie forte et la société solidaire que nous voulons. Cependant, leur combinaison assure l'équilibre d'un plan prospectif visant à faire du Canada le pays de prédilection du XXI^e siècle et ceci, aussi longtemps que nous gardons en mémoire un principe fondamental : un plan de croissance est certes important, mais nous devons aussi partager cette croissance le plus largement possible.

Par conséquent, engageons-nous à profiter pleinement de ce moment et à faire en sorte que la nouvelle croissance nous permette de mieux affronter les anciens défis.

Que l'écart entre les riches et les pauvres soit réduit.

Que le Canada urbain progresse.

Que le Canada rural prospère.

Que chaque localité devienne un site potentiel de nouveaux emplois et de nouveaux espoirs.

Une nation comme la nôtre – avec une population diversifiée et un vaste territoire – représente la vraie promesse du siècle nouveau.

En fait, la nouvelle économie rend tout cela possible.

En résumé, Monsieur le Président, il ne s'agit pas de nous demander ce que nous faisons de l'excédent, mais plutôt comment utiliser les ressources financières à notre disposition pour mobiliser notre capital humain, naturel et technologique, afin que tous les Canadiens puissent profiter de l'univers excitant qui s'ouvre à nous au XXI^e siècle.

Asseoir la croissance économique sur une base solide : une saine gestion financière

Monsieur le Président, passons d'abord à la question d'une saine gestion financière.

Que devons-nous faire sur ce plan?

Nous devons maintenir l'inflation à un niveau bas et stable.

Voilà pourquoi notre accord avec la Banque du Canada est si important.

Nous devons constamment revoir notre cadre de réglementation pour maintenir un juste équilibre entre la réduction du fardeau réglementaire de nos entreprises et la promotion de l'innovation d'une part, et la protection des intérêts du public et des consommateurs d'autre part. Voilà par exemple la philosophie qui sous-tend la réforme du secteur financier que le gouvernement a proposée en juin dernier.

Et enfin, nous devons continuer d'alléger le fardeau de la dette afin que nous puissions investir une part toujours croissante de nos ressources financières dans l'avenir au lieu de l'utiliser pour régler les factures du passé.

Monsieur le Président, une saine gestion financière s'impose afin de se préserver de cycles d'expansion et de contraction douloureux, et des problèmes persistants qui en découlent.

Prenons l'exemple de l'effet dévastateur des deux dernières récessions.

Les taux d'intérêt ont grimpé de façon effarante. Les investissements des entreprises ont chuté de plus de 11 milliards de dollars. Et plus d'un demi-million d'emplois se sont évanouis.

Il a fallu cinq longues années pour regagner le terrain que les investissements des entreprises ont perdu au début des années 1980.

Il a fallu quatre longues années pour récupérer les emplois perdus au début des années 1990.

Nous savons qu'une saine gestion financière ne mettra pas fin au phénomène des cycles économiques, avec leurs hauts et leurs bas.

Mais nous savons aussi qu'à certaines époques, alors que les politiques financières de notre pays laissaient à désirer, des situations difficiles se sont transformées en crises, des problèmes économiques se sont révélés dramatiques par rapport à ceux de nos principaux partenaires commerciaux.

Monsieur le Président, le fait de pouvoir enfin envisager une nouvelle ère d'excédents relève de l'exploit.

Mais faut-il en conclure que nous avons entièrement relevé le défi financier auquel nous étions confrontés et que nous nous sommes acquittés de nos obligations envers les générations futures? Non.

En fait, le fardeau de notre dette est trop élevé. Nous venons au deuxième rang parmi les pays du G-7 à ce chapitre.

Il ne s'agit pas là d'un chiffre quelconque. Cette situation a des conséquences réelles et contraignantes pour tous les Canadiens.

Le service de la dette constitue à lui seul le plus important poste de dépense du gouvernement fédéral.

Ces paiements – près de 42 milliards de dollars par année – représentent des ressources astronomiques, qui ne peuvent servir à réduire les impôts ou à investir dans l'éducation, l'environnement, les soins de santé ou la lutte contre la pauvreté chez les enfants. Ils limitent notre capacité de bâtir un avenir meilleur. C'est ainsi que les générations futures risquent d'écoper d'une lourde dette dont ils ne sont absolument pas responsables.

Nous devons tout simplement alléger le fardeau de la dette.

La meilleure façon de mesurer ce fardeau est de le comparer à l'économie qui le sous-tend. Cette donnée s'appelle le ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB). Plus le ratio est faible, plus la dette est facile à gérer.

En 1995-1996, le ratio de la dette au PIB a atteint un sommet de 71,2 %. En 1996-1997, en raison de nos progrès face au déficit et du regain de notre croissance économique, ce ratio a baissé de façon significative pour la première fois en plus de 20 ans. En 1998-1999, il a continué de reculer, pour s'établir à 64,4 %.

C'est ainsi que la portion de chaque dollar de recettes servant à payer l'intérêt sur la dette est passée de 36 cents il y a cinq ans à 27 cents aujourd'hui. Cela représente un important progrès, mais ce n'est pas encore assez.

Nous devons faire en sorte que le fardeau de la dette continue de diminuer, année après année.

Et nous le ferons de deux manières. D'une part, nous réduirons le montant de la dette proprement dite. Depuis deux ans, la dette publique nette a diminué de 6,4 milliards de dollars, ce qui représente des économies d'intérêt de plus de 300 millions chaque année. Quant à la dette contractée sur les marchés financiers, elle a diminué davantage encore, puisque nous en avons remboursé une tranche de 16,4 milliards de dollars.

D'autre part, et cela est plus important encore, le ratio de la dette au PIB baissera également grâce à une solide croissance économique.

En d'autres mots, la poursuite d'une stratégie de croissance constitue également la meilleure façon d'alléger le fardeau de la dette.

Jusqu'ici, Monsieur le Président, en décrivant les critères d'une économie prospère au XXI^e siècle, nous avons parlé d'une saine gestion financière à l'intérieur du Canada.

Or, une saine gestion financière à l'extérieur de nos frontières est également d'une importance capitale pour le bien-être économique de nos citoyens.

La crise du peso mexicain d'il y a cinq ans et la récente crise financière asiatique en témoignent de façon éloquente.

Dans les deux cas, notre pays a subi les effets d'un dollar affaibli et d'une flambée des taux d'intérêt. Lors de la crise asiatique, ces conséquences ont été aggravées par une baisse du prix des matières premières.

En fait aucun pays, aussi puissant soit-il, n'est à l'abri des bouleversements économiques et financiers qui surviennent hors de ses frontières.

Nous avons donc clairement intérêt à améliorer la gestion du système financier, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

C'est pourquoi le Canada joue un rôle de premier plan dans la réforme de l'architecture financière internationale. C'est également pourquoi le Canada a milité sans relâche en faveur de la création du G-20, un nouveau groupe réunissant les pays du G-7 et plusieurs économies émergentes clés dont l'objectif est de réduire le risque d'une crise financière internationale ou, à défaut, d'en atténuer la gravité.

Accélérer la croissance économique et rehausser la qualité de vie : allègement du fardeau fiscal

Passons maintenant au régime fiscal.

Monsieur le Président, le gouvernement estime que le besoin de réduire les impôts n'est pas sujet à débat.

Il ne s'agit pas d'une option parmi d'autres.

Il ne s'agit pas d'une mesure secondaire.

Il ne s'agit pas non plus d'une idée que l'on ne considère qu'après avoir épuisé la liste des projets de dépenses.

Une croissance économique vigoureuse et soutenue passe nécessairement par une réduction des impôts.

Évidemment, il y a beaucoup d'autres raisons de réduire les impôts. La plupart d'entre elles sont bien connues, il n'est pas nécessaire de les répéter ici. Je tiens toutefois à en souligner une, parce qu'on l'oublie trop souvent. C'est tout simplement que les Canadiens ont le droit de conserver une plus grande part de l'argent qu'ils gagnent.

Après tout, les Canadiens travaillent pour cet argent. Il est à eux.

Monsieur le Président, les Canadiens ont dû payer plus d'impôts lorsque nous étions en déficit et que la dette augmentait. Ils ont le droit de s'attendre à ce que le gouvernement allège leur fardeau fiscal maintenant que nous traversons une période d'excédents budgétaires. Surtout, ils ont droit de s'attendre à ce que leur revenu disponible augmente.

Et c'est effectivement ce qui se produit.

Au début des années 1990, les Canadiens ont vu leur revenu réel après impôt diminuer. Heureusement, cette tendance s'est renversée. Aujourd'hui, le revenu réel après impôt par habitant est de près de 3 % supérieur à ce qu'il était il y a trois ans. Notre tâche maintenant est de tout mettre en œuvre pour que leur revenu augmente davantage.

Si on regarde vers l'avenir, les principes de notre plan de réduction des impôts sont clairs.

Premièrement, notre approche doit être équitable. Les réductions d'impôt doivent, à terme, bénéficier à tous les Canadiens, mais elles doivent d'abord viser ceux qui ont le plus besoin, c'est-à-dire les Canadiens à revenu faible ou moyen, surtout les familles ayant des enfants.

Deuxièmement, les allègements fiscaux d'application générale doivent d'abord viser l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est à ce chapitre que le fardeau est le plus lourd et que la situation des Canadiens et des Canadiennes est la plus aberrante si l'on considère notre réalité historique et d'autres pays.

Troisièmement, nous devons faire en sorte que notre régime d'impôt des sociétés soit concurrentiel à l'échelle internationale.

Et quatrièmement, les allègements fiscaux d'application générale ne doivent pas être financés par des emprunts.

Ce n'est pas en empruntant que nous allons remettre de l'argent dans les poches des Canadiens.

Cela ne ferait qu'en enlever plus dans l'avenir.

Monsieur le Président, nous avons promis de réduire le déficit année après année. Et nous l'avons fait.

Il y a deux ans, lorsque nous avons équilibré le budget, nous avons promis d'accorder des réductions d'impôt d'application générale. Et nous l'avons fait.

En 1998, les réductions d'impôt s'adressaient aux contribuables à faible revenu.

Dans le budget de 1999, nous avons accordé des allègements d'impôt à tous les contribuables canadiens, sans oublier de privilégier ceux qui ont un revenu faible ou moyen.

Au total, les mesures contenues dans les budgets de 1997, de 1998 et de 1999 ont eu pour effet de réduire de quelque 10 % le fardeau fiscal des Canadiens.

Or, Monsieur le Président, ce ne sont là que les premières étapes.

Nous devons et nous allons réduire les impôts davantage.

Dans notre prochain budget, nous exposerons un plan pluriannuel de réduction des impôts et nous expliquerons comment nous entendons l'exécuter.

Nous fixerons des objectifs et nous les atteindrons le plus rapidement possible.

C'est ainsi que nous avons éliminé le déficit. Et c'est ainsi que nous réduirons les impôts.

C'est dans le contexte de ce plan d'allègement de l'impôt sur le revenu que la question de la réduction du taux des cotisations d'assurance-emploi doit également être abordée.

Au cours de chacune des cinq dernières années – soit chaque année depuis notre arrivée au pouvoir – les cotisations d'assurance-emploi ont diminué. Il s'agit là d'une réalisation sans précédent, tant par l'ampleur que par la durée de la réduction.

La Commission de l'assurance-emploi vient d'établir le taux des cotisations à 2,40 \$ en l'an 2000 au lieu de 2,55 \$ cette année.

Nous confirmons aujourd'hui que nous acceptons le taux établi par la Commission. Et, Monsieur le Président, cette réduction se reflète dans les chiffres sur les excédents présentés plus tôt dans cet exposé.

Cela signifie que les employés et les employeurs économiseront 1,2 milliard de dollars de plus l'an prochain, ce qui porte le total économisé à 5,2 milliards par rapport au taux de cotisation qui prévalait en 1994.

Rendre notre économie plus concurrentielle grâce à l'innovation

Monsieur le Président, la prospérité dans la nouvelle économie mondiale passe par une saine gestion financière et des niveaux d'imposition adéquats. Mais ce n'est pas tout. Il faut encore faire plus. Beaucoup plus.

En fait, le Canada n'est pas le seul pays à assainir ses finances publiques. Si nous voulons bénéficier d'un avantage concurrentiel, celui-ci devra provenir d'ailleurs.

La question est la suivante : quels choix pouvons-nous faire aujourd'hui, choix qui, dans 20 ans, auront fait toute la différence et auront fait du Canada un pays de possibilités?

Les choix à faire sont ceux qui axeront notre culture économique sur l'innovation et qui nous permettront d'adopter la perspective d'un entrepreneur.

Monsieur le Président, les économies prospères au cours de la prochaine décennie seront celles qui excelleront dans l'art d'innover.

Or, puisqu'il vient à l'avant-dernier rang des pays du G-7 pour ses investissements en recherche et développement, le Canada doit manifestement faire beaucoup plus.

En fait, les plus importants gains de productivité dont nous bénéficions aujourd'hui – de même que les avantages économiques qui en découlent – sont le fruit de travaux de recherche effectués il y a des années, voire des décennies.

Ainsi, ce sont surtout les technologies de pointe les plus récentes qui alimentent l'économie des États-Unis – la plus vigoureuse de la planète pour cette décennie. Toutefois, comme le démontrent de récentes études réalisées dans ce pays, la plupart des produits et des procédés nouveaux qui sous-tendent ces technologies de pointe sont le résultat de travaux de recherche fondamentale réalisés au cours des années 1950, 1960 et 1970.

C'est pourquoi nous devons accélérer le soutien accordé aux recherches novatrices qui déboucheront sur les idées et les méthodes nouvelles qui alimenteront la croissance économique future du Canada.

C'est pourquoi nous devons constamment mettre à jour nos installations de recherche et offrir à nos chercheurs les plus compétents et les plus brillants la possibilité de pousser plus loin leurs études et leurs travaux ici même au Canada.

Monsieur le Président, c'est pourquoi, en 1997, nous avons mis sur pied la Fondation canadienne pour l'innovation qui, grâce à des partenariats, permettra à nos universités, à nos collèges et à nos hôpitaux d'acquérir pour plus de 3 milliards de dollars de nouvelles installations de recherche d'envergure internationale.

C'est pourquoi, en 1999, nous avons proposé de créer les Instituts canadiens de recherche en santé, qui vont grandement améliorer la gamme et la portée de nos recherches dans toutes les disciplines qui contribuent à la meilleure santé des Canadiens.

C'est pourquoi nous avons porté à un niveau sans précédent les budgets des conseils subventionnaires du gouvernement, lesquels accordent une aide financière aux chercheurs partout au Canada.

C'est pourquoi le premier ministre a promis que l'on créera jusqu'à 2 000 nouvelles chaires de recherche dans les universités canadiennes, une aide financière qui permettra aux chercheurs de réputation internationale d'aujourd'hui et de demain de travailler au Canada et d'effectuer des travaux de recherche qui paieront des dividendes pendant des décennies.

Or, il n'appartient pas uniquement aux gouvernements, aux scientifiques ou aux ingénieurs canadiens de bâtir une économie innovatrice et concurrentielle pour le XXI^e siècle.

Comme le Conference Board le faisait remarquer dans une étude récente, la capacité des entreprises d'innover avec succès dépend de la qualité et du leadership de leurs dirigeants.

En fait, nous avons tous un rôle à jouer pour bâtir une économie capable d'innover et de soutenir la concurrence des plus grands de ce monde.

Cela vaut pour les bailleurs de capital de risque qui avancent les fonds, les chercheurs qui formulent les idées nouvelles, les travailleurs qui transforment ces idées en produits et en services, les cadres et les gestionnaires qui dirigent le développement et la mise en marché de ces idées, de même que les gouvernements qui créent le climat approprié – le cadre social et économique approprié.

L'innovation n'est pas un phénomène spontané. Elle requiert des investissements. Elle requiert des travaux de recherche fondamentale. Elle requiert une infrastructure. Elle requiert de l'imagination. Elle requiert des méthodes de gestion créatrices. Elle requiert des changements en profondeur dans notre façon d'aborder l'économie, et ces changements doivent également faire partie du débat national.

Offrir sécurité et possibilités aux Canadiens : investir dans les compétences et le savoir

Monsieur le Président, l'innovation est le fondement de la nouvelle richesse des nations.

Or, si nous voulons devenir une nation qui excelle dans l'art d'innover, nous devons également devenir une nation qui excelle dans le domaine du savoir – c'est-à-dire dans l'acquisition des compétences et des connaissances.

Ce sont là les matières premières de l'économie moderne.

Notre défi consiste à les transformer en un produit fini qui se traduit en possibilités pour tous.

Les compétences permettent aux Canadiens de s'adapter à un monde qui évolue constamment et de façon imprévisible. Elles sont la clé qui donne accès à des revenus plus élevés. Elles sont au cœur d'une meilleure qualité de vie. Et, plus que jamais dans l'économie moderne d'aujourd'hui, elles constituent la meilleure façon d'englober plus de gens dans le courant de la société, de renforcer la classe moyenne et d'aplanir les différences entre les riches et les pauvres.

En vérité, de solides compétences sont des mailles importantes du filet de sécurité sociale de demain. Ces compétences sont le gage à la fois de la croissance économique et d'une société saine.

À l'automne de 1997, mon exposé devant ce comité portait largement sur cette question.

Et au budget de 1998 – quatre mois plus tard – l'accès au savoir était notre grande priorité de l'après-déficit. C'est là que nous avons lancé la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, un plan en sept volets conçu pour faciliter l'accès de tous les Canadiens aux compétences, à la formation et aux études supérieures.

Grâce à la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, les étudiants de niveau postsecondaire bénéficient maintenant d'une aide substantielle du gouvernement du Canada pour financer leurs études. On distribuera 100 000 bourses au cours de chacune des 10 prochaines années, et les étudiants profitent d'une aide fiscale accrue au titre des frais de scolarité et de subsistance, ainsi que d'un soutien pour rembourser leur dette à la fin de leurs études, y compris un crédit d'impôt au titre des intérêts sur les prêts d'études.

De plus, comme l'avait annoncé le budget de 1998, le gouvernement a versé, dans le cadre du régime enregistré d'épargne-études, 500 millions de dollars dans les comptes enregistrés d'épargne-études d'enfants de partout au pays.

Monsieur le Président, permettez-moi d'en dire un peu plus sur les résultats de ce dernier volet de la Stratégie.

Dans le budget de 1998, nous avons annoncé la création de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, une initiative axée sur l'avenir et conçue pour aider les familles à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants.

La réponse des Canadiens a été renversante.

Pendant les 25 premières années d'existence des régimes enregistrés d'épargne-études, les Canadiens y ont investi 2,5 milliards de dollars. Dans le court délai d'à peine 21 mois écoulé depuis le lancement de la Subvention, cette épargne privée a doublé pour s'établir à 5 milliards de dollars.

Grâce à cette Subvention, les régimes enregistrés d'épargne-études représenteront bientôt pour les études ce que les REER représentent pour la retraite.

À notre avis, nous devons pousser plus loin la stratégie amorcée en 1998.

Nous devons continuer d'aider les Canadiens à financer la poursuite de leurs études.

Cependant, Monsieur le Président, nous devons aussi les aider à accroître leur capacité d'apprendre.

Le savoir constitue le lien entre les ambitions du citoyen et le potentiel du pays. Il sert de point de convergence entre la politique sociale et la politique économique, et il offre la meilleure garantie d'un emploi bien rémunéré et de la sécurité individuelle.

Toutefois, dans l'économie du savoir, l'apprentissage ne se fait plus uniquement à un certain âge ou à une certaine place.

C'est quelque chose que nous devons poursuivre tout au long de notre vie, peu importe où nous habitons et où nous travaillons.

Nous sommes, je pense, tous de cet avis.

Ici, cependant, il nous faut reconnaître que l'effort en ce sens doit débiter dès le plus jeune âge.

En fait, la capacité d'apprendre ne démarre pas à l'école. Elle dépend d'un environnement chaleureux et propice, dès la plus tendre enfance.

Le D^r Fraser Mustard écrivait récemment à ce propos que la neurologie fournit de nouvelles preuves éloquentes que les premières années de développement, depuis la conception jusqu'à l'âge de six ans, et plus particulièrement les trois premières années, constituent la période au cours de laquelle l'enfant acquiert les compétences et la capacité d'adaptation qui influenceront sur son apprentissage, son comportement et sa santé tout au long de sa vie.

Monsieur le Président, nous devons accélérer la recherche de moyens pour permettre à nos enfants de prendre le meilleur départ possible dans la vie.

L'un des meilleurs investissements que nous puissions faire consiste à aider les familles canadiennes à instaurer un climat propice au développement de leurs enfants.

En fait, les enfants capables d'apprendre deviennent des adultes capables de réussir.

Cette réalité est l'une des raisons pour lesquelles nous avons consacré de nouvelles ressources au Programme d'action communautaire pour les enfants, au Programme d'aide préscolaire aux autochtones et au Programme canadien de nutrition prénatale.

Cette réalité est également à l'origine du nouveau partenariat établi avec les provinces pour mettre sur pied le Régime national de prestations pour enfants, par l'intermédiaire duquel le gouvernement fédéral consacre près de 7 milliards de dollars par année à l'aide aux familles à revenu faible ou moyen.

C'est pourquoi le premier ministre a annoncé que le gouvernement effectuera un troisième investissement de taille dans la Prestation nationale pour enfants d'ici juillet 2001.

C'est également pourquoi il a annoncé que le gouvernement prolongera la période de versement des prestations de maternité et des prestations parentales en vertu de l'assurance-emploi.

Monsieur le Président, nous constatons à travers le pays un très large consensus sur la nécessité de soutenir le revenu des familles, d'améliorer les services à l'enfance et, plus particulièrement, à la petite enfance.

On reconnaît aussi l'importance pour les divers paliers de gouvernement de collaborer.

Ce consensus se reflète dans le Programme d'action nationale pour les enfants, que les ministres fédéraux et provinciaux ont lancé l'an dernier et qui a fait l'objet d'un dialogue avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Les prochains budgets nous donneront l'occasion de transformer ce programme en mesures concrètes.

Cette obligation procède d'une réalité toute simple : nous ne savons peut-être pas de quoi notre avenir sera fait, mais nous savons par qui il le sera. Nos enfants.

Des questions à soumettre aux Canadiens

Monsieur le Président, le cadre que nous proposons soulève un certain nombre d'enjeux et de questions qu'il incombe aux Canadiens de débattre. En plus de discuter du cadre lui-même, votre comité peut jouer un rôle de premier plan pour solliciter le point de vue des Canadiens et des Canadiennes sur, entre autres, les questions suivantes.

En ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers, quels devraient être les taux de cet impôt? À combien devrait s'élever le montant de revenu exempt d'impôt? Où devraient se situer les seuils de revenu où s'appliquent les divers taux d'imposition? Et, quand pourrions-nous y arriver? En ce qui a trait aux entreprises, quand devrait s'amorcer l'allègement de leur fardeau fiscal?

En ce qui a trait à l'assurance-emploi, à quel rythme conviendrait-il de réduire davantage les taux de cotisation, compte tenu des autres priorités?

En ce qui a trait à la recherche et au développement, comment le gouvernement pourrait-il encourager au maximum le secteur privé à investir davantage dans ce domaine qui est vital pour l'avenir de notre pays?

En ce qui a trait aux compétences et au savoir, quelle serait la façon de garantir l'accès de tous à l'apprentissage permanent?

Conclusion

Monsieur le Président, il y a de cela fort longtemps, les Canadiens ont fait un choix déterminant.

Ils ont décidé qu'une économie forte et une société solidaire constituaient les deux faces d'une même médaille.

C'est pourquoi, il y a deux ans, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des mesures pour garantir l'avenir du Régime de pensions du Canada – il sera là quand les gens en auront besoin.

C'est pourquoi, des investissements effectués depuis notre arrivée au pouvoir en 1993 la majeure partie a été faite l'an dernier, et a été consacrée aux soins de santé.

La raison pour laquelle nous avons été en mesure de le faire tient au fait que nous avons tourné la page quant à la gestion des finances de notre pays.

Monsieur le Président, la raison pour laquelle nous avons été en mesure de réinvestir dans nos programmes sociaux tient au fait que nous avons tourné la page quant à la gestion des finances de notre pays.

Je souligne ce dernier point dans le contexte des questions que je viens de poser. Car, à mesure que vous y répondez, il faudra garder à l'esprit la nécessité d'éviter les erreurs du passé – d'un passé où aucune priorité n'avait préséance sur les autres; où chaque problème suscitait un nouveau programme; où les interventions du gouvernement étaient trop nombreuses, ses promesses démesurées, et son rendement loin des attentes créées.

Bref, une époque à ne jamais revivre.

Nous avons trop progressé, trop accompli pour revenir sur nos pas.

Un gouvernement ne doit agir que dans les domaines où il peut faire la différence.

Après tout, le but n'est pas de dépenser l'excédent budgétaire. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

Cela dit, Monsieur le Président, quel objectif devrions-nous donc poursuivre?

Tout simplement, être un chef de file mondial là où cela compte.

Nous devons bâtir un pays où tous les Canadiens, jeunes et vieux, auront toutes les chances de réaliser leurs rêves.

Un pays qui sait non seulement conserver les talents les plus brillants, mais qui en attire de nouveaux de partout dans le monde.

Comment en arriver là?

Une chose est sûre : la réussite dans l'économie moderne n'a rien à voir avec la chance. Elle exige de connaître les composantes d'une société forte, puis de les fabriquer par des partenariats et des investissements.

Les économies en expansion trouvent aujourd'hui leurs racines dans la création d'un environnement qui est propice à la génération de nouvelles idées, à la transformation de ces idées en nouveaux produits et à la commercialisation de ces produits.

Elles engendrent de nouvelles vagues d'innovation, pour ensuite donner à notre économie les outils nécessaires à sa croissance et offrir à tous les Canadiens les moyens de partager les bienfaits de cette croissance.

Voilà le principal message de mon exposé économique.

Monsieur le Président, je crois toutefois qu'il y a lieu de soulever ici un autre point.

Nous brassons des statistiques – des taux moyens d'expansion économique, des chiffres sur le revenu moyen par habitant – des données quantitatives de toutes sortes et dont la fiabilité est très variable. Forts de ces chiffres, nous établissons des comparaisons avec nos propres antécédents et avec d'autres pays, pour ensuite décider si nous sommes des gagnants ou des perdants.

Eh bien, les statistiques peuvent aveugler tout autant qu'elles peuvent éclairer.

En vérité, nos indicateurs économiques sont trop étroits pour nous raconter la pauvreté chez les enfants, la pollution de l'air que nous respirons ou de l'eau que nous buvons. Ils sont muets quant à la sûreté de nos communautés ou la tragédie des sans-abri.

Pourtant, ce sont là des questions fondamentales qui importent pour les Canadiens, car ce sont des questions fondamentales qui importent pour l'avenir de notre pays.

Ces questions aussi doivent faire l'objet du débat.

Monsieur le Président, une nation n'est jamais statique, pas plus que les économies ou les gens.

Procédant d'une série de valeurs essentielles, notre plus grande force consiste à être en mesure de trouver des nouvelles façons de relever les défis qui nous attendent.

Nous ne devons pas laisser passer cette période d'innovation d'envergure planétaire sans rien faire. Nous devons saisir ces possibilités et les transformer en une longue suite de réalisations.

Donc, soyons ici très précis.

Nous allons renforcer notre économie.

Nous allons réduire les impôts.

Et nous allons jeter les nouvelles bases de la sécurité individuelle.

Mais nous ferons aussi beaucoup plus que cela.

Nous allons forger une culture de l'innovation.

Nous allons faire fond sur nos industries traditionnelles.

Et nous allons bâtir une société qui chérit ses enfants comme nulle autre.

À l'aube du XXI^e siècle, voilà l'objet de notre ambition – voilà le Canada que nous cherchons à bâtir.

Je vous remercie.

Annexes

1

Évolution récente et perspectives de l'économie canadienne

Faits saillants

[...] en ce qui concerne presque toutes les mesures économiques d'importance, le Canada a fait des pas de géant.

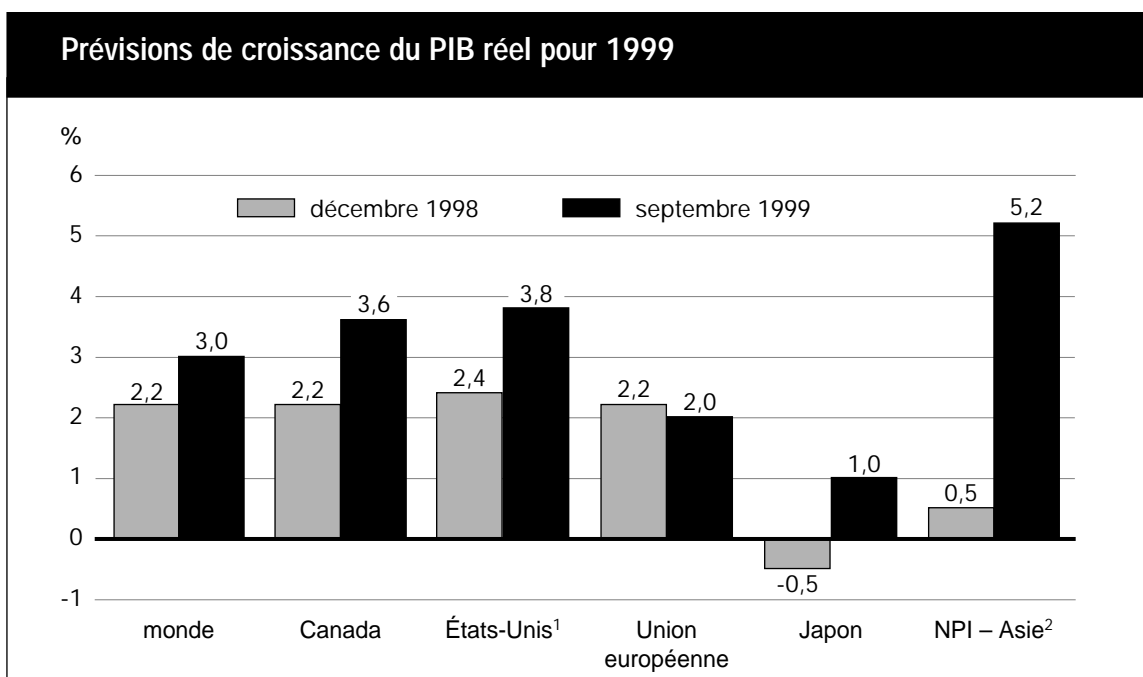
[...] les grandes institutions économiques internationales [...] prévoient que le Canada connaîtra, cette année et en l'an 2000, l'un des meilleurs taux de croissance économique parmi les grands pays industrialisés.

Qui plus est, pendant cette même période, nous devrions devancer tous les pays du G-7 au chapitre de la création d'emplois.

L'honorable Paul Martin
Ministre des Finances

- Depuis le dépôt du budget de 1999, la vigueur de l'économie mondiale a dépassé les prévisions. La reprise au Japon et dans les autres pays asiatiques est survenue plus rapidement que prévu, tandis que les États-Unis ont continué de connaître une forte croissance.
- L'amélioration des conditions économiques à l'échelle internationale a fait que les cours des produits de base ont presque regagné le terrain perdu lors de la crise asiatique, ce qui a concouru à la progression du cours des actions et des bénéfices ainsi qu'au regain de la confiance.
- Depuis le budget de 1999, la performance économique du Canada a aussi dépassé les attentes, en raison de l'amélioration de la situation économique mondiale et de la vigueur de la demande intérieure.
- La vigueur de la demande intérieure est généralisée. Notons une forte croissance des dépenses de consommation, de l'investissement résidentiel et des investissements des entreprises jusqu'ici cette année.
- La balance courante s'est grandement améliorée jusqu'ici en 1999, grâce à la remontée des cours des produits de base et à la forte croissance des exportations.
- Le taux de chômage a reculé à 7,5 % en septembre, soit son point le plus bas depuis juin 1990.
- La vigueur de l'économie canadienne est attribuable à de saines politiques macroéconomiques – inflation faible et finances publiques saines –, facteurs qui ont contribué à maintenir les taux d'intérêt proches de leur point le plus bas.
- Les prévisionnistes internationaux et ceux du secteur privé ont dès lors révisé à la hausse leur estimation de la croissance économique du Canada en 1999 et en l'an 2000.
- Le secteur privé a révisé à la hausse ses prévisions moyennes concernant la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, qui serait de 3,6 % en 1999 et de 2,9 % en l'an 2000 (comparativement à 2,0 % et à 2,5 %, respectivement, lors du dépôt du budget).
- De plus, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que le Canada se classera au deuxième rang parmi les pays du Groupe des Sept (G-7) sur le plan de la croissance de la production réelle, et au premier rang pour ce qui est de la croissance de l'emploi en 1999 et en l'an 2000.

La reprise de l'économie mondiale est survenue plus rapidement que l'on s'y attendait



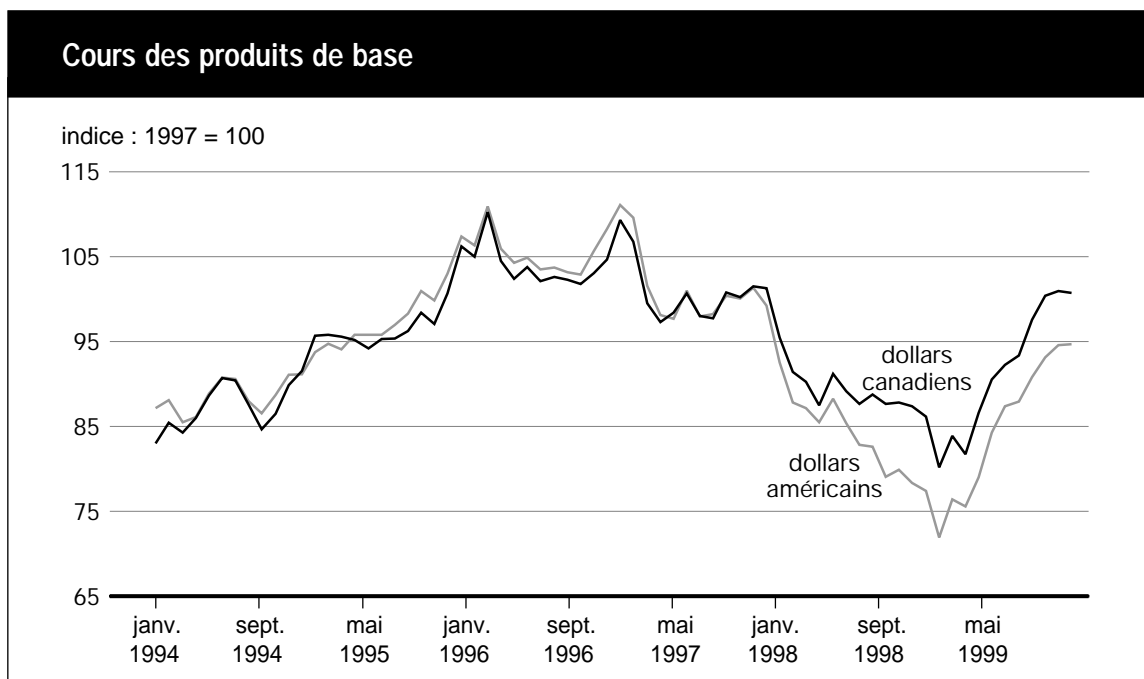
¹ Blue Chip Economic Indicators, janvier et octobre 1999

² Nouveaux pays industrialisés (NPI) : Hong Kong, Corée du Sud, Singapour et Taiwan

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, décembre 1998 et septembre 1999

- La vigueur de l'économie mondiale a dépassé les prévisions des organismes internationaux et les attentes des prévisionnistes du secteur privé au moment du dépôt du budget de 1999; cela est attribuable au fait que la crise asiatique qui s'était déclenchée au début de 1997 n'a pas freiné l'économie autant que l'on s'y était attendu.
- La reprise économique au Japon et dans d'autres pays asiatiques en 1999 a eu lieu beaucoup plus tôt qu'on le prévoyait lors du dépôt du budget; par contre, la force et la durée de cette reprise demeurent incertaines.
- La progression du PIB réel en Europe est demeurée modeste.
- L'économie américaine, qui a soutenu la croissance mondiale au cours de la crise asiatique, a continué d'enregistrer l'un des taux de croissance les plus élevés parmi les grands pays industrialisés durant la première moitié de 1999, et les signes d'une hausse des pressions inflationnistes demeurent faibles. La croissance s'est ralentie durant le deuxième trimestre de 1999, mais cela est surtout attribuable à une baisse imprévue des investissements dans les stocks.
- Cette excellente performance reflète en grande partie une forte progression de la productivité depuis la fin de 1995, progression qui s'explique principalement par l'énorme bond de la productivité dans le secteur de l'informatique. Bien que l'augmentation de la productivité aux États-Unis ait connu un passage à vide durant le deuxième trimestre de cette année, bon nombre d'analystes ont révisé à la hausse leurs estimations concernant la vitesse à laquelle peut croître l'économie américaine sans que cela n'engendre de pressions inflationnistes.
- Néanmoins, des inquiétudes subsistent concernant une augmentation éventuelle des pressions inflationnistes et des taux d'intérêt, du fait de la vigueur inattendue de l'économie américaine et des déséquilibres structurels possibles, en conjonction avec une performance améliorée ailleurs dans le monde.

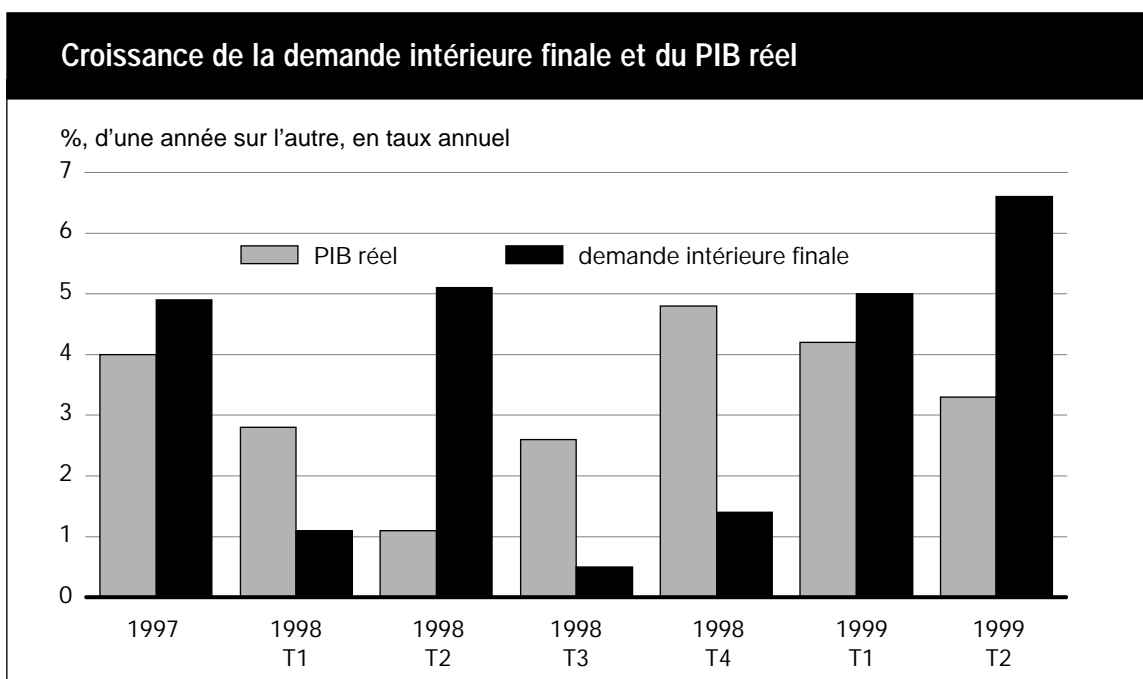
L'évolution positive de la situation économique mondiale a relancé le cours des produits de base



Source : ministère des Finances, indice des prix des produits de base

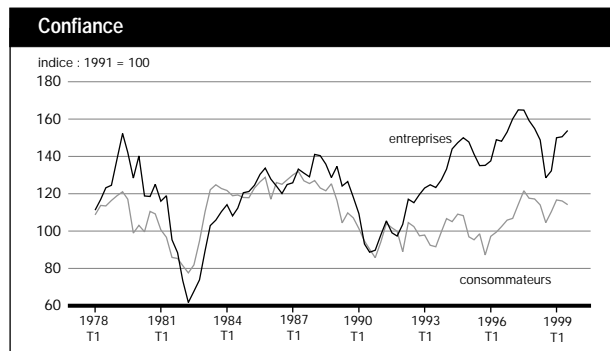
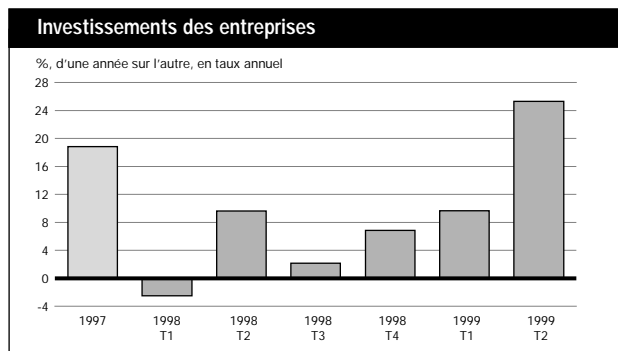
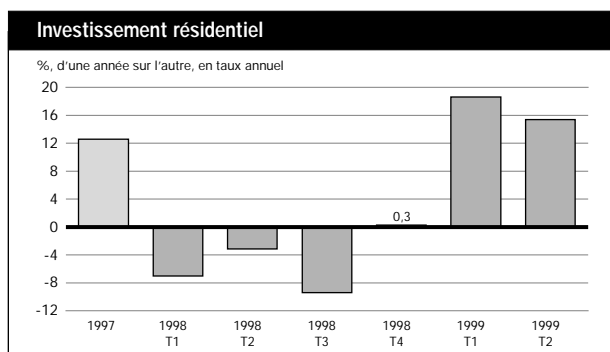
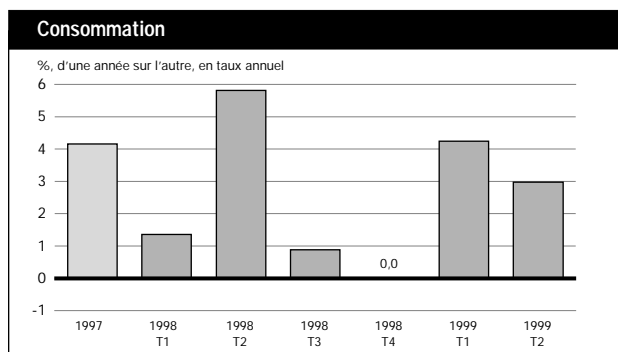
- L'amélioration de la situation économique en Asie et la vigueur de l'économie américaine, conjuguées à des conditions favorables de l'offre, ont conduit à une nette remontée des cours des produits de base.
- À la mi-octobre, les cours des produits de base, exprimés en dollars américains, dépassaient de plus de 30 % le creux récent, ayant regagné 85 % environ du recul subi après le déclenchement de la crise asiatique en juillet 1997. En dollars canadiens, ces cours sont revenus à leur niveau du début de 1997.
- Ce regain est attribuable en grande partie à la hausse des prix de l'énergie, en particulier le pétrole et le gaz naturel. Le cours de certains autres produits de base, dont les métaux communs, la pâte de bois et certains produits agricoles, a également progressé.

La croissance de l'économie canadienne a aussi dépassé les prévisions



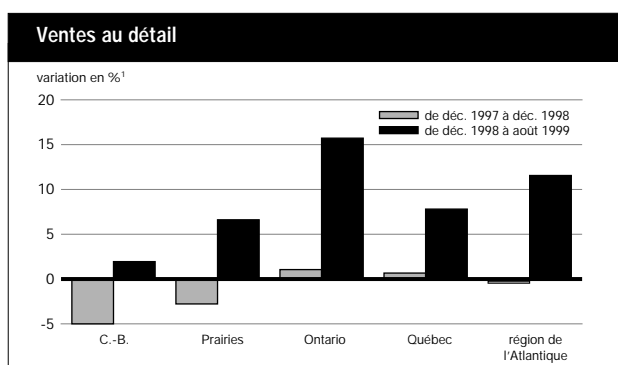
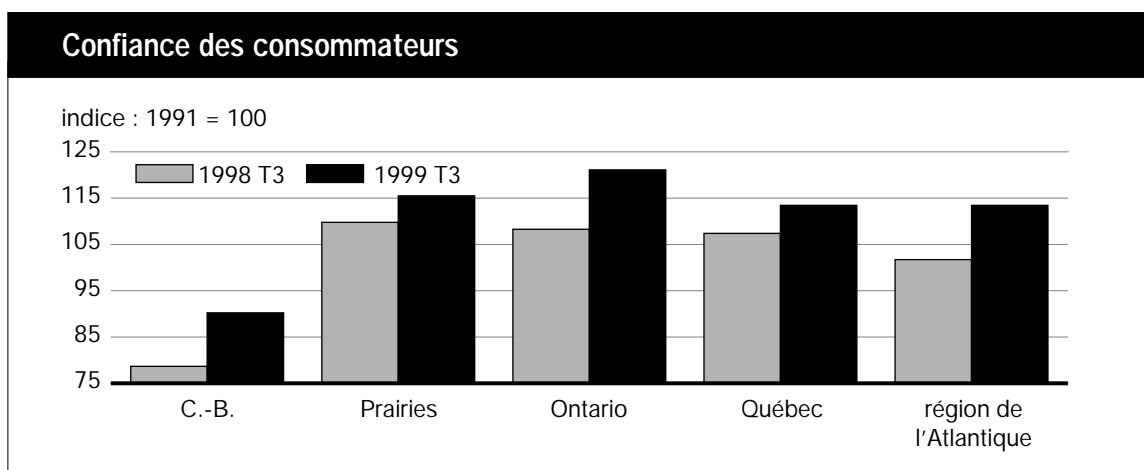
- Depuis le dépôt du budget de 1999, la performance de l'économie canadienne a aussi dépassé les attentes, notamment en raison de l'amélioration de la situation économique mondiale, ce qui a concouru au redressement du cours des actions et des bénéfices des entreprises ainsi qu'au regain de la confiance.
- La croissance du PIB réel a été particulièrement marquée. En effet, du quatrième trimestre de 1998 au deuxième trimestre de 1999, elle s'est établie en moyenne à 4,1 %, soit près de deux fois plus que le taux de croissance moyen enregistré au cours des trois premiers trimestres de 1998.
- En 1998, la vigueur de la demande à l'égard de nos exportations, surtout de la part des États-Unis, a stimulé l'économie canadienne. Les exportations se sont maintenues à un bon niveau, mais c'est la demande intérieure finale qui s'est nettement améliorée, redevenant un facteur déterminant de croissance jusqu'ici en 1999.
- Ce rééquilibrage des sources de la croissance, combiné à une inflation qui demeure basse et à l'assainissement des finances publiques, contribue à assurer les assises de la croissance à long terme de l'économie canadienne.

La vigueur de la demande intérieure est généralisée

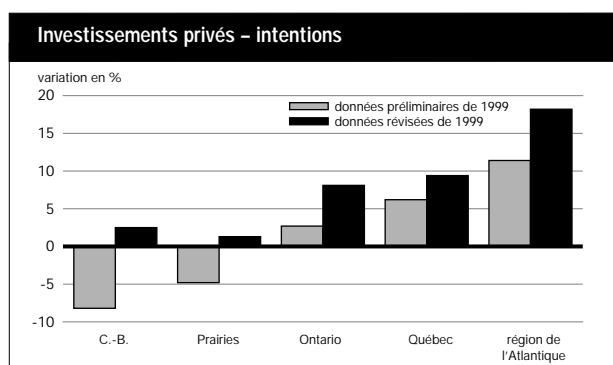


- La croissance de la demande intérieure a été généralisée; on note une forte progression des dépenses de consommation et des investissements.
 - Les dépenses de consommation, qui avaient cessé de progresser à la fin de 1998, ont connu une forte hausse au cours du premier semestre de 1999, à mesure que les consommateurs reprenaient confiance et que le revenu disponible augmentait.
 - Ce raffermissement de la confiance des consommateurs et les conditions favorables sur le marché du travail ont stimulé l'investissement résidentiel jusqu'ici en 1999 – de fait, les dépenses en logements neufs ont augmenté de 15,7 % en moyenne durant cette période, tandis que les reventes d'habitations ont atteint au deuxième trimestre de 1999 leur plus haut niveau en deux ans et demi.
 - Les investissements des entreprises, en net recul à cause de la crise asiatique, ont également repris. Ce phénomène est dû à un raffermissement de la confiance et des bénéfices durant l'année ainsi qu'au remplacement du matériel informatique par les entreprises canadiennes en prévision de l'an 2000.
- D'importants investissements en stocks ont également contribué à la croissance de la demande intérieure; les entreprises canadiennes ont investi quelque 5 milliards de dollars en stocks durant la première moitié de 1999; il est donc possible que ces investissements ralentissent au cours de la deuxième moitié de l'année.

La demande intérieure a progressé d'un océan à l'autre

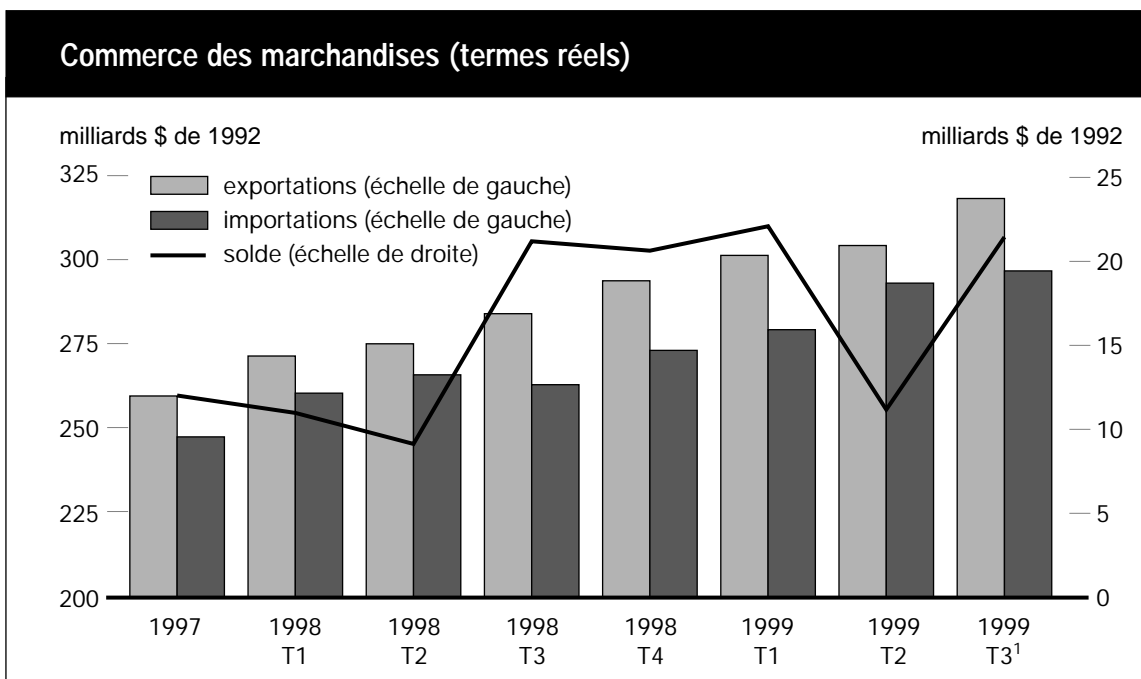


¹ Désaisonnalisé, en taux annuel



- La croissance de la demande intérieure s'observe dans l'ensemble des régions du pays, ce qui reflète entre autres un raffermissement de la confiance des consommateurs. Celle-ci a en effet connu une forte hausse après le creux observé au troisième trimestre de 1998 dans toutes les régions.
- Les dépenses de consommation sont en nette progression partout au Canada jusqu'ici cette année; les ventes au détail sont particulièrement fortes en Ontario, au Québec et dans la région de l'Atlantique. La croissance a repris en Colombie-Britannique et dans les Prairies après le déclin connu l'an dernier.
- Les investissements des entreprises sont également en hausse; les intentions en matière d'investissements privés se sont améliorées dans toutes les régions depuis le début de l'année, spécialement dans la région de l'Atlantique, dans les Prairies et en Colombie-Britannique.
- Les faibles cours des céréales ont continué de nuire aux Prairies jusqu'ici cette année, mais l'on s'attend à ce qu'ils se raffermissent.

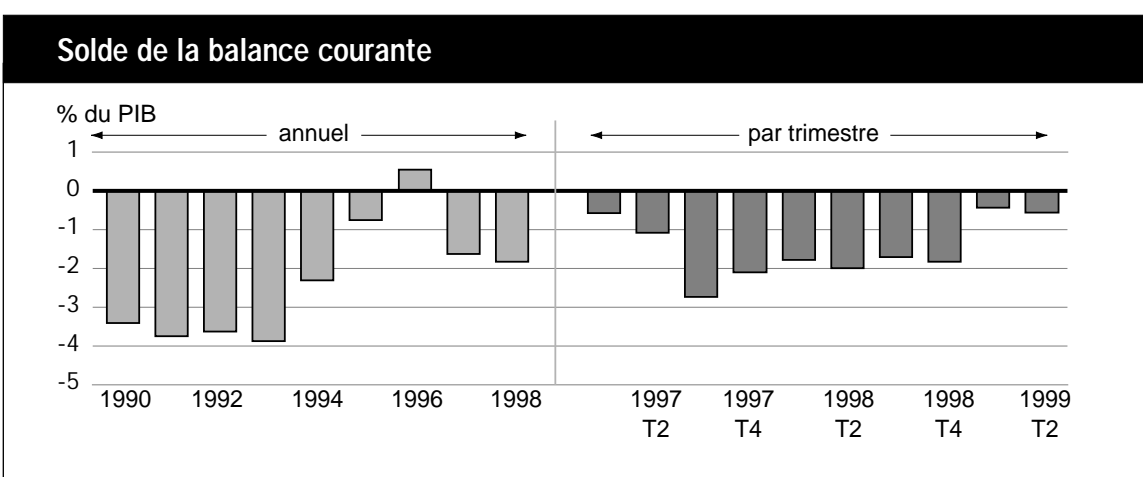
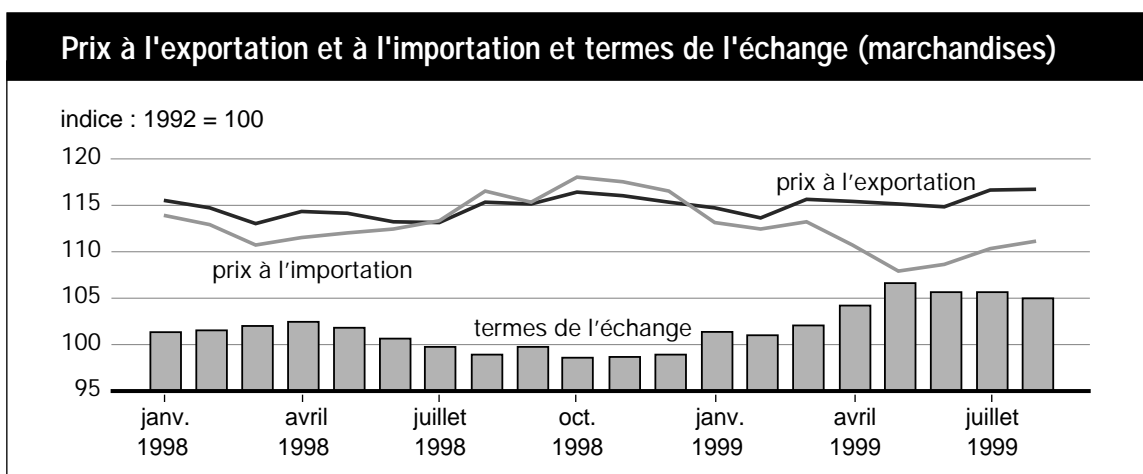
La croissance des exportations demeure vigoureuse



¹ Estimations fondées sur la moyenne des données de juillet et d'août

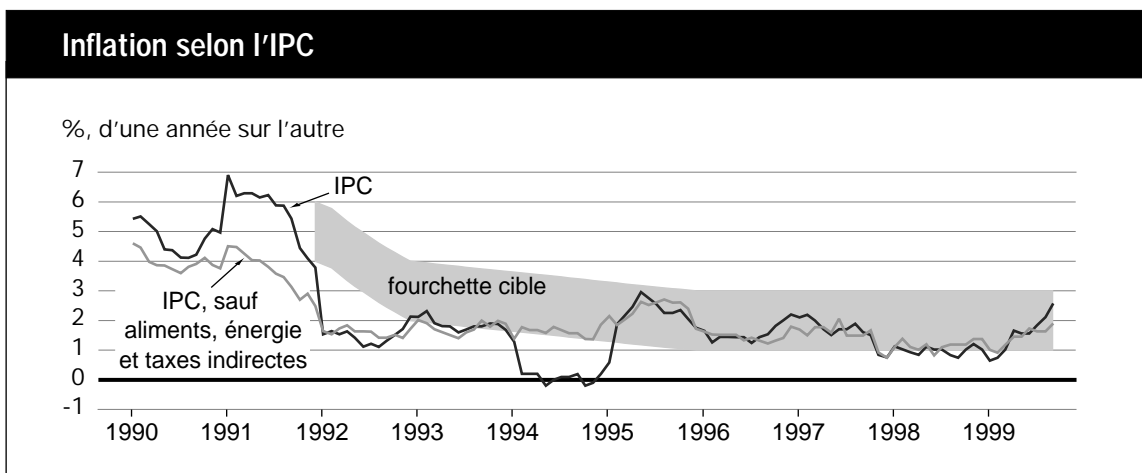
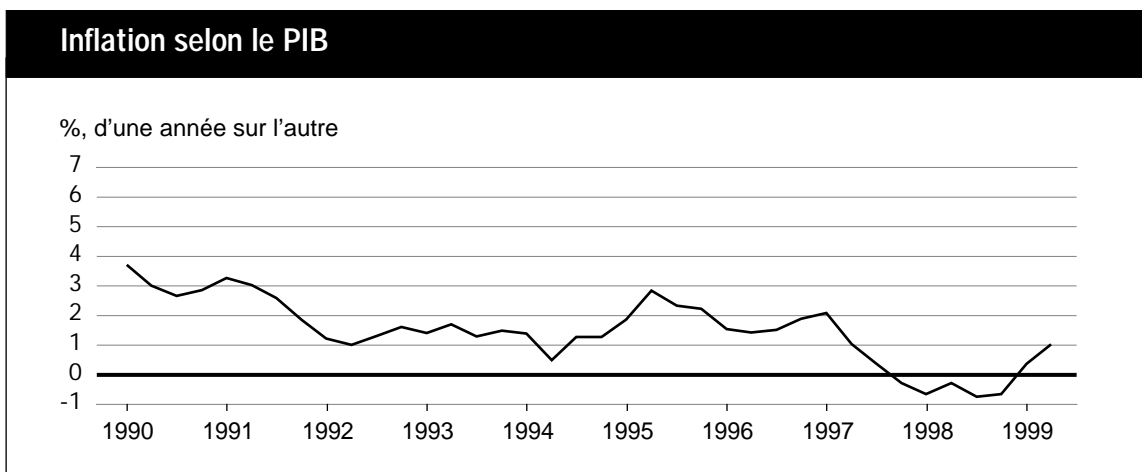
- La nette augmentation de la demande intérieure, en particulier dans les secteurs ayant une forte proportion d'importations, par exemple les machines et le matériel, s'est traduite par une hausse marquée des importations de marchandises. Depuis le troisième trimestre de 1998, la croissance des importations de marchandises s'est située en moyenne à 12,8 %.
- Le raffermissement de la demande mondiale et la croissance vigoureuse aux États-Unis ont continué de soutenir les exportations. La progression des exportations de marchandises s'est ralentie au deuxième trimestre, mais a repris avec vigueur en juillet et en août. Elle dépasse maintenant de 12 % le niveau d'il y a un an.
- L'excédent au titre du commerce des marchandises, exprimé en termes réels, s'est établi en moyenne à plus de 20 milliards de dollars en juillet et en août. Cet excédent fait suite à une baisse temporaire au cours du second trimestre, attribuable en grande partie à une poussée subite des importations.

La balance courante s'améliore



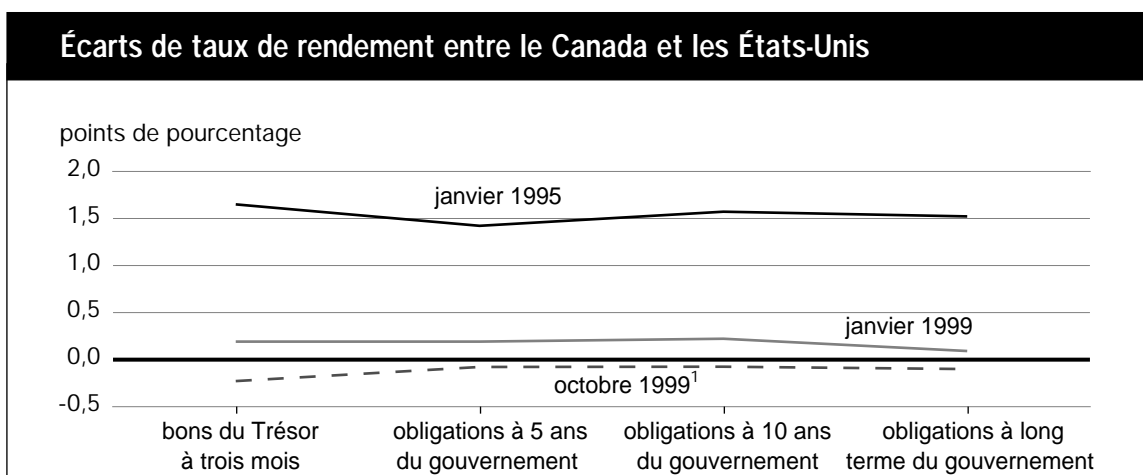
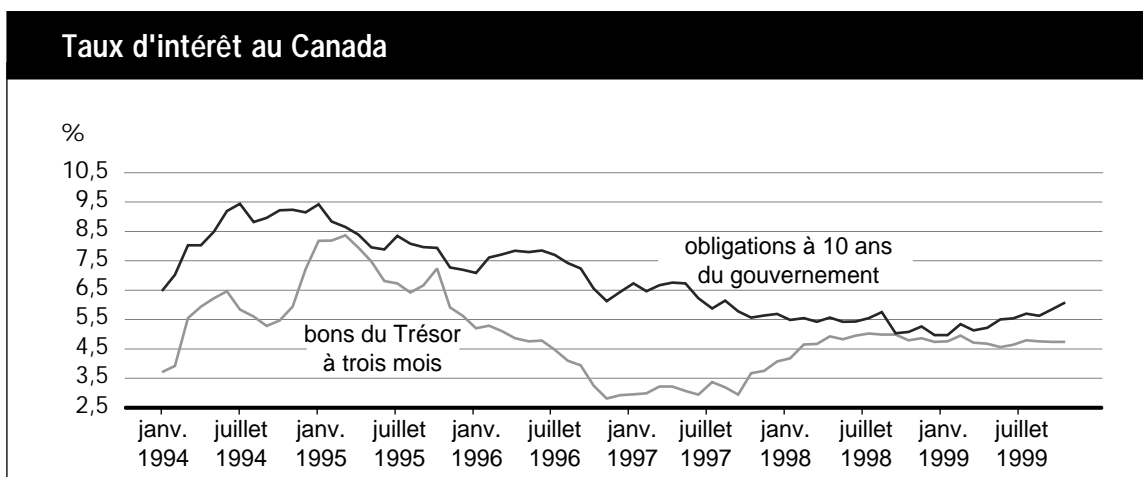
- Le raffermissement du prix des exportations du Canada par rapport à celui des importations (les termes de l'échange) a plus que compensé la détérioration du solde commercial réel au cours de la première moitié de 1999, permettant un net redressement de la balance courante depuis la fin de l'an dernier.
 - La croissance mondiale plus forte et la hausse du cours des produits de base ont soutenu les prix à l'exportation.
 - La diminution des prix à l'importation est imputable à la transition en faveur de marchandises qui sont moins frappées par l'inflation, notamment les ordinateurs, ainsi que par un cours de change plus favorable.
- Ces facteurs ont fait que le déficit de la balance courante, qui s'élevait à 16,5 milliards de dollars (1,8 % du PIB) au quatrième trimestre de 1998, n'était plus que de 5,2 milliards (0,6 % du PIB) au deuxième trimestre de 1999.
- De plus, la hausse marquée du solde au titre du commerce des marchandises, exprimé en termes réels, conjuguée aux termes de l'échange pratiquement inchangés jusqu'ici au troisième trimestre, donne à croire que l'amélioration de la balance courante se poursuivra.

L'inflation tendancielle demeure faible



- L'amélioration des termes de l'échange a également fait monter l'indice des prix du PIB du Canada. D'un trimestre sur l'autre, l'indice a grimpé de 3,2 % en moyenne (taux annuel) au cours de la première moitié de 1999.
- L'inflation mesurée d'après l'indice des prix à la consommation (IPC) – la mesure la plus générale du prix des biens et des services acquis par les Canadiens – a récemment dépassé le centre de la fourchette cible de 1 à 3 % fixée par le gouvernement canadien et la Banque du Canada.
- Toutefois, la hausse de l'inflation des prix à la consommation a surtout été attribuable à l'augmentation du prix de l'énergie. De plus, l'inflation tendancielle demeure au-dessous du centre de la fourchette cible.

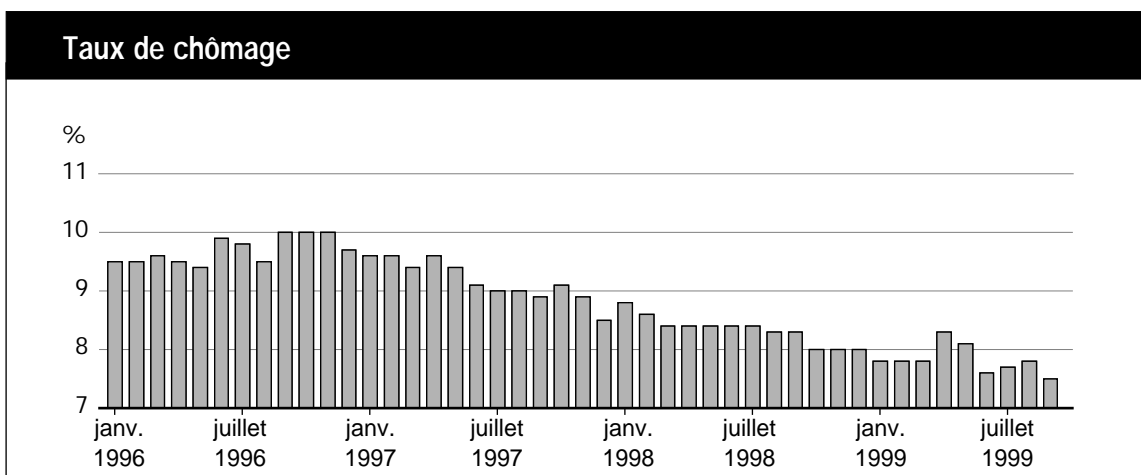
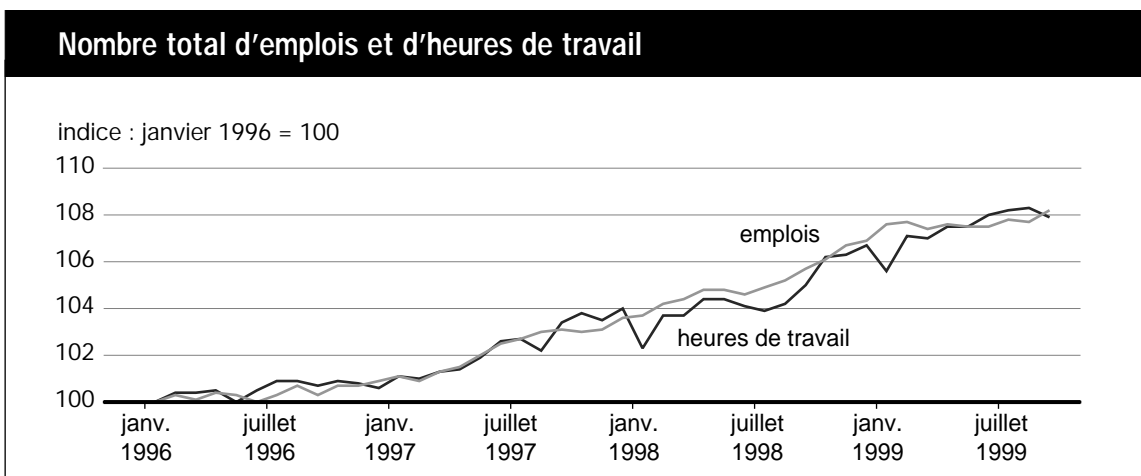
Les taux d'intérêt ont augmenté mais demeurent peu élevés par rapport aux normes historiques et internationales



¹ Moyenne des deux premiers mercredis d'octobre

- La performance économique mondiale meilleure que prévue, particulièrement aux États-Unis, a provoqué une hausse des taux d'intérêt américains depuis le début de l'année. Au Canada toutefois, les taux d'intérêt demeurent bien en deçà des niveaux atteints au milieu des années 1990.
- Les hausses de taux d'intérêt au Canada depuis le début de l'année ont été plus modérées, du fait d'une inflation faible. Les taux à long terme et à court terme, qui avaient grimpé au-dessus des taux américains au début de la crise asiatique, sont redescendus sous ces derniers au printemps.

Le marché du travail demeure sain



- La progression de l'emploi est demeurée vigoureuse en 1999; 173 200 emplois ont été créés durant les 9 premiers mois de l'année, soit 626 500 au total depuis le début de 1998.
- Bien que cette progression, exceptionnelle l'an dernier, ait quelque peu ralenti depuis, la croissance au plan des emplois à temps plein a été meilleure – soit 1,9 % au cours des 9 premiers mois de 1999, comparativement à 1,4 % durant la même période en 1998. De ce fait, le nombre d'heures travaillées depuis le début de l'année a augmenté à peu près au même rythme que pour la période équivalente de 1998.
- De plus, des emplois ont été créés dans tout le pays; l'emploi est à la hausse dans chacune des provinces depuis le début de l'année.
- La croissance soutenue de l'emploi a abaissé le taux de chômage de 8,0 % à la fin de 1998 à 7,5 % en septembre 1999 – son point le plus bas depuis juin 1990.

Le contexte international devrait demeurer favorable à la croissance au Canada

Perspectives mondiales de croissance du PIB réel

	1998	1999	2000
		(%)	
Monde	2,5	3,0	3,5
Japon	-2,8	1,0	1,5
Allemagne	2,3	1,4	2,5
France	3,2	2,5	3,0
Royaume-Uni	2,2	1,1	2,4
Italie	1,3	1,2	2,4

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, septembre 1999

- Les perspectives économiques mondiales se sont passablement améliorées depuis le début de l'année. Le FMI a révisé ses prévisions relatives à la croissance de l'économie mondiale pour 1999 (de 2,2 % selon ses prévisions de décembre 1998 à 3,0 % selon celles de septembre 1999). Cette croissance devrait s'élever à 3,5 % en l'an 2000.
- Cette révision à la hausse s'explique entre autres par la reprise plus rapide que prévue dans plusieurs pays asiatiques, en particulier le Japon. La vigueur et la durée de cette reprise demeurent toutefois très incertaines.
- À court terme, l'Europe devrait continuer de connaître une croissance modeste, et l'inflation devrait y demeurer faible.

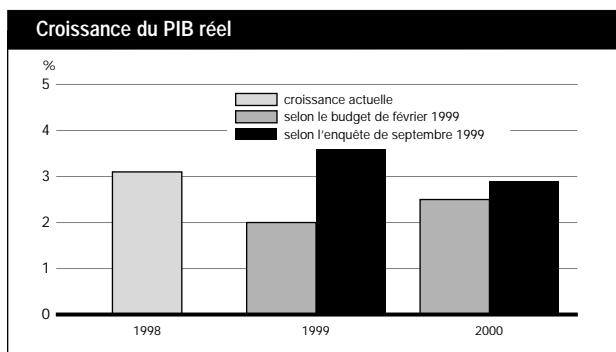
Perspectives économiques aux États-Unis

	1998	1999	2000
		(%)	
PIB réel	3,9	3,8	2,8
IPC	1,6	2,1	2,4
Taux des bons du Trésor à trois mois	4,8	4,7	5,0
Taux des obligations à 10 ans du gouvernement	5,3	5,6	5,9

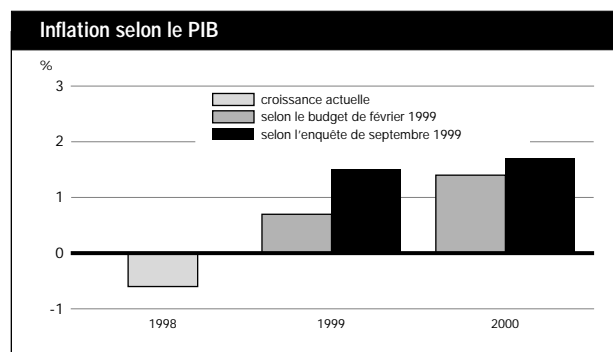
Source : *Blue Chip Economic Indicators*, octobre 1999

- La vigueur de la demande intérieure aux États-Unis durant la première moitié de 1999 est demeurée supérieure à ce que l'on avait prévu, ce qui a donné lieu à des révisions fortement à la hausse des prévisions du secteur privé. L'on s'attend maintenant à ce que la croissance du PIB réel américain approche 4 % en 1999 pour une troisième année consécutive, puis qu'elle ralentisse jusqu'à un rythme plus soutenable de 2,8 % en l'an 2000.
- En dépit de cette révision à la hausse de la croissance du PIB, les estimations relatives à l'inflation selon l'IPC demeurent essentiellement les mêmes que celles formulées plus tôt durant l'année.
- Par contre, les prévisions touchant les taux d'intérêt ont été révisées à la hausse, ce qui découle en grande partie des augmentations de taux imprévues survenues jusqu'ici cette année.
- Ces estimations sont conformes à la vision d'une économie américaine se stabilisant en douceur, sans hausse additionnelle des taux d'intérêt du marché.

Les perspectives économiques du Canada pour 1999 et l'an 2000 se sont améliorées depuis le budget



Source : ministère des Finances, enquête auprès de prévisionnistes du secteur privé



Source : ministère des Finances, enquête auprès de prévisionnistes du secteur privé

Les prévisions de croissance ont été révisées à la hausse

- Les prévisions moyennes du secteur privé concernant la croissance du PIB réel ont été révisées à la hausse; cette croissance est maintenant estimée à 3,6 % pour 1999 (contre 2,0 % dans le budget) et à 2,9 % pour l'an 2000 (contre 2,5 % dans le budget). Ces révisions rendent compte de la vigueur soutenue de l'expansion américaine, de la force de la demande intérieure canadienne jusqu'ici en 1999 et d'un ralentissement de la croissance américaine en l'an 2000.
- Les prévisions moyennes de l'inflation selon le PIB s'établissent maintenant à 1,5 % pour 1999, pourcentage plus de deux fois supérieur aux prévisions exposées dans le budget. Elles sont également plus élevées pour 2000, soit 1,7 % (prévisions formulées en septembre) comparativement à 1,4 % dans le budget.
- Par suite de ces changements, le PIB nominal prévu en 1999 et en l'an 2000 est révisé à la hausse par rapport aux prévisions du secteur privé au moment du budget, hausse se chiffrant à 21 milliards de dollars pour 1999 et à 28 milliards pour l'an 2000.

Les estimations relatives aux taux d'intérêt sont également révisées à la hausse

- Les prévisions de croissance, revues nettement à la hausse, ont été assorties d'augmentations plus modestes des prévisions relatives aux taux d'intérêt canadiens.
- On prévoit maintenant que les taux d'intérêt à court et à long termes pour 1999 et l'an 2000 devraient en moyenne dépasser de quelque 50 points de base les taux prévus dans le budget, ce qui est principalement attribuable aux hausses survenues jusqu'ici cette année.
- Ces prévisions signifient que les hausses subséquentes des taux d'intérêt durant la période considérée devraient être peu élevées.

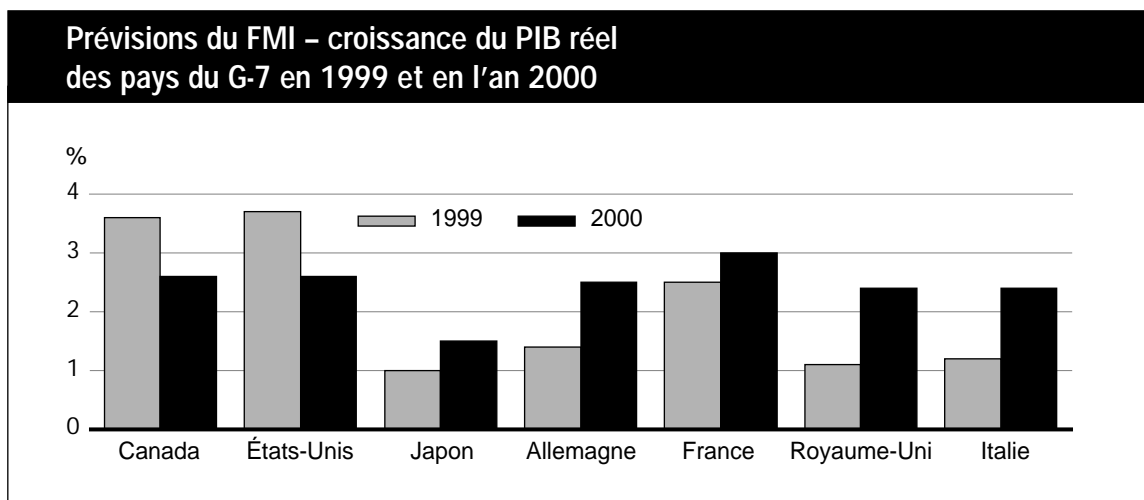
Évolution des prévisions moyennes du secteur privé pour le Canada¹

	1999	2000
	(% , sauf indication contraire)	
Croissance du PIB réel		
Budget de février 1999	2,0	2,5
Enquête de septembre 1999	3,6	2,9
<i>Écart</i>	1,6	0,4
Inflation selon le PIB		
Budget de février 1999	0,7	1,4
Enquête de septembre 1999	1,5	1,7
<i>Écart</i>	0,8	0,3
Croissance du PIB nominal		
Budget de février 1999	2,7	3,9
Enquête de septembre 1999	5,1	4,6
<i>Écart</i>	2,4	0,7
PIB nominal (milliards \$)		
Budget de février 1999 ²	920	956
Enquête de septembre 1999	941	984
<i>Écart</i>	21	28
Croissance de l'emploi		
Budget de février 1999	1,9	1,6
Enquête de septembre 1999	2,5	1,7
<i>Écart</i>	0,6	0,1
Taux de chômage		
Budget de février 1999	8,2	8,1
Enquête de septembre 1999	7,9	7,6
<i>Écart</i>	-0,3	-0,5
Inflation selon l'IPC		
Budget de février 1999	1,4	1,6
Enquête de septembre 1999	1,6	1,9
<i>Écart</i>	0,2	0,3
Taux des bons du Trésor à 91 jours		
Budget de février 1999	4,4	4,5
Enquête de septembre 1999	4,8	5,1
<i>Écart</i>	0,4	0,6
Rendement des obligations à 10 ans du gouvernement		
Budget de février 1999	5,1	5,4
Enquête de septembre 1999	5,6	5,8
<i>Écart</i>	0,5	0,4

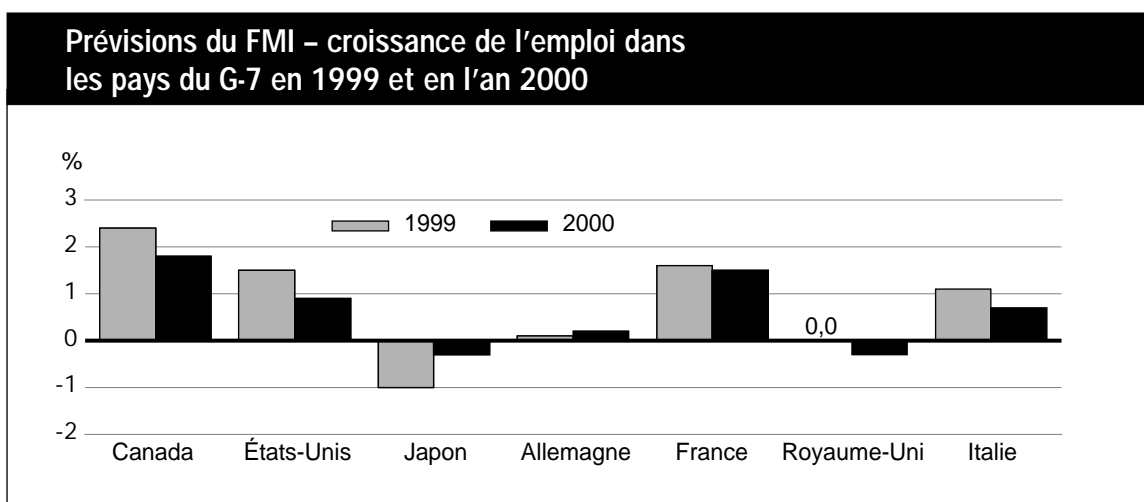
¹ Moyenne des 21 réponses reçues en septembre.

² Le PIB nominal a été ajusté en fonction des révisions apportées en juin 1999 aux *Comptes nationaux des revenus et dépenses*.

En 1999 et en l'an 2000, le Canada devrait être parmi les premiers pays du G-7 au chapitre de la croissance, et il devrait arriver au premier rang pour la création d'emplois



Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, septembre 1999



Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, septembre 1999

- Les grandes institutions internationales sont très optimistes quant aux perspectives de croissance du PIB réel et de la création d'emplois au Canada.
 - Ainsi, dans ses prévisions de septembre, le FMI s'attend à ce que la croissance du PIB réel du Canada place ce dernier au deuxième rang à ce chapitre parmi les pays du G-7 en 1999 et en l'an 2000.
 - Le FMI estime en outre que le Canada devancera largement les autres pays du G-7 sur le plan de la création d'emplois au cours de ces deux années.

2

Le redressement des finances publiques du Canada

Faits saillants

Grâce aux efforts des Canadiens et des Canadiennes, notre pays a amorcé le plus grand redressement financier de son histoire.

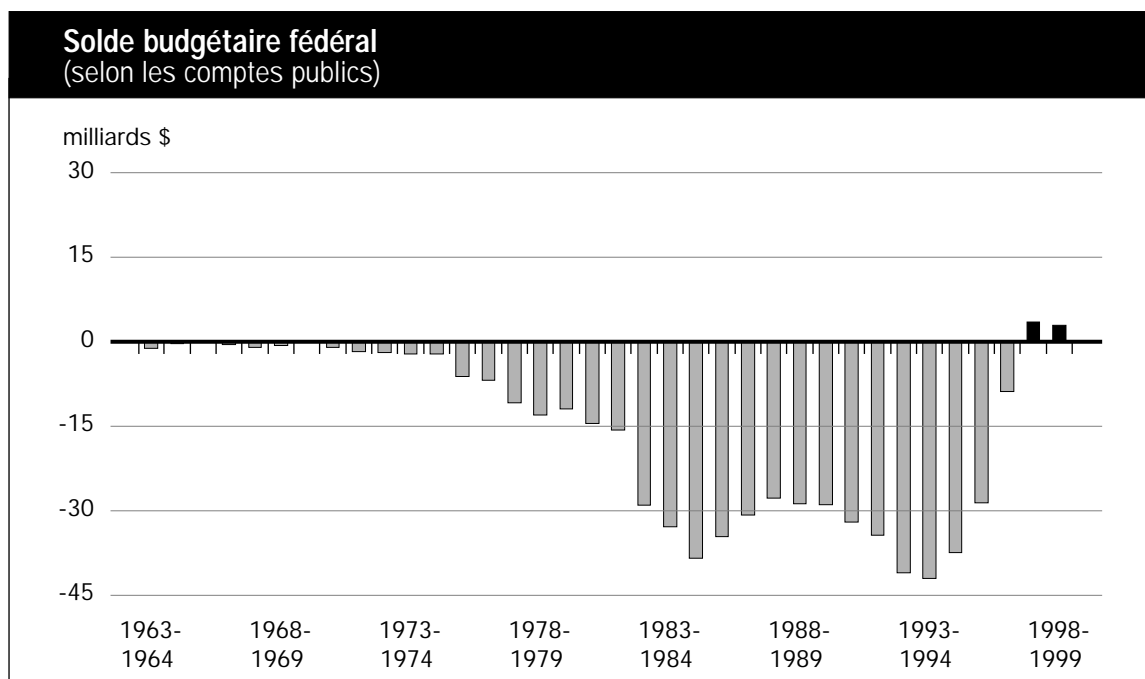
Le déficit a été éliminé en quatre ans à peine.

[...] il est clair que le Canada est entré dans une nouvelle ère, une ère d'excédents budgétaires. Il est clair aussi qu'un grand débat sur la façon d'utiliser ces excédents est actuellement en cours.

L'honorable Paul Martin
Ministre des Finances

- Le gouvernement fédéral a dégagé en 1998-1999 un excédent budgétaire pour un deuxième exercice consécutif; c'est la première fois depuis 1951-1952 que des excédents sont enregistrés coup sur coup.
- Le redressement financier survenu depuis 1993-1994 est attribuable à la réduction des dépenses de programmes et à une économie en pleine croissance.
- Les dépenses de programmes du gouvernement fédéral, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), ne sont plus que de 12,4 %, soit leur point le plus bas depuis 1949-1950.
- Le ratio de la dette fédérale au PIB est descendu à 64,4 % en 1998-1999 après avoir culminé à 71,2 % en 1995-1996. Il s'agit d'un troisième exercice consécutif pour lequel on observe une baisse de ce ratio.
- La dette fédérale contractée sur les marchés a été réduite de 16,4 milliards de dollars au cours des deux derniers exercices.
- Au total, 27 cents de chaque dollar de recettes fédérales ont été affectés au paiement des intérêts sur la dette publique en 1998-1999, contre 36 cents en 1995-1996. Cependant, cette proportion demeure le double de celle des administrations provinciales et territoriales.
- Sept provinces et un territoire ont déposé un budget équilibré ou excédentaire en 1998-1999.
- Si l'on considère l'ensemble des administrations publiques, entre 1992 et 1998, le Canada est le pays du Groupe des Sept (G-7) qui a le plus amélioré son solde budgétaire.
- Durant cette période, c'est également le Canada qui a le plus réduit ses dépenses de programmes au sein du G-7.
- Le défi qui se pose maintenant au Canada sur le plan budgétaire consiste à réduire son ratio de la dette au PIB, qui demeure élevé par rapport aux normes historiques et internationales.

Une nouvelle ère d'excédents budgétaires



- Après avoir enregistré un déficit au cours de chacun des exercices de 1970-1971 à 1996-1997, le gouvernement fédéral a dégagé un excédent de 3,5 milliards de dollars en 1997-1998, puis un autre de 2,9 milliards en 1998-1999.
- C'est la première fois en près d'un demi-siècle que le budget est excédentaire lors de deux exercices consécutifs. Cet exploit est encore plus remarquable si l'on considère que, en 1993-1994, le déficit budgétaire s'élevait à 42 milliards de dollars.

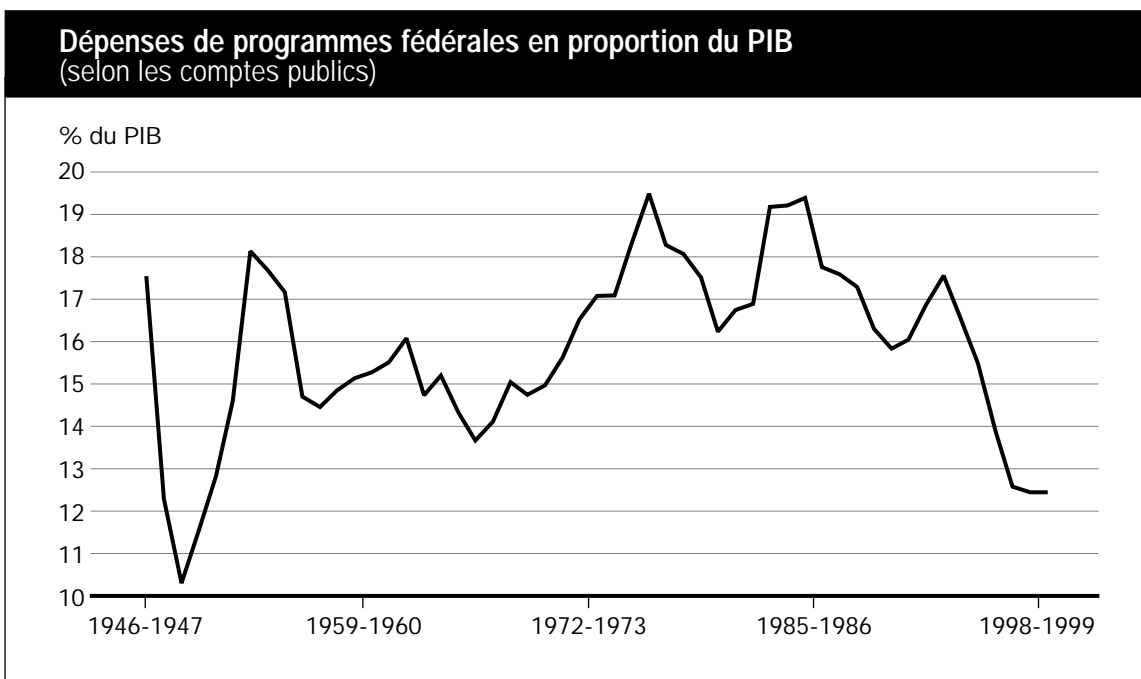
L'engagement de déposer un budget équilibré ou excédentaire a encore été tenu en 1998-1999

Comparaison entre les résultats pour 1998-1999 et les estimations contenues dans le budget de 1999

	Estimations du budget de 1999	Résultats en 1998-1999 (milliards \$)	Variation
Recettes	156,5	155,7	-0,8
Dépenses de programmes	112,1	111,4	-0,7
Frais de la dette publique	41,4	41,4	0,0
Réserve pour éventualités	3,0		-3,0
Solde budgétaire	0,0	2,9	2,9

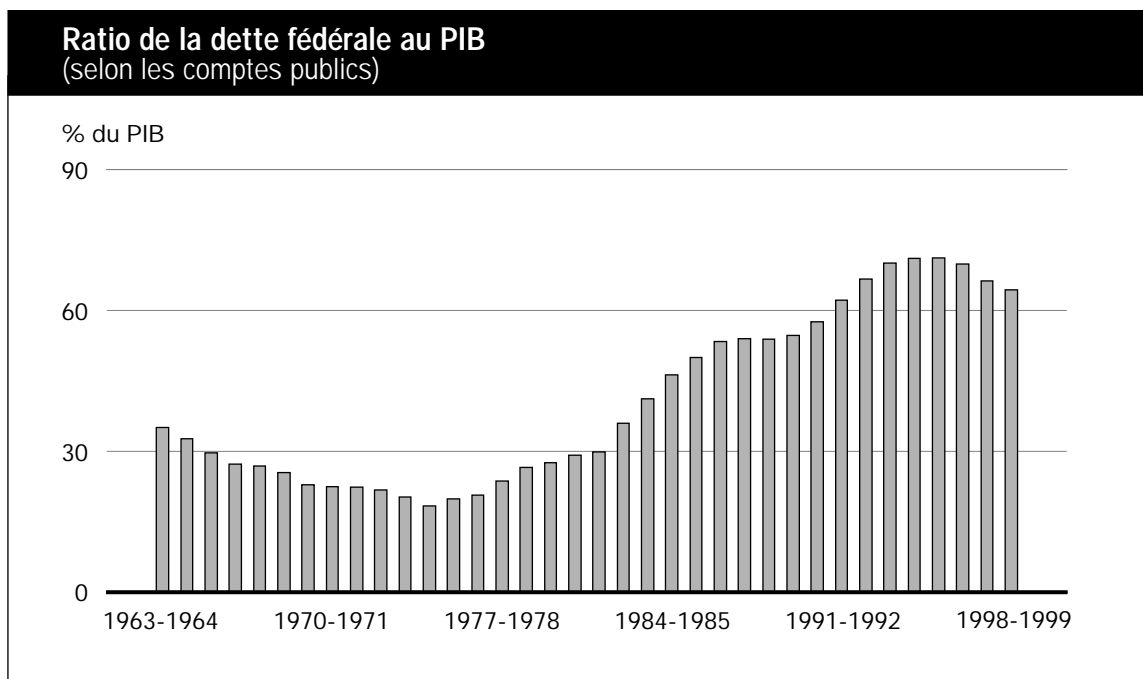
- Dans le budget de 1999, le gouvernement fédéral s'était fixé pour objectif de déposer un budget équilibré en 1998-1999.
- Cet objectif était assorti, dans le cadre du Plan de remboursement de la dette, d'une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars.
- Les recettes budgétaires ont été inférieures de 0,8 milliard de dollars aux estimations contenues dans le budget de 1999. Cet écart est surtout attribuable aux transferts de recettes d'impôt sur le revenu des particuliers aux provinces au titre des accords de perception fiscale (en raison de versements insuffisants à l'égard des années d'imposition 1997 et 1998), ainsi qu'à des recettes d'impôt des entreprises moins élevées (par suite d'une baisse des bénéficiaires des sociétés en 1998).
- Toutefois, les dépenses de programmes (dépenses totales moins frais de la dette publique) ont été de 0,7 milliard de dollars moins élevées que les estimations du budget de 1999, ce qui traduit surtout une baisse des dépenses de programmes directes (dépenses de programmes totales moins principaux transferts aux particuliers et aux autres paliers de gouvernement).
- Les frais de la dette publique ont été conformes aux estimations budgétaires.
- Il s'ensuit que la presque totalité de la réserve pour éventualités a été prise en compte dans le résultat net, d'où un excédent budgétaire de 2,9 milliards de dollars.
- Au total, 6,4 milliards de dollars de la dette publique nette a été remboursée au cours des deux derniers exercices.

Les dépenses de programmes ont diminué en proportion du PIB



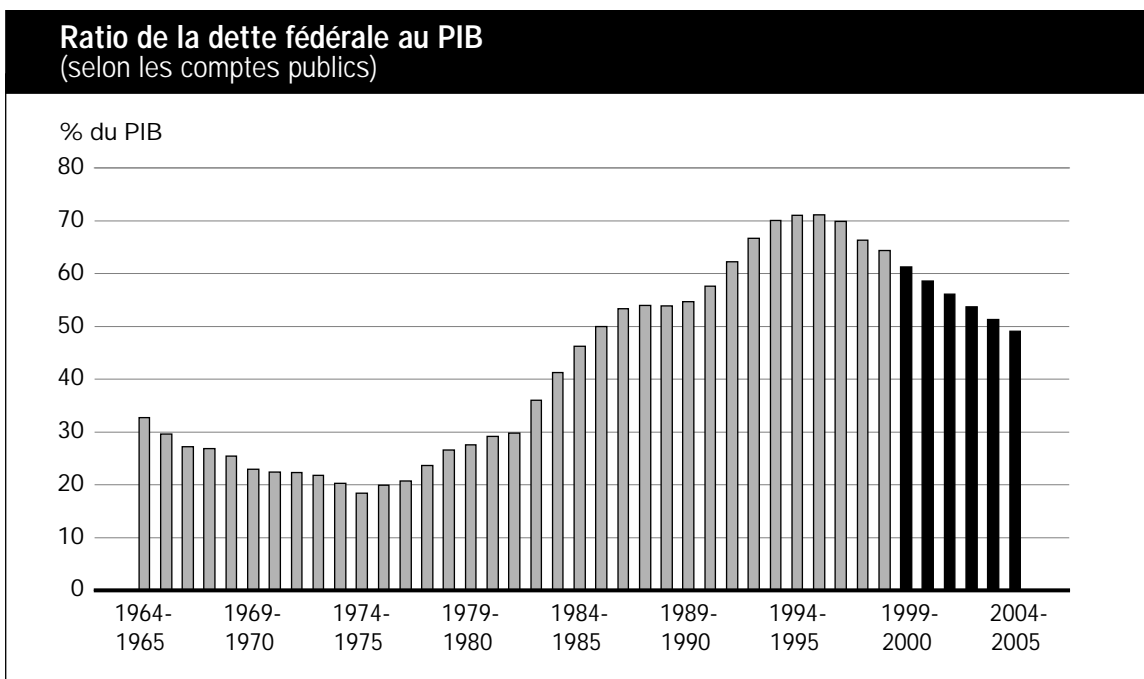
- Les réformes en cours depuis 1993-1994 à l'égard des dépenses de programmes fédérales, conjuguées à une forte croissance de l'économie, ont permis de réduire les dépenses de programmes, exprimées en proportion du PIB, à 12,4 %. Le ratio des dépenses de programmes au PIB n'a pas été aussi bas depuis la démobilisation au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.
- Ce ratio a diminué de 4,2 points de pourcentage depuis 1993-1994. La diminution découle principalement de l'examen en profondeur de tous les programmes fédéraux amorcé dans le budget de 1994 et qui s'est poursuivi dans les budgets de 1995 et de 1996. Cet examen s'est déroulé en deux volets : la plupart des composantes des dépenses de programmes directes (total des dépenses de programmes moins principaux transferts aux personnes et aux autres paliers de gouvernement) ont fait l'objet de l'Examen des programmes, tandis que le régime d'assurance-emploi et les principaux mécanismes de transfert aux autres paliers de gouvernement ont fait l'objet d'un examen distinct en vue de garantir leur viabilité à long terme.
- Le redressement budgétaire depuis 1993-1994 est surtout imputable à la réduction des dépenses de programmes en proportion du PIB. L'amélioration de la position financière du gouvernement a permis à ce dernier de faire un bon nombre d'investissements importants dans le cadre des budgets de 1998 et de 1999. Plus des trois quarts de ces investissements reflètent deux grandes priorités des Canadiens : un financement accru au titre des soins de santé ainsi que l'accès aux connaissances et à l'éducation.

Le ratio de la dette au PIB a diminué pour un troisième exercice consécutif



- Le meilleur indicateur du fardeau de la dette n'est pas le niveau absolu de la dette, mais le rapport entre celle-ci et la taille de l'économie – ce que l'on appelle le ratio de la dette au PIB. Ce ratio sert à mesurer la capacité d'une économie à rembourser les frais de service de la dette. De même qu'une famille ayant un revenu plus élevé peut rembourser une hypothèque plus considérable, un pays misant sur une économie plus grande est davantage en mesure d'acquitter une dette importante.
- En 1998-1999, le ratio de la dette fédérale au PIB est descendu à 64,4 %, soit une baisse de 1,9 point de pourcentage par rapport à 1997-1998.
- Il s'agit du troisième exercice consécutif au cours duquel le ratio de la dette au PIB diminue. Ce ratio a diminué de 6,8 points de pourcentage par rapport au point culminant de 71,2 %, atteint en 1995-1996.

Le ratio de la dette au PIB est en permanence sur une trajectoire descendante



- Malgré les baisses enregistrées au cours des derniers exercices, le ratio de la dette fédérale au PIB demeure élevé si l'on considère les normes historiques canadiennes ou si on le compare à celui d'autres pays. Le gouvernement s'est engagé à maintenir le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire descendante; le Plan de remboursement de la dette et une croissance économique soutenue lui fournissent les moyens d'atteindre cet objectif.
- Selon les prévisions économiques à moyen terme du secteur privé, dont il est question à l'annexe 3, et en présumant le dépôt de budgets équilibrés, le ratio de la dette au PIB devrait s'établir à moins de 50 % en 2004-2005.
- Si le fardeau de la dette est moins lourd, un plus faible pourcentage des recettes sera consacré au service de la dette; cela signifie que davantage de fonds seront disponibles pour donner suite aux grandes priorités des Canadiens, notamment les réductions d'impôt. Cela signifie également que le Canada sera moins sensible aux brusques variations des taux d'intérêt à l'échelle internationale et que les générations futures hériteront de programmes sociaux et économiques sains plutôt que d'une dette écrasante et d'impôts élevés.

Un excédent financier de 11,5 milliards de dollars en 1998-1999

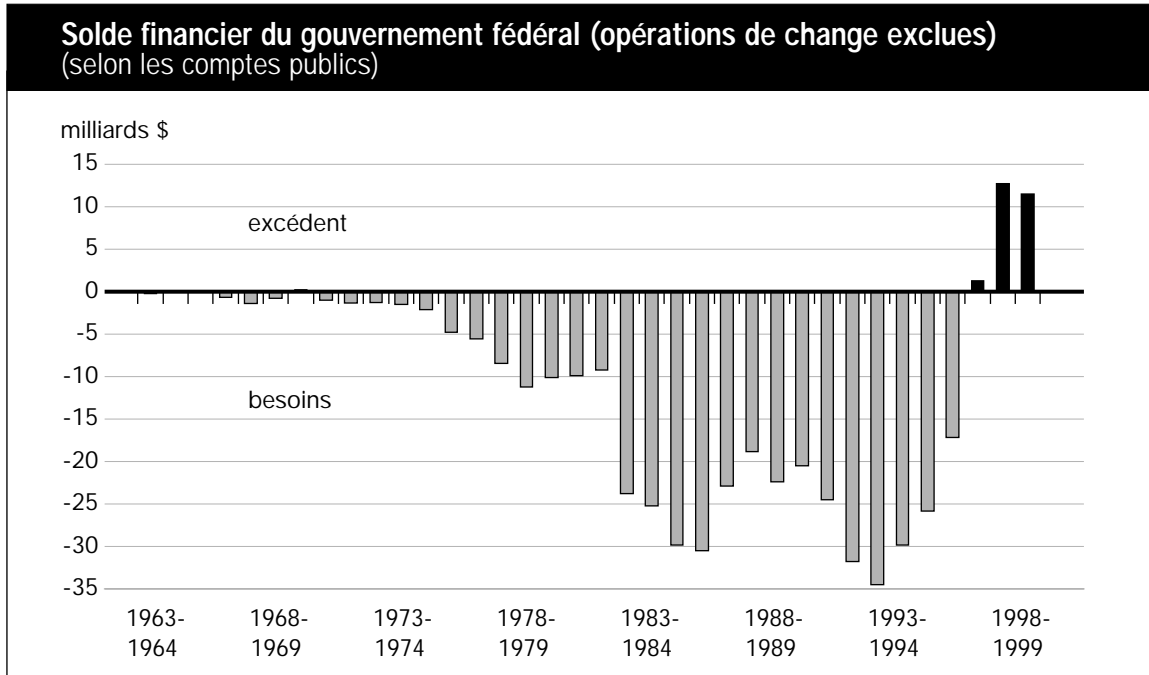
Excédent budgétaire et excédent financier fédéraux (selon les comptes publics)

	1997-1998	1998-1999
	(milliards \$)	
Excédent budgétaire	3,5	2,9
Opérations non budgétaires		
Régimes de retraite et autres comptes	3,8	7,0
Prêts, placements et avances	2,0	0,5
Autres opérations	3,4	1,1
Total	9,3	8,6
Excédent financier (opérations de change exclues)	12,7	11,5

Nota – Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total des montants indiqués.

- Une autre façon valable d'évaluer la situation financière du gouvernement fédéral consiste à calculer l'excédent ou les besoins financiers, c'est-à-dire la différence entre les rentrées et les sorties de fonds.
- Pour passer du solde budgétaire à l'excédent ou aux besoins financiers, il faut tenir compte des opérations non budgétaires. L'ajustement le plus important porte sur les régimes de retraite du gouvernement fédéral, qui font état des rentrées nettes dans ces comptes. Parmi les autres opérations non budgétaires figurent la variation nette des prêts, placements et avances du gouvernement (principalement aux sociétés d'État entreprises et aux gouvernements souverains). Les autres opérations comprennent essentiellement les rajustements nécessaires pour convertir en comptabilité de caisse les chiffres qui avaient été calculés en comptabilité d'exercice dans le solde budgétaire.
- Le solde budgétaire pour 1998-1999 a été de 2,9 milliards de dollars. Si l'on tient compte des opérations non budgétaires, qui s'élèvent à 8,6 milliards, l'excédent financier (opérations de change exclues) pour 1998-1999 s'est établi à 11,5 milliards; en 1997-1998, cet excédent avait été de 12,7 milliards.

Un excédent financier est enregistré pour un troisième exercice consécutif



- Le gouvernement fédéral a dégagé un excédent financier pour un troisième exercice consécutif en 1998-1999 (opérations de change exclues).
- Ces excédents financiers représentent un changement marqué par rapport aux importants besoins financiers ayant été enregistrés du milieu des années 1970 au milieu des années 1990.
- Le solde financier au Canada correspond à peu près au solde budgétaire mesuré dans les autres grands pays industrialisés, y compris les États-Unis. Selon cette mesure, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni sont les seuls pays du G-7 à avoir enregistré un excédent en 1998-1999 (calculé en fonction des exercices financiers respectifs).

La dette contractée sur les marchés a diminué de 16,4 milliards de dollars au cours des deux derniers exercices

Actif et passif financiers du gouvernement fédéral (selon les comptes publics)

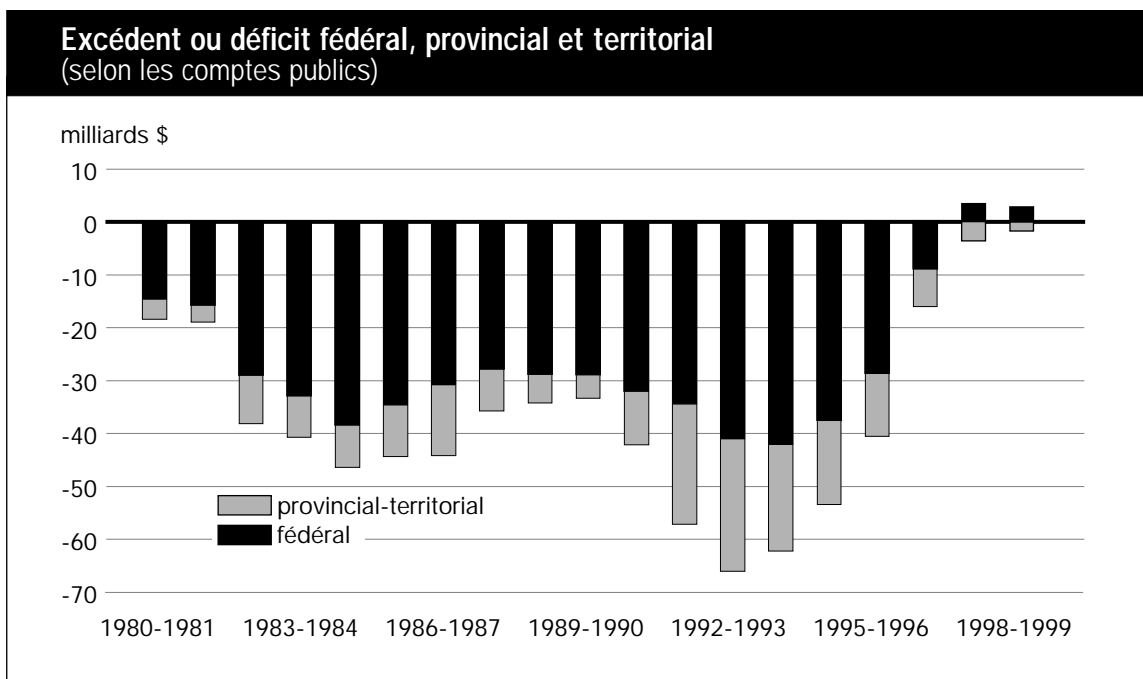
	1996-1997	1998-1999	Variation
		(milliards \$)	
Dette portant intérêt			
Dette contractée sur les marchés	476,9	460,4	-16,4
Régimes de retraite du secteur public et autres comptes	123,7	134,6	10,9
Total	600,6	595,0	-5,6
Passif actuel et provisions	40,1	45,3	5,2
Actif financier ¹	-57,5	-63,5	-6,0
Dette publique nette	583,2	576,8	-6,4

Nota – Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

¹ L'actif financier est assorti du signe «-» parce qu'il est porté en réduction de la dette nette.

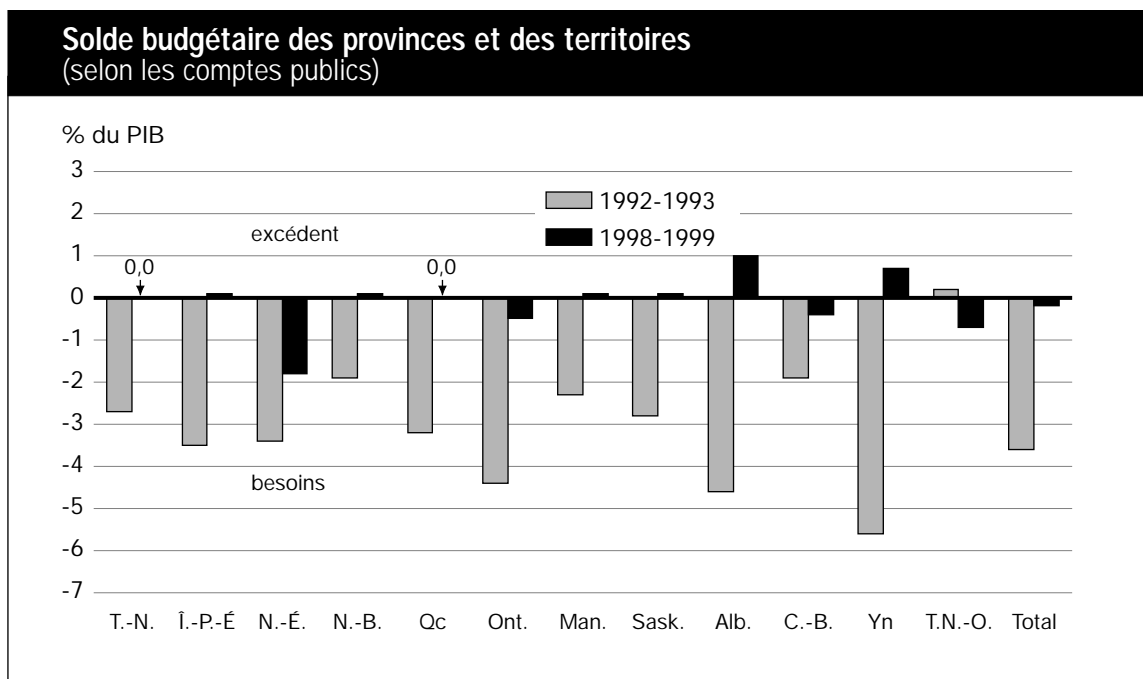
- La dette publique nette comprend la dette portant intérêt, le passif actuel ainsi que les provisions (principalement des comptes créditeurs) et l'actif financier (espèces, comptes débiteurs, actif du compte de change, placements dans les sociétés d'État et prêts aux autres gouvernements). La dette portant intérêt se compose pour sa part de la dette contractée sur les marchés et des obligations de l'État au titre des régimes de retraite des employés fédéraux et d'autres comptes. En 1998-1999, la dette publique nette du gouvernement fédéral s'établissait à 576,8 milliards de dollars, en baisse de 6,4 milliards par rapport à 1996-1997.
- La dette contractée sur les marchés se compose d'emprunts émis sur les marchés de capitaux sous forme d'obligations du gouvernement du Canada, d'Obligations d'épargne du Canada et de bons du Trésor. En 1998-1999, la dette contractée sur les marchés était de 16,4 milliards de dollars inférieure à son niveau de 1996-1997, tandis que le passif au titre des régimes de retraite de la fonction publique et des autres comptes était en hausse de 10,9 milliards.

Le solde budgétaire global des administrations fédérale, provinciales et territoriales était excédentaire en 1998-1999



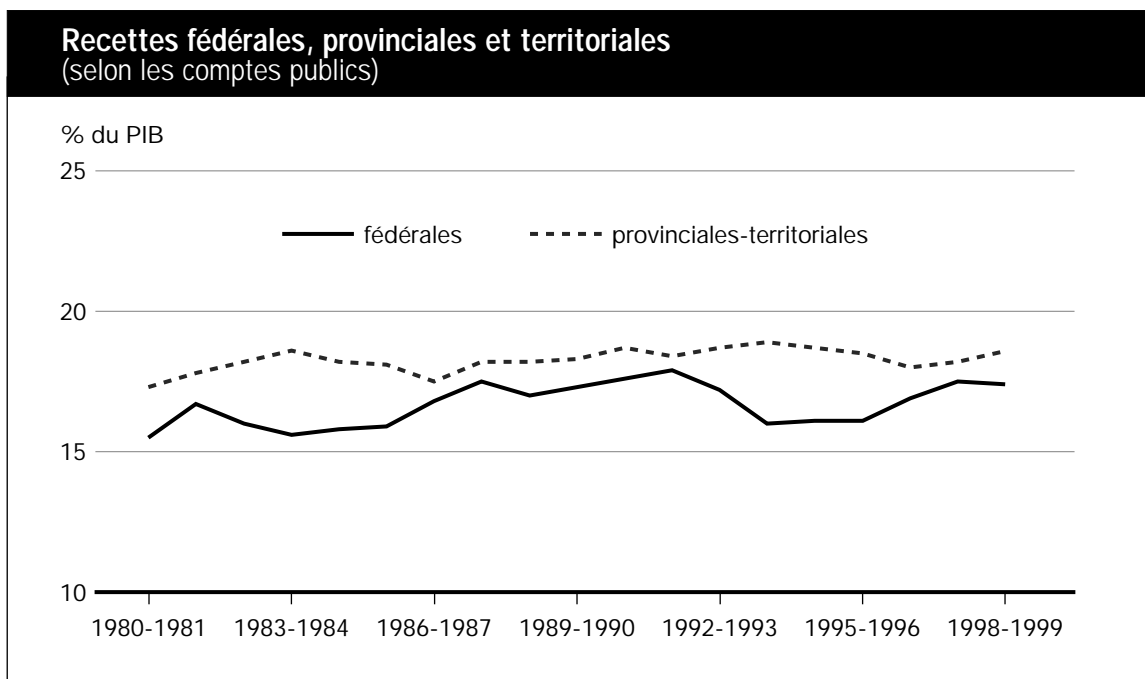
- Le solde budgétaire combiné des administrations fédérale, provinciales et territoriales s'est traduit par un excédent de 1,2 milliard de dollars en 1998-1999. Il s'agit d'un net progrès par rapport au déficit global de 66 milliards pour l'ensemble de ces administrations en 1992-1993.
- En 1997-1998, l'excédent enregistré à l'échelle fédérale a presque compensé le déficit global des provinces et des territoires. En 1998-1999, cependant, l'excédent du gouvernement fédéral était supérieur au déficit des provinces et des territoires.
- Le solde budgétaire fédéral est passé d'un déficit de 42 milliards de dollars en 1993-1994 à un excédent de 2,9 milliards en 1998-1999.
- Après avoir culminé à 25 milliards de dollars en 1992-1993, le déficit combiné des provinces et des territoires n'était plus que de 1,7 milliard en 1998-1999.

La plupart des provinces et des territoires ont déposé un budget équilibré en 1998-1999



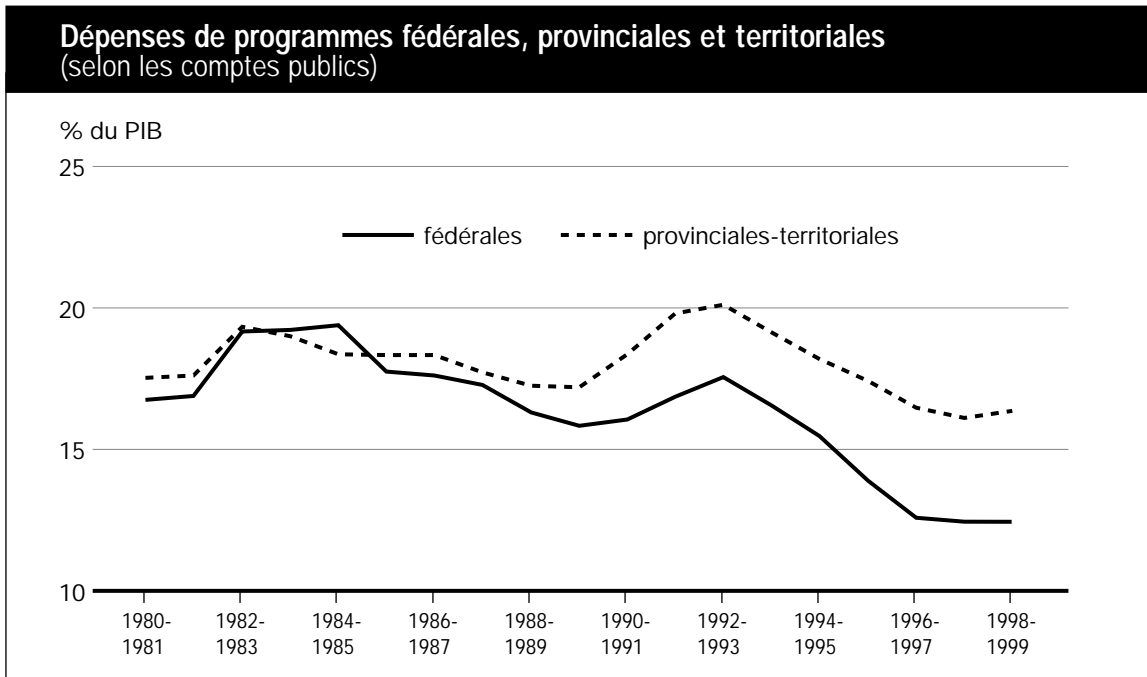
- Sept provinces et un territoire ont déposé un budget équilibré ou excédentaire en 1998-1999.
- Il s'agit là d'une amélioration notable par rapport à l'exercice 1992-1993 alors que, des 12 provinces et territoires, seuls les Territoires du Nord-Ouest n'enregistraient pas de déficit.

Les recettes publiques ont été relativement stables en proportion du PIB



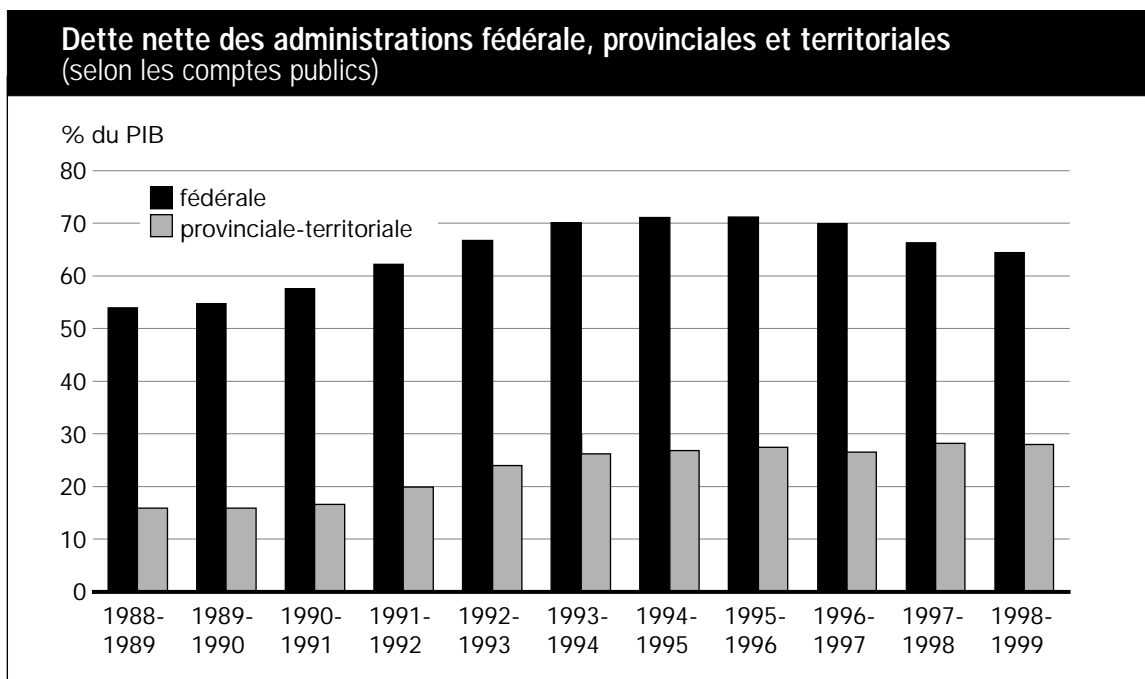
- Le ratio des recettes au PIB en 1998-1999 pour les deux paliers de gouvernement est similaire au ratio du début des années 1990, soit avant les efforts d'assainissement des finances publiques.
- Au cours des 20 dernières années, les recettes provinciales et territoriales ont constamment dépassé les recettes fédérales.

Les dépenses de programmes ont diminué de façon notable en proportion du PIB



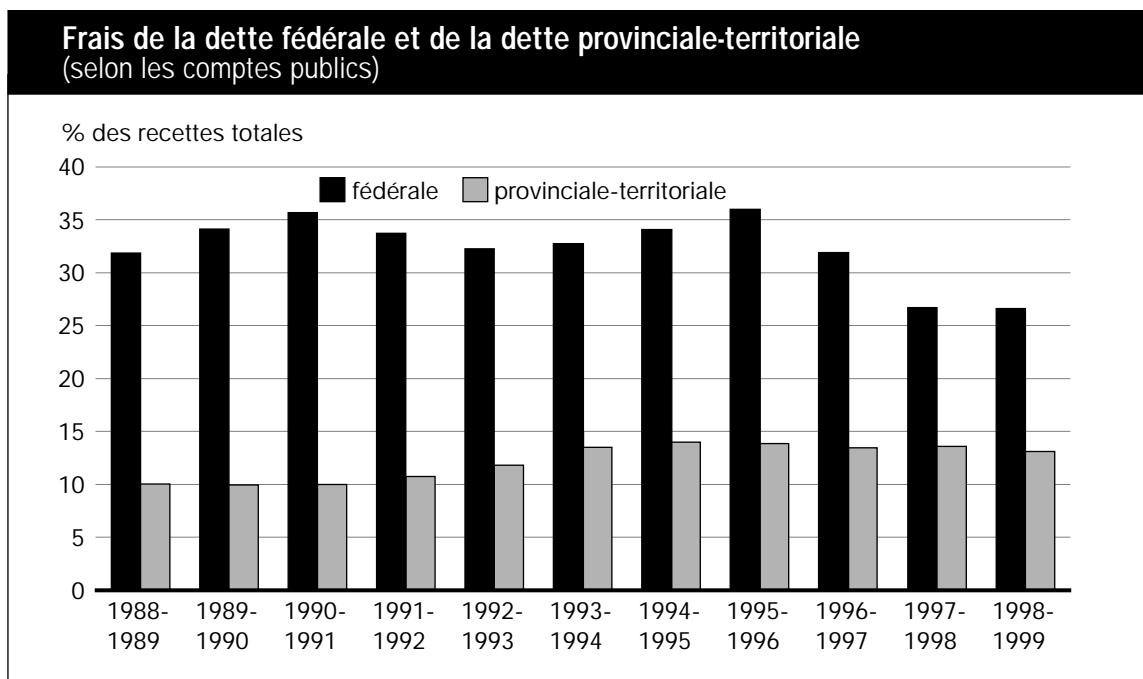
- La réduction du déficit aux deux paliers de gouvernement est surtout attribuable à la diminution des dépenses de programmes.
- De 1992-1993 à 1998-1999, les dépenses de programmes fédérales, exprimées en pourcentage du PIB, ont diminué de 5,1 points de pourcentage, passant de 17,5 à 12,4 % du PIB. Dans le cas des dépenses de programmes provinciales et territoriales, la baisse a été de 3,7 points de pourcentage (de 20,1 à 16,4 % du PIB).
- Les nouvelles initiatives budgétaires fédérales, provinciales et territoriales, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ont causé une hausse des dépenses en chiffres absolus pour 1998-1999; toutefois, en pourcentage du PIB, les dépenses de programmes pour cet exercice sont demeurées relativement stables.

Le ratio de la dette fédérale au PIB diminue, mais demeure plus du double de celui des provinces et des territoires



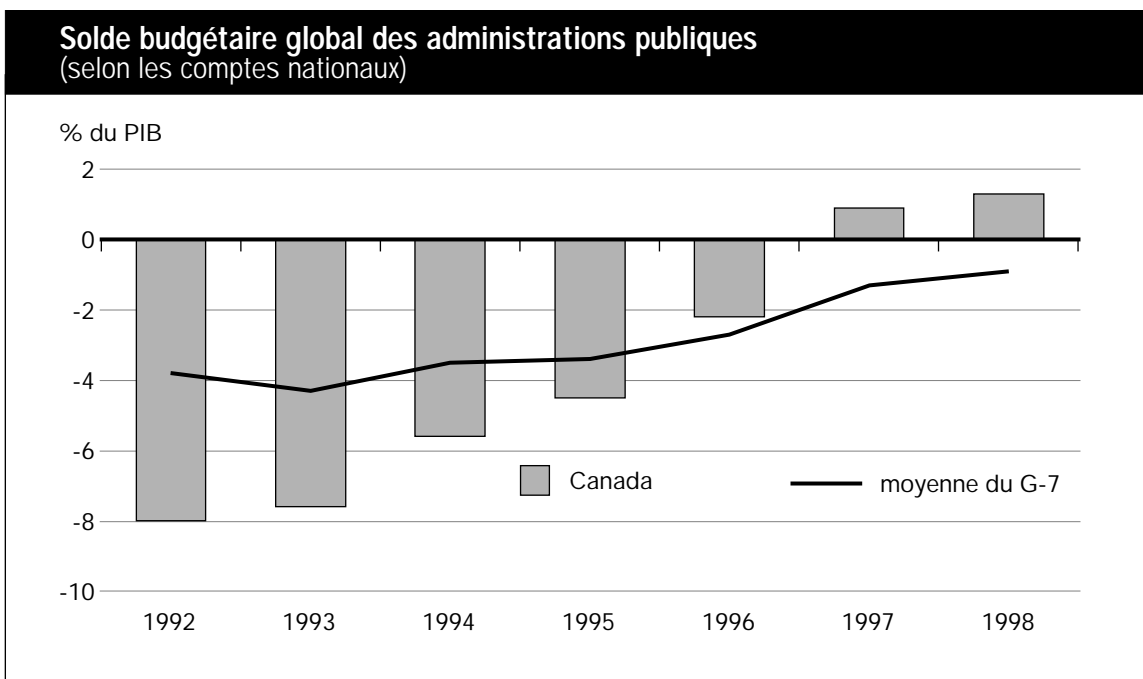
- Au cours des 10 dernières années, le fardeau de la dette fédérale a été plus du double de celui des provinces et des territoires.
- En 1998-1999, le ratio de la dette fédérale au PIB a diminué de façon notable, se chiffrant à 64,4 % après avoir culminé à 71,2 % en 1995-1996.
- Selon les estimations, le ratio de la dette des provinces et territoires au PIB aurait baissé très légèrement en 1998-1999, pour s'établir à 28,0 %.

Les frais de la dette en pourcentage des recettes totales sont beaucoup plus élevés au niveau fédéral



- En raison du fardeau plus lourd de sa dette, le gouvernement fédéral doit acquitter des frais de la dette beaucoup plus élevés que les provinces et les territoires.
- Cela signifie que le gouvernement fédéral doit consacrer une part plus grande de ses recettes aux frais de la dette que les provinces et les territoires.
- En 1995-1996, les frais de la dette fédérale absorbaient 36 cents de chaque dollar de recettes. En dépit des progrès substantiels en vue d'alléger ce fardeau, les frais de la dette fédérale absorbent encore 27 cents par dollar de recettes, contre 13 cents environ dans le cas des provinces et des territoires.

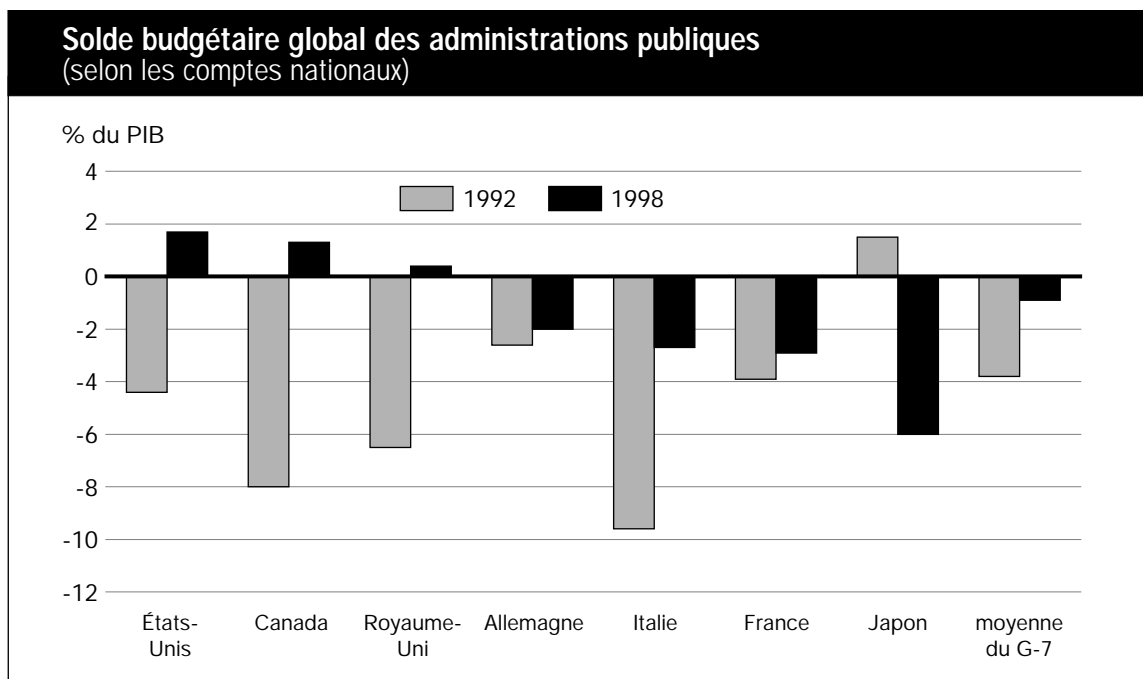
Le solde budgétaire du Canada a progressé de façon constante comparativement aux autres pays du G-7



Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 65, juin 1999

- Selon les comptes nationaux – mesure utilisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour comparer les pays entre eux –, le solde budgétaire global du Canada s'est constamment amélioré depuis 1992.
- En 1992, le déficit public total du Canada (administrations fédérale, provinciales et territoriales, et municipales; soldes du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec) représentait 8 % du PIB, soit le double de la moyenne des pays du G-7.
- En 1998, le Canada a enregistré un excédent (pour une deuxième année consécutive) correspondant à près de 1,5 % du PIB, comparativement à un déficit moyen égal à 1 % du PIB pour les pays du G-7.

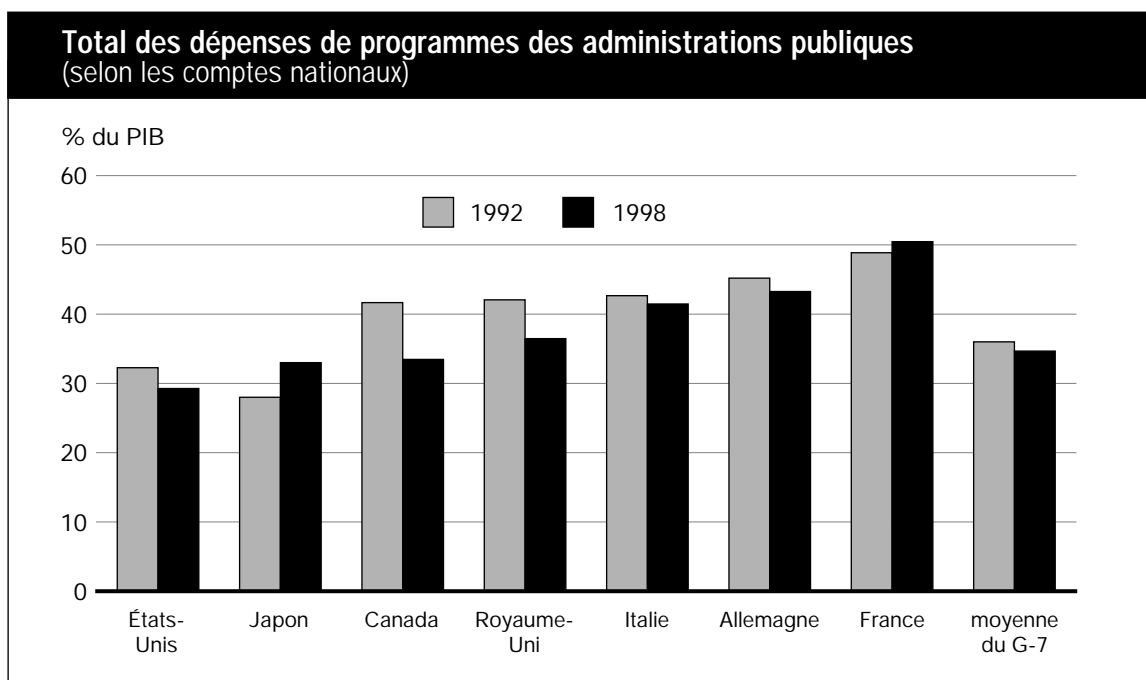
Le Canada est le pays du G-7 dont le solde budgétaire s'est le plus amélioré



Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 65, juin 1999

- En 1992, le Canada venait en deuxième place parmi les pays du G-7 au regard du déficit total de ses administrations publiques. Cependant, en 1998, le Canada a été l'un des trois pays du G-7 à avoir dégagé un excédent; seuls les États-Unis ont enregistré un excédent plus considérable.
- Si l'on considère l'évolution de la situation depuis 1992, le Canada vient au premier rang des pays du G-7 au chapitre de l'amélioration du solde budgétaire.

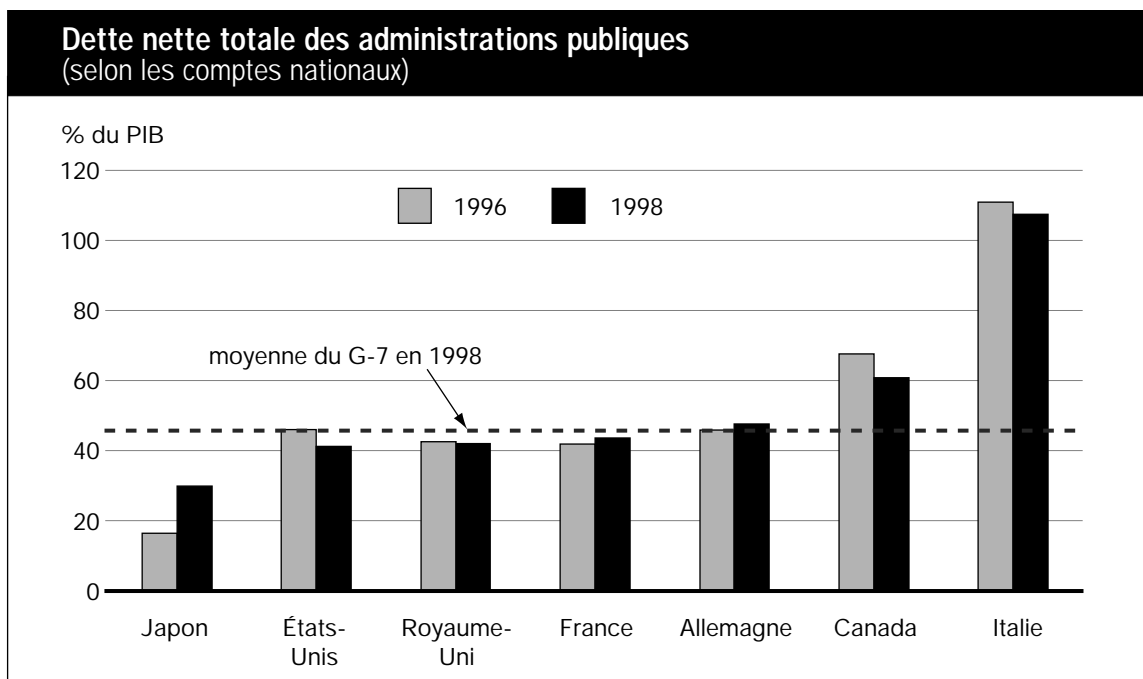
Aucun pays du G-7 n'est parvenu à réduire autant que le Canada ses dépenses de programmes en proportion du PIB



Source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 65, juin 1999

- Le redressement rapide de la situation budgétaire du Canada est attribuable à une réduction marquée des dépenses de programmes (ensemble des dépenses moins frais de la dette brute).
- Entre 1992 et 1998, les dépenses de programmes de l'ensemble des administrations publiques du Canada, en proportion de la taille de l'économie du pays, ont diminué de 8,3 points de pourcentage.
- En fait, les dépenses de programmes du Canada ont baissé plus rapidement que celles des autres pays du G-7.

Le fardeau de la dette du Canada est en baisse, mais demeure élevé



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 65, juin 1999

- Au cours des dernières années, le Canada a été le pays du G-7 qui a enregistré la plus forte baisse de son ratio de la dette au PIB.
- Toutefois, le fardeau de la dette du Canada demeure sensiblement plus élevé que la moyenne du G-7; de fait, seule l'Italie a un fardeau plus élevé.

3

Perspectives économiques et financières à moyen terme du Canada

Faits saillants

[...] soucieux de dégager un plus grand terrain d'entente, le ministère des Finances a tenu au cours des derniers mois des consultations sans précédent auprès des économistes en chef des principales banques à charte canadiennes et de quatre grandes firmes de prévisionnistes.

Voilà [...] le contexte financier du débat qui nous attend.

Il est clair [...] qu'un grand débat sur la façon d'utiliser cet excédent est actuellement en cours.

[...] comme Parlement et comme peuple, nous devons débattre de l'utilisation de l'excédent à long terme [...] En revanche, le gouvernement continuera de prendre des décisions en se fondant sur un horizon mobile de deux ans [...]

- Les projections de l'excédent financier ont été établies dans le cadre d'un exercice sans précédent, mettant à contribution des économistes du secteur privé. L'objectif consistait à s'entendre sur un ensemble d'hypothèses économiques de planification, dont les prévisionnistes du secteur privé se serviraient afin de dresser les projections de l'excédent financier pour chacune des cinq prochaines années.
- De plus, les économistes du secteur privé ont fait les recommandations suivantes, qui ont été acceptées par le gouvernement :
 - la pratique consistant à mettre de côté 3 milliards de dollars chaque année dans une réserve pour éventualités sera maintenue, afin de se protéger contre des circonstances imprévues; si elle n'est pas nécessaire, la réserve servira au remboursement de la dette;
 - les projections financières continueront d'inclure une mesure supplémentaire de prudence économique pour éviter de recommencer à accumuler des déficits;
 - ce montant fondé sur la prudence sera présenté d'une manière claire et explicite;
 - un horizon de cinq ans, plutôt que de deux ans, est désormais approprié pour les débats publics sur les options stratégiques.
- Toutefois, en raison du degré d'incertitude des projections à long terme, les décisions budgétaires continueront d'être prises en fonction d'un horizon mobile de deux ans.
- En l'absence de nouvelles décisions stratégiques, si le montant de la réserve pour éventualités et le montant fondé sur la prudence économique sont soustraits de l'excédent établi selon les prévisions moyennes du secteur privé, l'excédent utilisé pour la planification budgétaire sera de 5,5 milliards de dollars en 2000-2001, de 8,5 milliards en 2001-2002 et de 23,0 milliards en 2004-2005.

Augmenter la transparence de la planification budgétaire

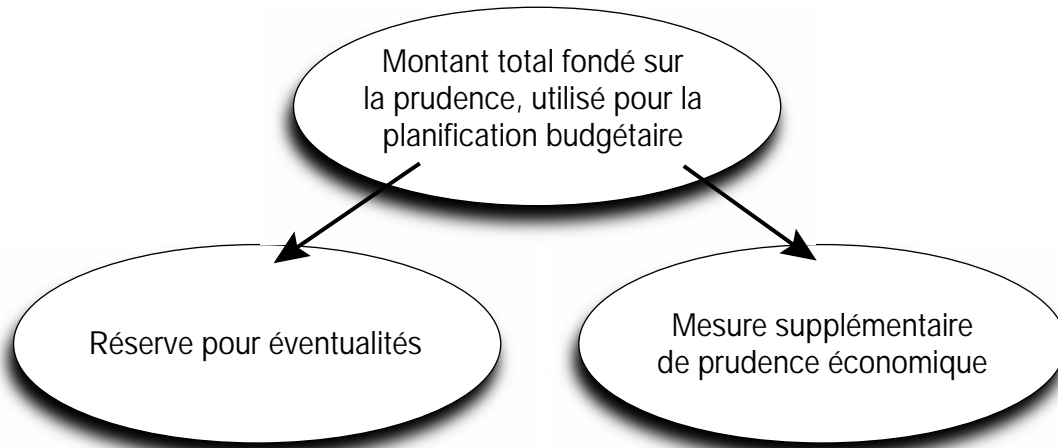
Processus de planification à ce jour

- Lorsque le gouvernement a été élu en 1993, les plans budgétaires du gouvernement fédéral manquaient de crédibilité, en raison d'un trop grand nombre d'années de prévisions optimistes et d'objectifs non atteints sur le plan du déficit.
- L'une des premières mesures prises par le gouvernement pour rebâtir la crédibilité de la planification budgétaire fédérale a été l'adoption d'une approche prudente en matière de planification budgétaire, qui se reflète maintenant dans le Plan de remboursement de la dette. Voici les éléments clés du Plan :
 - des plans budgétaires à deux ans, fondés sur des hypothèses de planification économique prudentes;
 - l'inclusion dans les plans budgétaires d'une réserve pour éventualités annuelle;
 - l'application de la réserve pour éventualités, lorsqu'elle n'est pas nécessaire, au remboursement de la dette publique.
- Cette approche a permis au gouvernement de dépasser ses objectifs budgétaires chaque année depuis 1993-1994 et de dégager un excédent de 3,5 milliards de dollars en 1997-1998 et de 2,9 milliards en 1998-1999.

Nouvelle approche de consultation et de planification budgétaires

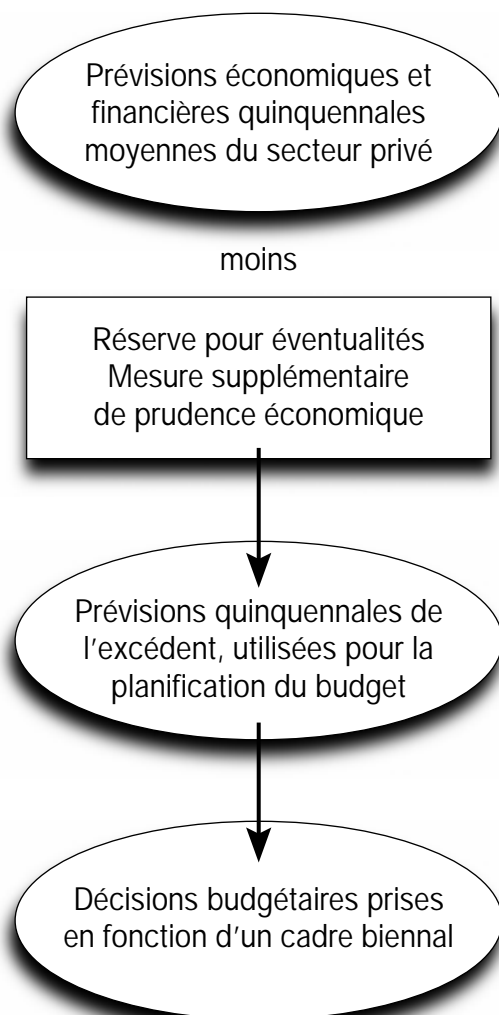
- Au cours du printemps et de l'automne de 1999, le ministère des Finances a mené un processus de consultation sans précédent, mettant à contribution les économistes en chef des grandes banques à charte canadiennes et des quatre principales sociétés spécialisées dans les prévisions économiques.
- L'objectif était le suivant :
 - élaborer un ensemble d'hypothèses économiques pour la planification budgétaire;
 - demander aux quatre sociétés en cause de se fonder sur ces hypothèses pour prévoir l'excédent au cours de chacune des cinq prochaines années, en fonction de la politique fiscale et de la politique des dépenses publiques actuelles.
- Les économistes du secteur privé ont indiqué qu'un horizon de cinq ans était désormais approprié pour les débats publics sur les options stratégiques.
- Toutefois, les économistes ont convenu qu'il fallait considérer les projections à long terme avec réserve dans la prise des décisions budgétaires. Par conséquent, les décisions touchant le budget continueront d'être prises en fonction d'un horizon mobile de deux ans.

La prudence demeure une caractéristique essentielle de la planification budgétaire



- Les économistes du secteur privé ont recommandé au gouvernement de maintenir une approche de planification budgétaire prudente, à savoir :
 - continuer d'utiliser les prévisions économiques moyennes du secteur privé pour la planification budgétaire;
 - maintenir la pratique de mettre 3 milliards de dollars de côté chaque année dans une réserve pour éventualités. Cette dernière sert essentiellement à couvrir les événements imprévisibles et les risques découlant de l'inexactitude inévitable des modèles utilisés pour convertir les hypothèses économiques en prévisions financières détaillées. De plus, la réserve fournit une marge supplémentaire de sécurité en cas d'erreurs dans les prévisions économiques. Ce n'est pas une source de financement pour de nouvelles initiatives stratégiques. Si elle n'est pas nécessaire, la réserve pour éventualités sera appliquée au remboursement de la dette publique;
 - continuer de prévoir une mesure supplémentaire de prudence économique pour éviter de recommencer à accumuler des déficits.
- Auparavant, cette mesure supplémentaire de prudence était incorporée aux projections des recettes et des dépenses. Par conséquent, le montant exact n'était pas précisé, et la crédibilité des composantes clés des projections financières en souffrait.
- Les économistes du secteur privé ont recommandé au gouvernement de présenter cette mesure supplémentaire de prudence d'une manière claire et explicite. Le gouvernement a accepté la recommandation.

Sommaire : cadre pour la mise à jour de l'automne et le budget



- En résumé, pour les besoins des débats publics et de la planification budgétaire, le gouvernement :
 - présentera les projections quinquennales moyennes de l'excédent établies par le secteur privé, qui sont fondées sur un ensemble d'hypothèses économiques communes;
 - comptabilisera une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars qui, si elle n'est pas nécessaire, sera appliquée au remboursement de la dette;
 - inclura une mesure supplémentaire de prudence, qui sera présentée de manière explicite.
- Toutefois, comme auparavant, les décisions budgétaires continueront d'être prises en fonction d'un horizon mobile de deux ans, étant donné qu'il est difficile de prévoir l'évolution de l'économie sur une période plus longue.

Hypothèses économiques

Projections moyennes établies par le secteur privé¹

	1999	2000	2001	2002-2005
			(%)	
Croissance du PIB réel	3,6	2,9	2,7	2,7
Inflation selon le PIB	1,5	1,7	1,9	1,8
Croissance du PIB nominal	5,1	4,6	4,6	4,5
Inflation selon l'IPC	1,6	1,8	1,9	1,8
Bons du Trésor à 3 mois	4,8	5,1	5,1	4,9
Obligations à 10 ans du gouvernement	5,6	5,8	5,8	5,6

¹ Ces moyennes sont fondées sur 21 prévisions pour 1999 et 2000, 16 prévisions pour 2001, 9 prévisions pour 2004 et 5 prévisions pour 2005.

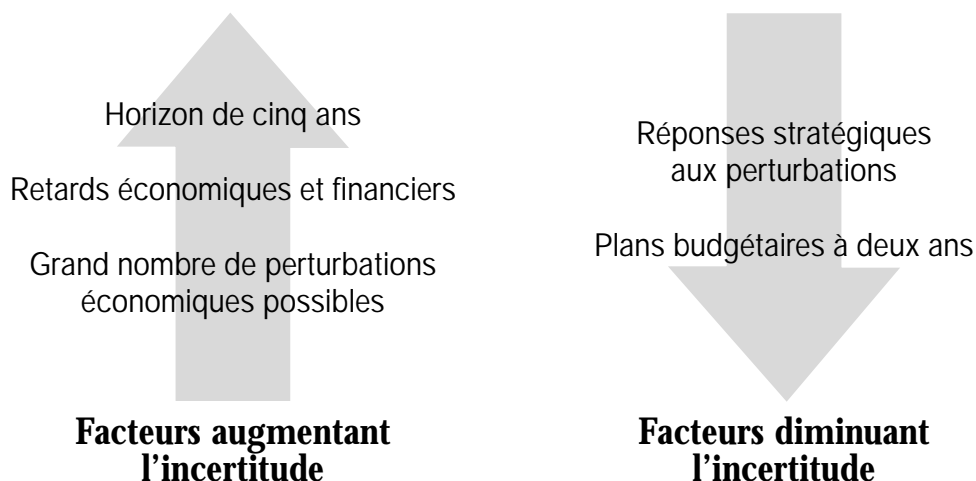
- Tel qu'il est mentionné à l'annexe 1, les perspectives moyennes à court terme établies par le secteur privé prévoient un léger ralentissement de la croissance du PIB réel conjugué à un ralentissement de l'économie américaine. On prévoit que les taux d'intérêt n'augmenteront que légèrement au Canada pendant cette période.
- À moyen terme, les prévisionnistes du secteur privé estiment que, en moyenne, le Canada continuera d'afficher une solide croissance économique. Les prévisions moyennes du secteur privé relativement à la croissance du PIB réel sont de 2,7 % pour la période allant de 2001 à 2005, soit un résultat légèrement inférieur à celui prévu pour la croissance en l'an 2000.
- Au cours de la même période, on prévoit que l'inflation selon le PIB restera à peu près inchangée, à quelque 1,8 %. Par conséquent, la croissance du PIB nominal devrait s'établir à 4,5 % en moyenne entre 2001 et 2005.
- On prévoit que les taux d'intérêt seront eux aussi relativement stables à moyen terme, car le taux d'inflation devrait se situer au centre de la fourchette cible de 1 à 3 % établie conjointement par la Banque du Canada et le gouvernement.
- Même si les prévisions moyennes du secteur privé constituent un fondement raisonnable pour la planification financière, leur utilisation pour les perspectives économiques et financières comporte tout de même des risques. En outre, l'expérience montre que le degré d'incertitude augmente avec l'horizon des prévisions, surtout parce que l'éventail des risques s'élargit en conséquence.

Mesure supplémentaire de prudence économique incorporée aux budgets antérieurs

	Année 1	Année 2
Facteur de prudence : moyenne des budgets de 1995 à 1997		
Croissance du PIB nominal (point de pourcentage)	0,1	0,5
Bons du Trésor à 3 mois (points de base)	70	70
Obligations à 10 ans du gouvernement (points de base)	60	40
Résultat financier (milliards \$)	1,0	2,3
Facteur de prudence : budget de 1998		
Croissance du PIB nominal (point de pourcentage)	0,6	1,0
Bons du Trésor à 3 mois (points de base)	80	100
Obligations à 10 ans du gouvernement (points de base)	50	100
Résultat financier (milliards \$)	1,4	3,7
Facteur de prudence : budget de 1999		
Croissance du PIB nominal (point de pourcentage)	0,2	0,6
Bons du Trésor à 3 mois (points de base)	70	70
Obligations à 10 ans du gouvernement (points de base)	50	50
Résultat financier (milliards \$)	0,8	2,1

- Depuis le budget de 1995, le gouvernement a inclus une réserve pour éventualités et un montant supplémentaire fondé sur la prudence dans les hypothèses économiques utilisées pour la planification financière. Le montant supplémentaire fondé sur la prudence fournit une assurance contre les risques au cas où les projections économiques ne se réaliseraient pas.
- Pour les budgets de 1995, de 1996 et de 1997, les taux d'intérêt à court terme ont été présumés être supérieurs en moyenne de 70 points de base aux prévisions moyennes du secteur privé et les taux à long terme, de 60 et de 40 points de base pour les première et deuxième années, respectivement. La croissance du PIB nominal a été présumée être inférieure de 0,1 et de 0,5 point de pourcentage, respectivement. Le résultat financier du facteur de prudence intégré aux hypothèses économiques s'est établi en moyenne à 1,0 milliard de dollars et à 2,3 milliards, respectivement.
- Le budget de 1998 a tenu compte de facteurs de prudence plus importants parce que la faiblesse des cours des produits de base découlant de la crise asiatique ne se reflétait pas entièrement dans les prévisions du secteur privé disponibles au moment du budget. Les hypothèses économiques plus prudentes ont donné lieu à un montant supplémentaire de 1,4 milliard de dollars la première année et de 3,7 milliards, la deuxième année.
- Le budget de 1999 est revenu à un facteur de prudence « normal », c'est-à-dire semblable à celui des budgets précédant le budget de 1998.

Étendre la prudence économique aux prévisions à moyen terme



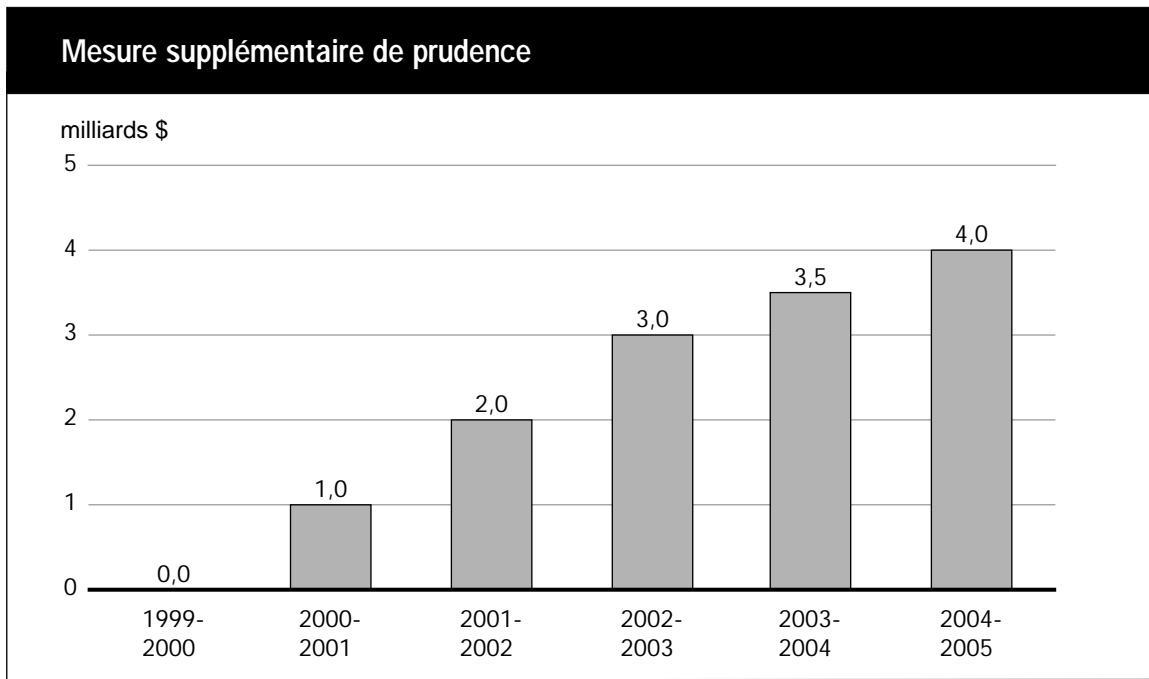
- À moyen terme, les prévisions moyennes du secteur privé correspondent à la plupart des estimations relatives à la sous-utilisation actuelle de nos ressources économiques et au potentiel de croissance non inflationniste au Canada.
- Cependant, les risques associés à l'utilisation des perspectives à moyen terme sont fondamentalement plus difficiles à repérer que ceux associés aux perspectives à court terme. En effet, les risques augmentent habituellement lorsque l'on dépasse un horizon de deux ans.
- À court terme, les facteurs néfastes qui peuvent influencer sur les perspectives canadiennes découlent d'événements pouvant survenir à l'étranger, principalement aux États-Unis. Même si la croissance économique américaine continue de dépasser les attentes, sans reprise apparente de l'inflation, il est possible qu'une hausse considérable des taux d'intérêt aux États-Unis devienne nécessaire pour éviter les pressions inflationnistes, ce qui pourrait entraîner un ralentissement beaucoup plus marqué de l'économie américaine.
- De plus, l'incertitude plane toujours quant à la vigueur et à la solidité de la reprise des économies émergentes et asiatiques. Un retour à l'instabilité dans ces pays pourrait avoir des répercussions néfastes sur la demande mondiale et sur les cours des produits de base.
- En outre, il s'écoule un certain temps avant que les répercussions des changements imprévus dans l'économie ne se fassent pleinement sentir sur la croissance économique, et le délai est encore plus long en ce qui a trait aux recettes et aux dépenses budgétaires.
- Ces facteurs suggèrent que le montant supplémentaire fondé sur la prudence devrait augmenter avec la période considérée.
- Toutefois, des facteurs compensateurs, comme les réponses stratégiques aux perturbations, limitent le montant supplémentaire nécessaire. De plus, le maintien d'un horizon de planification financière de deux ans pour les décisions budgétaires donne au gouvernement la souplesse nécessaire pour apporter des ajustements qui permettent de contrebalancer les incidences sur le solde budgétaire au-delà du court terme.

Sensibilité des perspectives financières aux perturbations économiques

	Changement estimatif de la situation financière			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	(milliards \$)			
Baisse de 1 % du niveau du revenu nominal				
Diminution des recettes	1,5	1,6	1,7	1,7
Augmentation des dépenses	0,6	0,6	0,7	0,7
Diminution du solde budgétaire	2,1	2,2	2,4	2,4
Hausse de 100 points de base de tous les taux d'intérêt				
Augmentation des recettes	0,3	0,3	0,4	0,4
Augmentation des dépenses	1,2	1,9	2,3	2,7
Diminution du solde budgétaire	0,9	1,6	1,9	2,3

- L'une des façons d'évaluer le montant approprié fondé sur la prudence économique consiste à analyser la sensibilité du solde budgétaire aux changements de variables économiques importantes, comme le revenu nominal et les taux d'intérêt.
- Par exemple, une baisse du revenu nominal entraînerait une diminution des recettes du gouvernement fédéral par une contraction des diverses assiettes fiscales et une augmentation des dépenses, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi. Une baisse de 1 % du revenu nominal entraînerait une diminution du solde budgétaire de 2,1 milliards de dollars au cours de la première année, pour atteindre 2,4 milliards au cours de la troisième année.
- De même, une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt réduirait le solde budgétaire d'environ 0,9 milliard de dollars au cours de la première année. L'effet néfaste sur le solde budgétaire s'accroîtrait chaque année, à mesure que la dette serait refinancée à des taux plus élevés. Ce montant atteindrait 2,3 milliards la quatrième année.

Mesure supplémentaire de prudence économique aux fins de discussions sur le budget



- En fonction des données ci-dessus, le gouvernement a décidé que le montant supplémentaire fondé sur la prudence économique, pour les besoins de la planification, serait de 1,0 milliard de dollars en 2000-2001 et de 2,0 milliards en 2001-2002, pour atteindre 4 milliards en 2004-2005.
- Au cours des deux premières années, la mesure supplémentaire de prudence économique se compare à celle prévue dans les budgets précédents (sauf le budget de 1998).
- Les montants mis de côté procurent un coussin raisonnable contre les diverses perturbations qui pourraient survenir au cours d'une période prévisionnelle de cinq ans. Par exemple, à la cinquième année, le montant fondé sur la prudence économique couvrirait une baisse d'environ 1 % du revenu nominal et une augmentation soutenue de 70 points de base des taux d'intérêt.

Excédent aux fins de consultation et de planification budgétaires

État sommaire des opérations

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(milliards \$)						
Opérations budgétaires							
Recettes	155,7	158,0	164,5	172,5	180,0	188,0	197,0
Dépenses de programmes	111,4	111,5	113,5	118,0	121,0	124,0	127,5
Solde de fonctionnement	44,3	46,5	51,0	54,5	59,0	64,0	69,5
Frais de la dette publique	41,4	41,5	41,5	41,0	40,5	40,0	39,5
Solde budgétaire sous-jacent (moyenne du secteur privé)	2,9	5,0	9,5	13,5	18,5	24,0	30,0
Prudence							
Réserve pour éventualités		3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Montant supplémentaire			1,0	2,0	3,0	3,5	4,0
Total		3,0	4,0	5,0	6,0	6,5	7,0
Excédent financier aux fins de planification	2,9	2,0	5,5	8,5	12,5	17,5	23,0
Dette publique nette en présumant :							
un budget équilibré chaque année	576,8	576,8	576,8	576,8	576,8	576,8	576,8
l'application de la réserve pour éventualités au remboursement de la dette	576,8	573,8	570,8	567,8	564,8	561,8	558,8
Pourcentage du PIB							
Recettes budgétaires	17,4	16,8	16,7	16,8	16,8	16,7	16,8
Dépenses de programmes	12,4	11,8	11,5	11,5	11,3	11,0	10,9
Frais de la dette publique	4,6	4,4	4,2	4,0	3,8	3,6	3,4
Total des dépenses	17,1	16,3	15,7	15,4	15,0	14,6	14,2
Excédent aux fins de planification	0,3	0,2	0,6	0,8	1,2	1,6	2,0
Dette publique nette en présumant :							
un budget équilibré chaque année	64,4	61,3	58,6	56,1	53,7	51,3	49,1
l'application de la réserve pour éventualités au remboursement de la dette	64,4	61,0	58,0	55,2	52,6	50,0	47,6

- En fonction d'un ensemble commun d'hypothèses de planification économique, les quatre sociétés spécialisées dans les prévisions économiques ont élaboré les projections des principales composantes du solde budgétaire. Pour la période de 1999-2000 à 2004-2005, les projections présentées dans le tableau correspondent aux moyennes des quatre séries de projections. Pour 1998-1999, les données présentées ont fait l'objet d'une vérification et sont finales.
- Ces projections sont basées sur un certain nombre d'hypothèses importantes. Elles se fondent sur les politiques fiscales et de dépenses actuelles – aucune nouvelle initiative stratégique n'est incluse. Le taux de cotisation d'assurance-emploi de 2,40 \$ pour l'an 2000 a été maintenu tout au long de la période de projection. On prévoit que les dépenses de programmes directes – toutes les dépenses de programmes à l'exception des principaux transferts aux particuliers et aux autres paliers de gouvernement et excluant l'incidence des redressements ponctuels spéciaux en 1999-2000 – afficheront le même taux de croissance que la population et l'inflation. En outre, dans les projections concernant les frais de service de la dette, on présume que la réserve pour éventualités n'est pas nécessaire et qu'elle est appliquée chaque année au remboursement de la dette publique nette. Ces hypothèses principales sous-tendent les projections moyennes de l'excédent établies par le secteur privé.
- Tel qu'il a été mentionné précédemment, les économistes du secteur privé ont recommandé au gouvernement de continuer à mettre de côté une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars et un montant supplémentaire fondé sur la prudence économique. Ces montants doivent être soustraits des projections moyennes du secteur privé pour en arriver à l'excédent aux fins de consultation et de planification budgétaires.
- L'excédent moyen établi par le secteur privé pour 1999-2000 s'élève à 5,0 milliards de dollars. En soustrayant la réserve pour éventualités, l'excédent pour la planification s'élève à 2,0 milliards. Les incertitudes économiques, les rajustements d'années antérieures, les redressements comptables de fin d'exercice et les passifs éventuels pourraient influencer sur les résultats finals de 1999-2000. Malgré ces impondérables, le gouvernement maintient son objectif d'avoir un budget équilibré ou excédentaire, tel qu'il l'a indiqué dans le budget de 1999.
- On prévoit que l'excédent aux fins de planification s'élèvera à 5,5 milliards de dollars en 2000-2001 et à 8,5 milliards en 2001-2002. Les décisions prises dans le cadre du budget de l'an 2000 s'appliqueront à ces deux exercices.
- Au cours des trois exercices suivants, on prévoit que l'excédent aux fins de planification budgétaire augmentera, passant de 12,5 milliards de dollars en 2002-2003 à 23 milliards en 2004-2005.

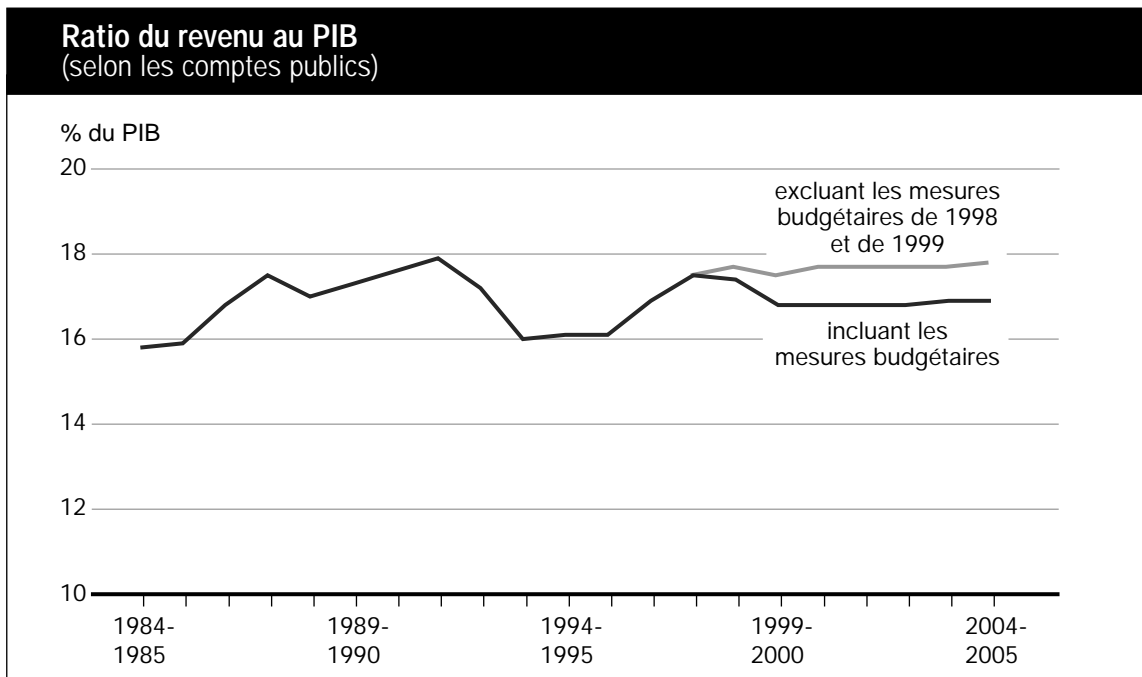
Projections moyennes du secteur privé – recettes budgétaires

Recettes budgétaires – moyenne du secteur privé

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(milliards \$)						
Impôt sur le revenu							
Particuliers	72,5	74,8	78,2	82,7	87,8	93,0	98,5
Sociétés	21,6	21,7	23,6	24,7	25,4	26,4	27,2
Autres	2,9	3,0	3,1	3,2	3,2	3,4	3,5
Total	97,0	99,6	104,9	110,6	116,4	122,8	129,2
Cotisations d'assurance-emploi	19,4	18,8	18,3	18,9	19,2	19,5	20,0
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	20,7	22,0	23,0	24,2	25,4	26,9	28,5
Droits à l'importation	2,4	2,3	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7
Autres	8,4	8,3	8,5	8,8	9,0	9,2	9,5
Total	31,4	32,6	33,8	35,5	37,0	38,7	40,7
Total des recettes fiscales	147,7	151,0	157,0	165,0	172,6	181,0	189,9
Recettes non fiscales	7,9	7,0	7,5	7,5	7,4	7,1	7,1
Total des recettes budgétaires	155,7	158,0	164,5	172,5	180,0	188,0	197,0

- Si l'on se fonde sur la moyenne des quatre sociétés spécialisées dans les prévisions économiques, les recettes budgétaires devraient augmenter de 2,3 milliards de dollars en 1999-2000, pour atteindre 158,0 milliards. Cette légère augmentation est le résultat de la croissance économique, tempérée par les réductions d'impôt sur le revenu des particuliers annoncées dans les budgets de 1998 et de 1999 et par la baisse du taux de cotisation d'assurance-emploi depuis le 1^{er} janvier 1999, qui est passé de 2,70 \$ à 2,55 \$ (taux des employés par 100 \$ de rémunération assurable).
- On prévoit que la croissance des recettes budgétaires en 2000-2001 sera, une fois de plus, quelque peu inférieure à celle de l'économie, ce qui traduit l'incidence des réductions d'impôt incluses dans le budget de 1999 et la baisse supplémentaire du taux de cotisation d'assurance-emploi, taux qui passe à 2,40 \$ le 1^{er} janvier 2000.
- Pour les années suivantes, on prévoit que, en fonction des politiques actuelles, la croissance des recettes budgétaires correspondra à celle de l'économie.

Le total des recettes budgétaires devrait tomber à 16,8 % du PIB en 1999-2000



- Le « ratio des recettes » donne le total des recettes fédérales par rapport à la taille de l'économie (PIB). Il constitue une mesure du fardeau fiscal fédéral.
- Le ratio des recettes comprend un facteur cyclique. Il diminue au cours des récessions et augmente au cours des reprises, ce qui reflète la nature progressive du régime fiscal et la nature cyclique des bénéfices des sociétés. C'est le principal facteur qui a entraîné l'augmentation du ratio des recettes entre 1994-1995 et 1997-1998, alors que l'économie affichait une reprise à la suite de la récession de 1990-1991.
- On prévoit que les allègements fiscaux inclus dans les budgets de 1998 et de 1999 feront passer le ratio des recettes au PIB de 17,4 % en 1998-1999 à 16,8 % en 1999-2000. Au-delà de 2000-2001, ce ratio devrait se stabiliser à 16,8 %, alors que la croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers à la suite de la réalisation des allègements fiscaux sera contrebalancée par la baisse des autres composantes des recettes.

Composantes principales des recettes budgétaires en proportion du PIB

Recettes budgétaires : moyenne du secteur privé

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(% du PIB)						
Impôt sur le revenu des particuliers	8,1	8,0	8,0	8,0	8,2	8,3	8,4
Impôt sur le revenu des sociétés	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3
Autres impôts sur le revenu	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Recettes d'assurance-emploi	2,2	2,0	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7
Taxe sur les produits et services	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Droits à l'importation	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres taxes et droits d'accise	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
Recettes non fiscales	0,9	0,7	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
Total	17,4	16,8	16,7	16,8	16,8	16,7	16,8

- D'après la moyenne des prévisions du secteur privé, le ratio de l'impôt sur le revenu des particuliers au PIB devrait diminuer pour s'établir à 8 % en 1999-2000 et demeurer à ce niveau jusqu'en 2001-2002. Cette situation est attribuable à la mise en œuvre des réductions d'impôts annoncées dans les budgets de 1998 et de 1999. Une fois que les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers seront pleinement en effet, le ratio de cette catégorie d'impôt au PIB devrait augmenter, traduisant la progressivité du régime fiscal et la non-indexation des tranches d'imposition et des crédits d'impôt.
- Contrairement à la situation des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers, la part du PIB correspondant aux autres composantes des recettes fiscales devrait, selon les prévisions, demeurer stable ou diminuer. Ces conditions se traduiront par un ratio généralement constant des recettes au PIB après 1999-2000.

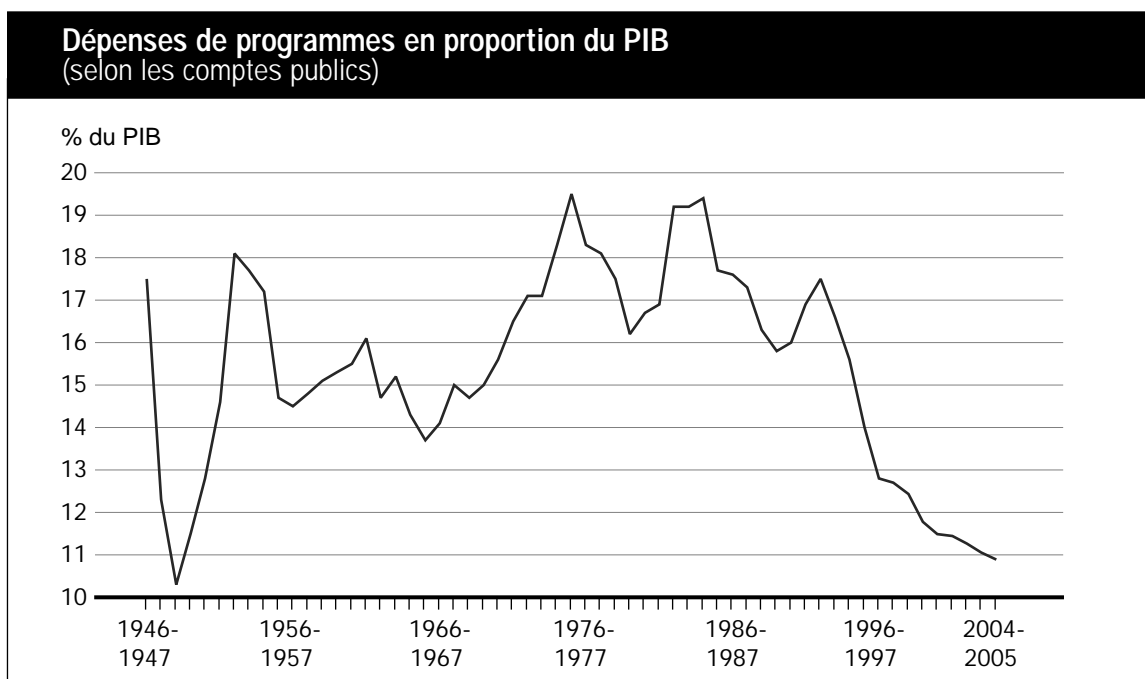
Projections moyennes du secteur privé : total des dépenses de programmes

Dépenses de programmes : moyenne du secteur privé

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(milliards \$)						
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux personnes âgées	22,8	23,4	24,3	25,1	25,9	26,7	27,5
Prestations d'assurance-emploi	11,9	12,3	12,7	12,9	12,9	12,9	13,0
Total	34,7	35,8	37,0	38,0	38,8	39,6	40,5
Principaux transferts en espèces aux autres paliers de gouvernement							
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ¹	12,5	12,5	13,5	14,5	15,0	15,0	15,0
Supplément en espèces du TCSPS	3,5						
Paiements de transfert fiscal	11,7	11,0	11,4	11,8	12,4	13,0	13,6
Paiements de remplacement pour programmes permanents	-2,2	-2,3	-2,4	-2,5	-2,6	-2,7	-2,8
Total	25,5	21,2	22,5	24,0	24,8	25,3	25,8
Total des principaux transferts	60,2	57,0	59,5	61,9	63,6	64,9	66,2
Dépenses de programmes directes	51,2	54,5	54,0	56,0	57,5	59,1	61,3
Total des dépenses de programmes	111,4	111,5	113,5	118,0	121,0	124,0	127,5
¹ Transfert en espèces seulement. Total des droits (impôts et espèces) relatifs au TCSPS :	26,0	26,4	28,6	30,4	31,7	32,5	33,4

- Les dépenses de programmes entrent dans trois grandes catégories : les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts en espèces aux autres paliers de gouvernement et les dépenses de programmes directes.
- En moyenne, selon les prévisionnistes du secteur privé, le total des dépenses de programmes augmentera, passant de 111,5 milliards de dollars en 1999-2000 à 127,5 milliards en 2004-2005.

Les dépenses de programmes en proportion du PIB continuent de reculer



- Bien que, selon les projections, le niveau absolu des dépenses de programmes doive augmenter, la croissance sera nettement inférieure à celle prévue pour le PIB. Par conséquent, le ratio des dépenses de programmes au PIB continuera de reculer.
- Les dépenses de programmes devraient passer de 17,5 % du PIB en 1992-1993 à un peu moins de 11 % d'ici 2004-2005.

Les dépenses de programmes augmentent au même rythme que la croissance de la population et de l'inflation

Variation des dépenses de programmes

	1999-2000	2004-2005	Variation	Croissance annuelle moyenne
	(milliards \$)			(%)
Principaux transferts aux particuliers				
Prestations aux personnes âgées	23,4	27,5	4,0	3,3
Prestations d'assurance-emploi	12,3	13,0	0,7	1,1
Total	35,8	40,5	4,7	2,5
Principaux transferts en espèces aux autres paliers de gouvernement				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	12,5	15,0	2,5	3,7
Paiements de transfert fiscal	11,0	13,6	2,6	4,3
Paiements de remplacement pour programmes permanents	-2,3	-2,8	-0,6	-4,0
Total	21,2	25,8	4,5	4,0
Total des principaux transferts	57,0	66,2	9,2	3,0
Dépenses de programmes directes	54,5	61,3	6,8	2,4
Total des dépenses de programmes	111,5	127,5	16,0	2,7

- Entre 1999-2000 et 2004-2005, le total des dépenses de programmes devrait croître au taux annuel moyen de 2,7 %. Cette progression est légèrement inférieure à l'augmentation cumulée de la population (1,2 %) et de l'inflation (1,8 %). Cela signifie que les dépenses réelles par habitant diminueront marginalement si le calcul est fondé sur les politiques et les programmes actuels.
- On prévoit que les dépenses de programmes directes progresseront en moyenne de 2,4 % par an. Toutefois, comme il est mentionné dans le budget de 1999, l'estimation se rapportant à 1999-2000 englobe un financement ponctuel visant à résoudre le problème informatique lié à l'an 2000 au sein des ministères. De plus, les estimations de 1999-2000 comprennent les coûts occasionnés par les engagements pris par la Canada en faveur du maintien de la paix au Kosovo et au Timor oriental. Exception faite de ces ajustements ponctuels, les dépenses de programmes directes pour la période de 1999-2000 à 2004-2005 devraient croître au même rythme que la population et l'inflation.
- De nombreux facteurs qui déterminent les coûts influant sur les composantes particulières des dépenses de programmes ne sont pas le reflet de l'augmentation de la population et de l'inflation, comme l'illustre le texte qui suit. En l'absence de nouvelles politiques, la situation réelle sera plutôt fonction de facteurs économiques et démographiques qui influenceront sur les principaux transferts aux particuliers et aux autres paliers de gouvernement. Elle sera aussi fonction de la possibilité de gérer les pressions économiques qui pèsent sur les programmes actuels dans le cadre des dépenses de programmes directes en s'en remettant à l'hypothèse technique de la croissance de la population augmentée de l'inflation.

Composantes principales des dépenses de programmes en proportion du PIB

Dépenses de programmes : moyenne du secteur privé

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(% du PIB)						
Principaux transferts							
Prestations aux personnes âgées	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3
Prestations d'assurance-emploi	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,1	1,1
Principaux transferts en espèces aux autres paliers de gouvernement	2,8	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2
Total	6,7	6,1	6,0	6,0	5,9	5,8	5,6
Dépenses de programmes directes	5,7	5,8	5,5	5,4	5,3	5,3	5,2
Total des dépenses de programmes	12,4	11,8	11,5	11,5	11,3	11,0	10,9

- Parmi les autres principales composantes des dépenses de programmes, la chute la plus importante mesurée en pourcentage du PIB a trait aux dépenses de programmes directes – soit le total des dépenses de programmes moins les principaux transferts aux particuliers et aux autres paliers de gouvernement. Cette situation témoigne principalement de l'hypothèse technique retenue, étant donné que la population et l'inflation progresseront à un rythme inférieur à celui de l'économie au cours de la période considérée.
- Si l'on exclut le supplément ponctuel en espèces au titre du TCSPS de 1998-1999, les principaux transferts en espèces aux autres paliers de gouvernement augmentent plus ou moins en fonction de l'économie.

Principaux transferts aux particuliers

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(milliards \$)						
Prestations aux personnes âgées	22,8	23,4	24,3	25,1	25,9	26,7	27,5
Prestations d'assurance-emploi	11,9	12,3	12,7	12,9	12,9	12,9	13,0
Total	34,7	35,8	37,0	38,0	38,8	39,6	40,5

- Les principaux transferts aux particuliers sont composés des prestations aux personnes âgées et des prestations d'assurance-emploi.
- Les prestations aux personnes âgées englobent les pensions de sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'allocation du conjoint.
 - Selon les prévisionnistes du secteur privé, les prestations aux personnes âgées devraient augmenter de 3,3 % par an en moyenne, situation qui témoigne de l'augmentation du nombre de personnes âgées et de la hausse des prestations moyennes, lesquelles sont indexées pour tenir compte intégralement de l'évolution des prix à la consommation.
 - Les prestations aux personnes âgées augmenteront à un rythme modéré jusqu'en 2010-2011, compte tenu de la taille relativement modeste de la génération née au cours de la crise des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale. L'effet du vieillissement de la population sur les prestations ne se fera pas sentir entièrement avant 2019-2020, alors que la cohorte la plus nombreuse de la génération du baby-boom aura 65 ans.
- Le programme des prestations d'assurance-emploi comporte trois composantes : les prestations normales, qui sont principalement fonction du nombre de chômeurs; les prestations spéciales, qui comprennent les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations de maladie; ainsi que les prestations d'emploi et les mesures de soutien, destinées surtout à la population active et provenant soit du gouvernement fédéral, soit des administrations provinciales ou territoriales.
 - Les prestations normales constituent la part la plus importante et la plus variable, se chiffrant à quelque deux tiers du total des prestations d'assurance-emploi. Elles traduisent l'évolution du marché du travail, notamment le nombre de chômeurs. Les deux autres composantes sont relativement stables.
 - En moyenne, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les prestations d'assurance-emploi augmentent légèrement jusqu'en 2004-2005 inclusivement. Ces prévisions se fondent largement sur l'hypothèse voulant que le niveau moyen des prestations progresse au rythme de la hausse des salaires moyens. Bien que le maximum des gains assurables doive demeurer fixe au niveau actuel (39 000 \$), les prestataires n'auront pas tous atteint le maximum, et la prestation moyenne devrait donc augmenter.

Principaux transferts en espèces aux autres paliers de gouvernement

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(milliards \$)						
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	12,5	12,5	13,5	14,5	15,0	15,0	15,0
Supplément en espèces du TCSPS	3,5						
Paiements de transfert fiscal	11,7	11,0	11,4	11,8	12,4	13,0	13,6
Paiements de remplacement pour programmes permanents	-2,2	-2,3	-2,4	-2,5	-2,6	-2,7	-2,8
Total	25,5	21,2	22,5	24,0	24,8	25,3	25,8

- Les principaux programmes en vertu desquels le gouvernement fédéral transfère des fonds aux autres paliers de gouvernement sont ceux du TCSPS et des paiements de transfert fiscal; ces derniers comprennent les paiements de péréquation et la formule de financement des territoires, les subventions législatives et le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes. La totalité des principaux transferts en espèces aux provinces et aux territoires suivront le plan quinquennal commun présenté dans le budget de 1999. Les provinces et les territoires disposeront ainsi d'un financement prévisible et stable.
- Les transferts en espèces au titre du TCSPS passeront de 12,5 milliards de dollars en 1999-2000 à 13,5 milliards en 2000-2001, à 14,5 milliards en 2001-2002 et à 15 milliards en 2002-2003. La législation actuelle prescrit que les transferts en espèces se maintiendront à 15 milliards en 2003-2004. Aux fins du présent exercice, il est supposé que les transferts se maintiendront aussi à 15 milliards en 2004-2005.
- Les paiements de péréquation constituent la principale composante des paiements de transfert fiscal. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral effectue des virements en faveur des provinces dont la capacité de recettes est inférieure à la moyenne, pour qu'elles soient en mesure d'offrir à leur population des services publics raisonnablement comparables à ceux des autres provinces, et ce, à des niveaux d'imposition relativement similaires. Les paiements sont calculés suivant une formule énoncée dans la législation. Cette dernière prévoit également que la progression des droits ne peut dépasser le taux de croissance du PIB. L'hypothèse retenue suppose que la progression de la péréquation sera égale à la hausse du PIB. Toutefois, les paiements de péréquation réels d'un exercice donné se composent des droits à la péréquation et d'un facteur de correction des droits des exercices antérieurs.
- Les paiements de transfert fiscal comprennent également les transferts aux territoires aux termes de la formule de financement des territoires. L'évolution de ces transferts est généralement fonction de la croissance économique.
- Les paiements de remplacement pour programmes permanents représentent des recouvrements de réductions de points d'impôt fédéraux aux termes d'accords d'impartition. La valeur des points d'impôt est déduite du total des droits, et donc des transferts en espèces. Les recouvrements progressent eux aussi plus ou moins en conformité avec le taux de croissance de l'économie.

Dépenses de programmes directes : regard sur l'avenir

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	(milliards \$)						
Dépenses de programmes directes	51,2	54,5	54,0	56,0	57,5	59,1	61,3

- Comme il a déjà été signalé, après avoir pris en compte les facteurs ponctuels spéciaux qui ont augmenté les dépenses en 1999-2000, les prévisions indiquent que les dépenses de programmes directes augmenteront à un taux annuel moyen correspondant plus ou moins au taux de croissance de la population et à la hausse de l'inflation, au cours de la période de 1999-2000 à 2004-2005.
- L'énoncé qui précède est une hypothèse technique formulée pour estimer l'excédent sur la base des conditions actuelles, en prévision des discussions sur le budget.
- Cela dit, les restrictions imposées par le budget de 1994 et l'effet de l'Examen des programmes mettent des pressions sur nombre des programmes clés. Les facteurs déterminants des coûts qui touchent bon nombre de ces programmes ne témoignent pas de l'évolution globale de la population et de l'inflation.
- Un important défi à relever au cours des prochaines années consiste à trouver le meilleur moyen de venir à bout des pressions décrites ci-dessus.

4

Allégements fiscaux : thèmes et options

Faits saillants

Nous devons et nous allons réduire les impôts davantage.

Nous fixerons des objectifs et nous les atteindrons le plus rapidement possible. C'est ainsi que nous avons éliminé le déficit. Et c'est ainsi que nous réduirons les impôts.

[...] les Canadiens ont le droit de conserver une plus grande part de l'argent qu'ils gagnent. Après tout, les Canadiens travaillent pour cet argent. Il est à eux.

Une croissance économique vigoureuse et soutenue passe nécessairement par une réduction des impôts.

L'honorable Paul Martin
Ministre des Finances

- *Les allégements fiscaux occupent une place de choix dans l'utilisation judicieuse de l'excédent financier, au même titre que la réduction de la dette et les investissements stratégiques dans les grands dossiers nationaux.*
- *Les mesures prises dans les derniers budgets ont permis de réduire de près de 10 % l'impôt fédéral sur le revenu. Dans le cas de familles ayant des enfants, cet allégement s'établit en moyenne à 16 %.*
- *Dans le budget de l'an 2000, le gouvernement présentera un plan pluriannuel de réductions d'impôt additionnelles.*
- *Les principes qui sous-tendent le plan sont les suivants :*
 - *La démarche visant les allégements fiscaux doit être équitable. Les réductions d'impôt doivent profiter en bout de ligne à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, et surtout à ceux qui en ont le plus besoin, – ceux qui ont un revenu faible ou moyen, en particulier les familles ayant des enfants.*
 - *Les allégements fiscaux d'application générale doivent d'abord porter sur l'impôt sur le revenu des particuliers, car c'est à ce niveau que le fardeau fiscal est le plus lourd et le plus disproportionné par rapport aux niveaux historiques et aux autres pays.*
 - *Le régime canadien d'imposition des entreprises doit être concurrentiel à l'échelle internationale.*
 - *Les allégements fiscaux d'application générale ne doivent pas être financés au moyen de fonds empruntés.*

Introduction

Des progrès notables ont été réalisés au cours des dernières années en vue de régler les grands problèmes économiques du Canada. Le déficit a été éliminé, et le fardeau de la dette est sur une trajectoire descendante. Les objectifs visant à juguler l'inflation ont été atteints. Des réformes structurelles ont été mises en œuvre, et des investissements importants ont été effectués dans les domaines stratégiques.

L'assainissement des finances publiques a permis au gouvernement de commencer à accorder un allègement fiscal d'application générale, allègement qui fait partie intégrante de la stratégie du gouvernement visant à assurer une croissance économique soutenue ainsi qu'une qualité et un niveau de vie améliorés pour tous les Canadiens.

Le gouvernement a entrepris de réduire les impôts, mais il faut faire plus pour alléger le fardeau fiscal dans son ensemble et renouveler la structure du régime fiscal.

Allègements fiscaux : les progrès réalisés

- Des **allègements fiscaux ciblés** ont été accordés dans chacun des budgets déposés auparavant par le présent gouvernement. Le détail de ces allègements est exposé à l'appendice de la présente annexe.
- Le solde budgétaire ayant été équilibré en 1997-1998, les budgets fédéraux de 1998 et de 1999 contenaient des mesures d'**allègement fiscal d'application générale**. Ces allègements fiscaux sont, toutes proportions gardées, plus importants dans le cas des Canadiens à revenu faible ou moyen. Ils comportent :
 - une majoration de 675 \$ du revenu pouvant être gagné en franchise d'impôt par tous les Canadiens;
 - l'élimination de la surtaxe générale de 3 %;
 - une bonification de 2 milliards de dollars de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la valeur des prestations versées dans le cadre de ce programme passant ainsi à 7 milliards par année.
- Par suite des mesures prises dans les budgets fédéraux de 1998 et de 1999, 600 000 Canadiens à faible revenu ne sont plus assujettis à l'impôt fédéral.
- Compte tenu des mesures prises jusqu'ici, les contribuables profiteront d'une réduction moyenne d'environ 10 % de leur impôt fédéral sur le revenu.
 - Lorsque les mesures seront totalement mises en place, l'allègement total d'impôt sur le revenu des particuliers accordé dans les budgets de 1997, de 1998 et de 1999 atteindra 7,5 milliards de dollars, soit une réduction de 9,8 % par rapport aux 76,9 milliards versés en 1999-2000 sous forme d'impôt sur le revenu des particuliers (tableau 1).
 - Dans le cas de familles ayant des enfants, l'allègement fiscal total qui a été accordé dans les budgets de 1997, de 1998 et de 1999 s'élèvera à 4,1 milliards de dollars, ce qui représente une réduction de 16 % par rapport aux 25,7 milliards payés par ces familles en 1999-2000 à titre d'impôt sur le revenu des particuliers (tableau 2).
 - Toutes proportions gardées, les particuliers à revenu élevé auront droit à un allègement fiscal inférieur à la moyenne.

Tableau 1
**Calcul de la réduction de l'impôt fédéral
sur le revenu des particuliers, 1999-2000¹**

Mesures	Coût (milliards \$)
Budget de 1997	
Majoration de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)	0,9
Équité fiscale	0,3
Total	1,2
Budget de 1998	
Majoration de 500 \$ du montant de revenu exonéré d'impôt pour les Canadiens à faible revenu	0,3
Élimination de la surtaxe de 3 % pour les particuliers dont le revenu est de 50 000 \$ environ ou moins	1,3
Majoration de la PFCE	0,9
Équité fiscale	0,6
Total	3,1
Budget de 1999	
Tous les Canadiens ont droit à la majoration du montant de revenu exonéré d'impôt, qui s'établit maintenant à 675 \$	1,8
Élimination de la surtaxe de 3 %	1,1
Majoration de la PFCE	0,3
Équité fiscale	0,1
Total	3,2
Total des allègements d'impôt sur le revenu des particuliers²	7,5
Recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, avant l'application des mesures budgétaires, déduction faite des crédits remboursables (PFCE et crédit pour taxe sur les produits et services)³	76,9
Réduction de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers	9,8 %

¹ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total des montants indiqués.

² Calculé d'après les coûts lorsque les mesures seront totalement mises en place.

³ Total des impôts fédéraux sur le revenu des particuliers, versés au gouvernement durant l'exercice 1999-2000, déduction faite des crédits remboursables, dont le montant s'élève à 8,9 milliards de dollars.

Tableau 2
**Calcul de la réduction de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers
 dans le cas des familles ayant des enfants, 1999-2000¹**

Mesures	Coût (milliards \$)
Budget de 1997	
Majoration de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)	0,9
Équité fiscale	0,1
Total	1,0
Budget de 1998	
Majoration de 500 \$ du montant de revenu exonéré d'impôt pour les Canadiens à faible revenu	0,1
Élimination de la surtaxe de 3 % pour les particuliers dont le revenu est de 50 000 \$ environ ou moins	0,6
Majoration de la PFCE	0,9
Équité fiscale	0,2
Total	1,8
Budget de 1999	
Tous les Canadiens ont droit à la majoration du montant de revenu exonéré d'impôt, qui s'établit maintenant à 675 \$	0,6
Élimination de la surtaxe de 3 %	0,5
Majoration de la PFCE	0,3
Équité fiscale	0,0
Total	1,3
Total des allègements d'impôt sur le revenu des particuliers²	4,1
Recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, avant l'application des mesures budgétaires, déduction faite des crédits remboursables (PFCE et crédit pour taxe sur les produits et services)³	25,7
Réduction de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers	16,0 %

¹ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total des montants indiqués.

² Calculé d'après les coûts lorsque les mesures seront totalement mises en place.

³ Total des impôts fédéraux sur le revenu des particuliers, versés au gouvernement durant l'exercice 1999-2000 par les familles ayant des enfants, déduction faite des crédits remboursables dont le montant s'élève à 7,0 milliards de dollars pour ces familles.

Exemple d'allègement de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliersAllègement de l'impôt fédéral sur le revenu d'un célibataire ayant un revenu annuel de 20 000 \$¹

	(\$)
Impôt fédéral net payable avant le budget de 1997	1 871
Réductions d'impôt prévues dans le budget de 1998	
Majoration du revenu exonéré	0
Réduction de la surtaxe de 3 %	-63
Total	-63
Réductions d'impôt prévues dans le budget de 1999	
Majoration du revenu exonéré	-115
Élimination de la surtaxe de 3 %	0
Total	-115
Allègement total	-178
Impôt fédéral net payable après le budget de 1999	1 693
Réduction de l'impôt fédéral net sur le revenu des particuliers	9,5 %

¹ Revenu sous forme de traitements et salaires, en tenant compte des crédits d'impôt suivants : montant personnel de base (7 131 \$); crédit au titre des cotisations au Régime de pensions du Canada (3,9 % des gains entre 3 500 \$ et 38 000 \$) et au titre des cotisations d'assurance-emploi (2,40 % des gains à concurrence de 39 000 \$). Aucune déduction (p. ex., à l'égard de contributions aux régimes enregistrés d'épargne-retraite) n'est prise en compte. L'effet est calculé pour une année entière. Les valeurs accompagnées du signe «-» indiquent une réduction d'impôt.

- Avant l'application des mesures prévues dans les budgets de 1997 à 1999, un célibataire ayant un revenu annuel de 20 000 \$ aurait payé 1 871 \$ d'impôt fédéral net sur le revenu.
- Du fait de l'élimination de la surtaxe générale, il paie 63 \$ de moins.
- En outre, la majoration du montant de revenu pouvant être gagné en franchise d'impôt se traduit par une diminution additionnelle de 115 \$ du montant d'impôt sur le revenu qui doit être versé.
- Au total, son impôt fédéral net sur le revenu est de 178 \$ moins élevé.
- L'impôt fédéral net sur le revenu passe ainsi de 1 871 \$ à 1 693 \$, soit une réduction de 9,5 %.

Exemple d'allègement de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers

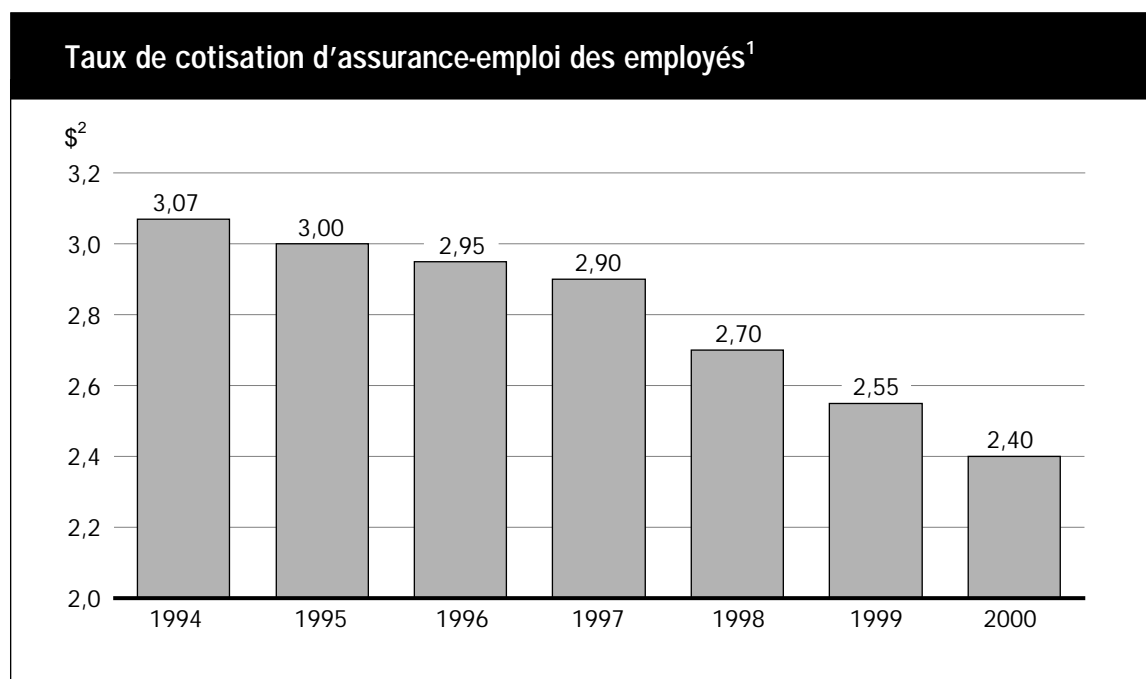
Allègement de l'impôt fédéral sur le revenu d'un couple ayant deux enfants et touchant un seul revenu de 40 000 \$¹

	(\$)
Impôt fédéral net payable avant le budget de 1997	3 949
Réductions d'impôt prévues dans le budget de 1998	
Majoration du revenu exonéré	0
Réduction de la surtaxe de 3 %	-160
Total	-160
Réductions d'impôt prévues dans le budget de 1999	
Majoration du revenu exonéré	-230
Élimination de la surtaxe de 3 %	0
Prestation fiscale canadienne pour enfants	-184
Total	-414
Allègement total	-574
Impôt fédéral net payable après le budget de 1999	3 375
Réduction de l'impôt fédéral net sur le revenu des particuliers	14,5 %

¹ Revenu sous forme de traitements et salaires, en tenant compte des crédits d'impôt suivants : montant personnel de base (7 131 \$); crédit pour conjoint (6 055 \$); crédit au titre des cotisations au Régime de pensions du Canada (3,9 % des gains entre 3 500 \$ et 38 000 \$) et au titre des cotisations d'assurance-emploi (2,40 % des gains à concurrence de 39 000 \$). Aucune déduction (p. ex., à l'égard de contributions aux régimes enregistrés d'épargne-retraite) n'est prise en compte. L'effet est calculé pour une année entière. Les valeurs accompagnées du signe «-» indiquent une réduction d'impôt.

- Avant l'application des mesures prévues dans les budgets de 1997 à 1999, une famille ayant deux enfants et touchant un seul revenu de 40 000 \$ aurait payé 3 949 \$ d'impôt fédéral net sur le revenu.
- À la suite du budget de 1998, cette famille payait 160 \$ de moins d'impôt fédéral et, à la suite du budget de 1999, elle paie 230 \$ de moins; en outre, le montant de la PFCE auquel elle a droit est majoré de 184 \$.
- Au total, l'impôt fédéral net sur le revenu est de 574 \$ moins élevé.
- L'impôt fédéral net sur le revenu passe ainsi de 3 949 \$ à 3 375 \$, soit une réduction de 14,5 %.

Réductions des cotisations d'assurance-emploi



¹ Les taux de cotisation des employeurs correspondent à 1,4 fois le taux des employés.

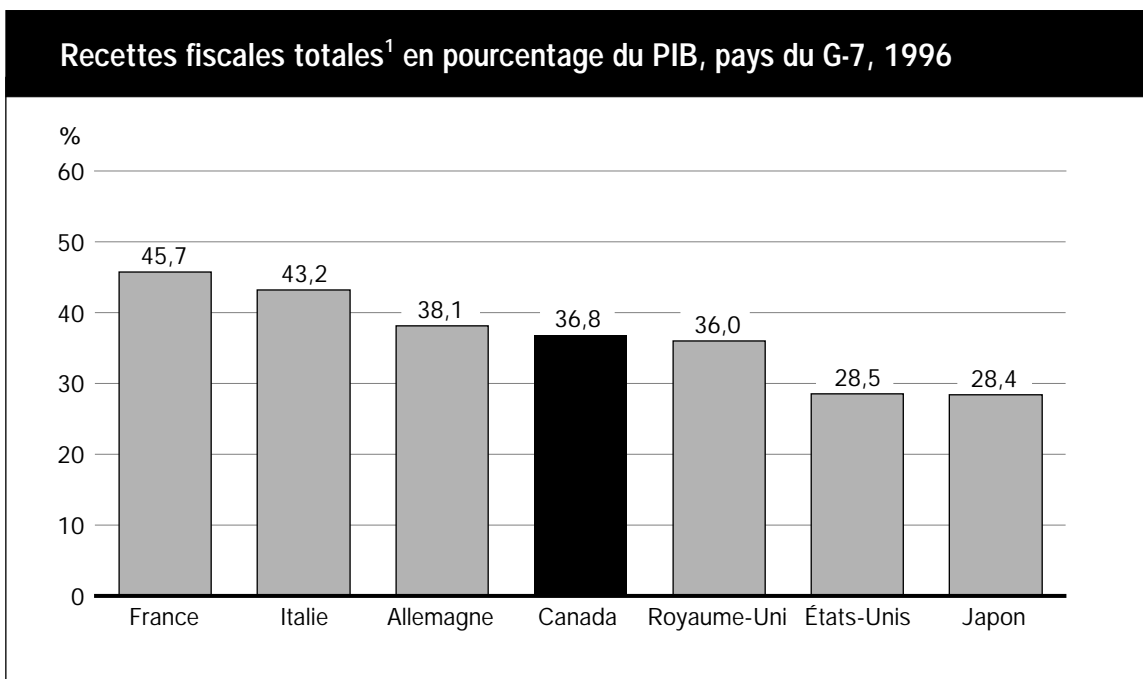
² Par tranche de 100 \$ de revenu imposable, à concurrence du plafond applicable (39 000 \$ en l'an 2000).

- **Les cotisations d'assurance-emploi ont été réduites** chaque année depuis 1994, passant de 3,07 \$ par tranche de 100 \$ de revenu assurable à 2,55 \$ en 1999. La Commission de l'assurance-emploi du Canada a fixé le taux à 2,40 \$ pour l'an 2000. Le gouvernement a accepté d'appliquer ce taux.
- Cela signifie que les employés et les employeurs économiseront 1,2 milliard de dollars de plus l'an prochain, ce qui porte à 5,2 milliards l'économie annuelle totale dont ils bénéficient par rapport au taux en vigueur en 1994.
- Voici quelques précisions concernant les mesures prises depuis 1994 relativement au régime d'assurance-emploi :
 - le Programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs, annoncé en novembre 1996, a accordé une aide aux petites entreprises ayant créé des emplois en 1997 et en 1998. La valeur totale de l'aide accordée dans le cadre de ce programme s'est chiffrée à 465 millions de dollars sur deux ans;
 - un congé de cotisations d'assurance-emploi a été annoncé en 1998 à l'intention des petites entreprises embauchant de jeunes Canadiens en 1999 et en l'an 2000. Cette mesure se traduira par une aide de 200 millions de dollars sur deux ans;
 - le montant maximum des gains assurables (aux fins du calcul du montant maximum des cotisations d'assurance-emploi) est passé de 43 940 \$ à 39 000 \$ en 1996 et est bloqué à ce niveau depuis. Cela se traduit par un allégement de 1,8 milliard de dollars sur trois ans.

Comparaisons internationales importantes

Bien que des mesures d'allégement fiscal aient été prises, il reste encore à faire à ce chapitre. Cette section présente certains faits importants concernant le régime fiscal, qui seront pris en compte par le gouvernement dans le cadre de son plan pluriannuel de réduction des impôts des Canadiens.

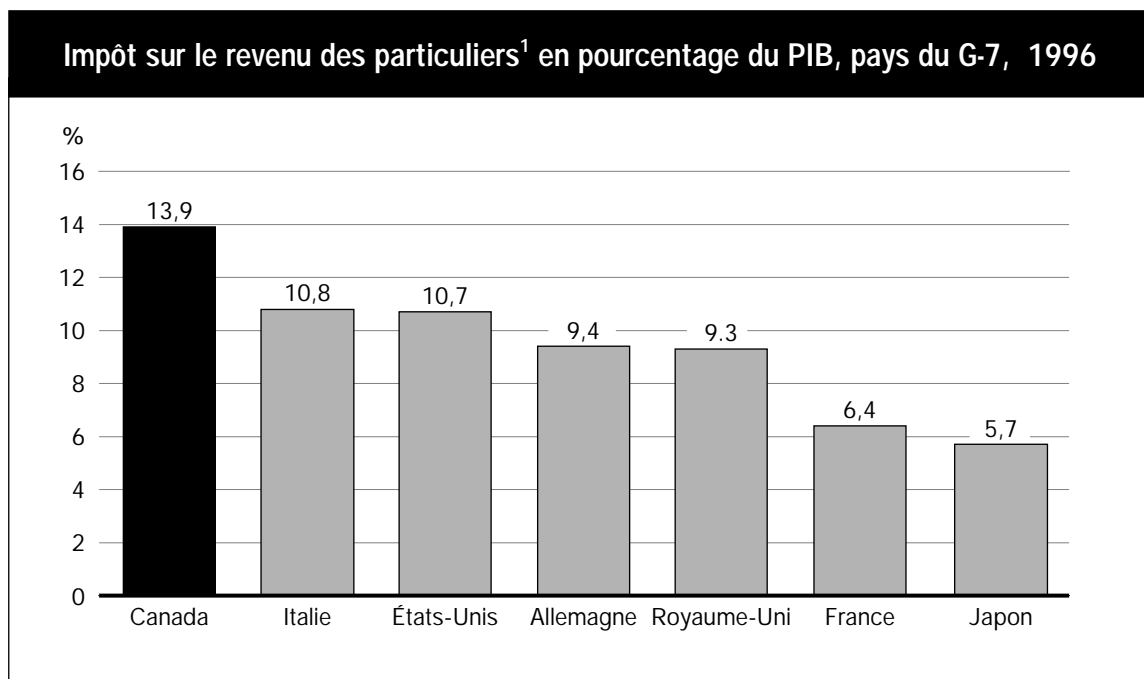
Le Canada se situe au milieu du peloton parmi les pays du G-7 au chapitre du fardeau fiscal



¹ Recettes non fiscales exclues. Les données pour le Canada englobent les prélèvements fiscaux fédéraux et provinciaux.
Source : *Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE, 1965-1997*

- Les recettes fiscales totales du Canada représentaient 36,8 % du PIB en 1996 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles à des fins de comparaisons internationales), comparativement à 28,5 % aux États-Unis et à 28,4 % au Japon – les deux principaux partenaires commerciaux du Canada.
- Par contre, le fardeau fiscal total du Canada place notre pays au milieu du peloton parmi les pays du Groupe des Sept (G-7).

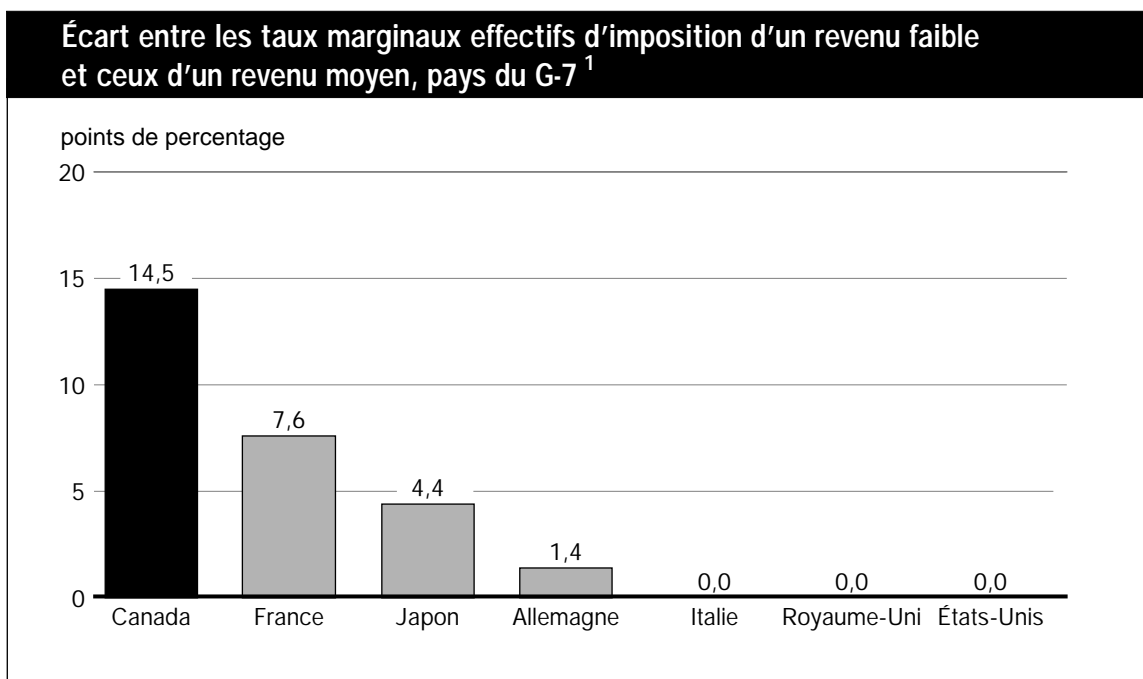
Le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada est le plus lourd parmi les pays du G-7



¹ Les données pour le Canada englobent les prélèvements fiscaux fédéraux et provinciaux.
Source : *Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE, 1965-1997*

- L'impôt sur le revenu des particuliers au Canada représentait 13,9 % du PIB en 1996, contre 10,7 % aux États-Unis et 5,7 % au Japon.

Revenu des particuliers : au Canada, l'écart entre le taux d'imposition d'un revenu faible et celui d'un revenu moyen est le plus grand parmi les pays du G-7

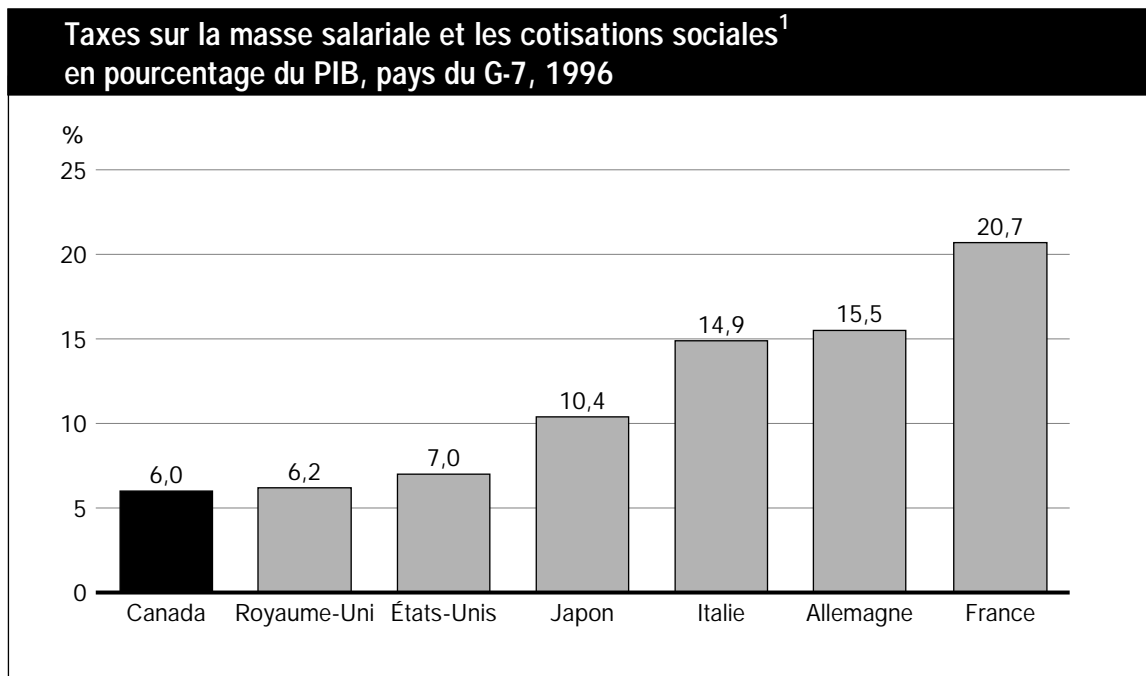


¹ Ce graphique présente l'écart entre le taux d'impôt marginal effectif applicable à 66 % du salaire moyen d'une personne seule et celui applicable à 100 % de ce salaire en 1995. Par exemple, le chiffre pour le Canada correspond à l'écart entre le taux d'impôt marginal de 31,4 % (niveau de revenu de 21 450 \$) et de 45,9 % (niveau de revenu de 32 500 \$). Ces taux comprennent les taux d'imposition prévus par la loi et les taux de réduction des prestations. Les données pour le Canada englobent les prélèvements fiscaux fédéraux et provinciaux.

Source : *Études économiques de l'OCDE, Canada, 1997*

- De nombreux pays ont des régimes fiscaux pour lesquels les taux d'imposition augmentent en fonction du niveau de revenu. Les personnes ayant un revenu supérieur paient alors plus d'impôt, toutes proportions gardées.
- L'écart entre le taux d'imposition d'un revenu faible et celui d'un revenu moyen au Canada, à 14,5 points de pourcentage, est le plus grand parmi les pays du G-7. La France arrive loin au deuxième rang, tandis qu'on n'observe pas de différence dans trois pays.

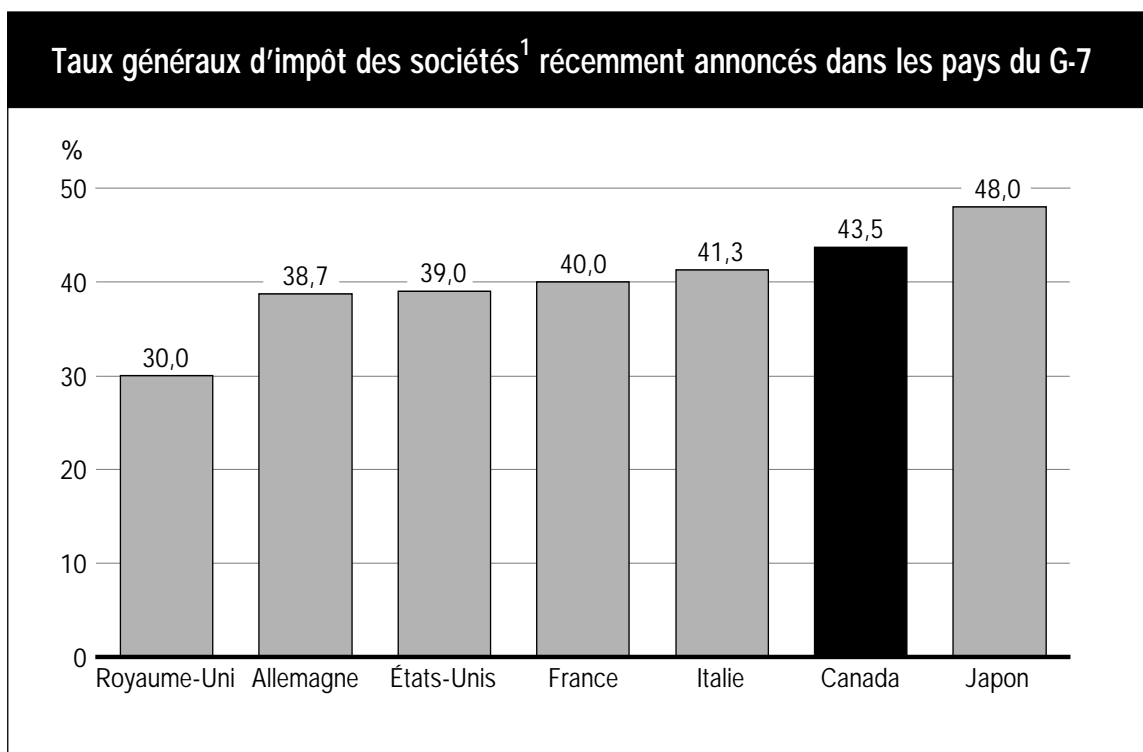
Les taxes sur la masse salariale et les cotisations sociales au Canada sont les plus basses parmi les pays du G-7



¹ Les données pour le Canada englobent les prélèvements fiscaux fédéraux et provinciaux.
Source : *Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE, 1965-1997*

- De tous les pays du G-7, le Canada est celui où les taxes sur la masse salariale et les cotisations sociales sont les moins élevées. C'est en France que ces taxes sont les plus élevées (20,7 % du PIB).
- Le fardeau des taxes sur la masse salariale au Canada correspondait à 6,0 % du PIB en 1996, comparativement à 7,0 % aux États-Unis et à 10,4 % au Japon.

Bon nombre de pays du G-7 baissent leur taux général d'impôt des sociétés



¹ Le taux canadien de 43,5 % inclut le taux fédéral de 29,1 % (28 % auquel s'ajoute la surtaxe de 4 %) et le taux provincial moyen de 14,4 %.

Sources : *KPMG Corporate Tax Rate Survey*; Ernst & Young International Tax Services; base de données sur l'impôt, de l'OCDE; calculs du ministère des Finances

- Depuis 1996, tous les pays du G-7, sauf le Canada et les États-Unis, ont réduit leur taux général d'impôt des sociétés ou prévoient le faire. D'autres pays réduisent aussi leur taux, y compris la Suisse (de 35,5 % à 25 %) et l'Australie (de 36 % à 30 %).
- À la différence de la plupart des autres pays, le Canada fait varier son taux d'impôt des sociétés selon la taille et l'activité de l'entreprise. Il applique aux petites entreprises un des taux d'imposition les plus bas qui soient (taux d'imposition effectif fédéral-provincial de 21 %); il applique des taux comparables au secteur de la fabrication et de la transformation (taux d'imposition effectif de 35 %), mais il impose le taux général d'impôt de 43,5 % à la plupart des autres secteurs, y compris l'industrie des services et l'industrie fondée sur le savoir.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants

- La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) se traduit par une aide substantielle aux familles ayant des enfants, dans le cadre du Régime national (fédéral-provincial-territorial) de prestations pour enfants (RNPE)
- La PFCE est le principal programme par lequel l'administration fédérale tient compte des dépenses que les familles doivent assumer pour élever leurs enfants.
 - Une étude du revenu est faite afin de maximiser les prestations pour ceux qui en ont le plus besoin, compte tenu des contraintes budgétaires.
 - La PFCE est offerte à toutes les familles qui satisfont au critère de revenu.
- Le programme coûte près de 7 milliards de dollars par année.
 - Il inclut les bonifications de 2 milliards de dollars prévues dans les plus récents budgets, soit 1,7 milliard pour le supplément du RNPE, une composante qui s'adresse aux familles à faible revenu, et 300 millions destinés aux familles à revenu moyen.
- La PFCE procure des prestations à plus de 3 millions de familles ayant des enfants.
 - Environ 1,5 million de familles dont le revenu est inférieur à 29 590 \$ reçoivent la prestation de base de 1 020 \$ par enfant, ainsi que la totalité ou une partie du supplément du RNPE (le montant maximal pour un premier enfant est de 955 \$).
 - Comme les prestations sont fondées sur le revenu, ceux dont le revenu est supérieur à 29 590 \$ n'obtiennent pas la prestation de base intégrale.
- Les familles ayant des enfants et qui ne demandent pas la déduction pour frais de garde d'enfants (habituellement, les familles où l'un des conjoints ne travaille pas à l'extérieur) reçoivent un supplément de 213 \$ pour chaque enfant de moins de 7 ans.
- Le gouvernement s'est engagé à effectuer d'ici le 1^{er} juillet 2001 un investissement supplémentaire important dans le RNPE au profit des familles à faible revenu.

Le niveau de soutien fiscal pour les enfants au titre de la PFCE baisse rapidement à mesure que le revenu augmente

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), juillet 2000

Revenu familial net (\$)	Prestation pour un premier enfant (\$)	Pourcentage cumulatif des familles ayant des enfants ¹ (%)
10 000	1 975	7
20 000	1 975	24
30 000	1 010	36
40 000	760	49
50 000	510	61
60 000	260	72
70 000	10	80

¹ Indique le pourcentage des familles ayant des enfants, jusqu'au niveau de revenu indiqué. Toutes les familles ayant des enfants et dont le revenu est reflété dans le tableau reçoivent une prestation au titre de la PFCE. Par exemple, 49 % du total des familles ayant des enfants ont un revenu de 40 000 \$ ou moins.

- Le tableau ci-dessus indique le montant de la PFCE fournie à différents niveaux de revenu familial.
- Le niveau de soutien baisse à mesure que le revenu familial augmente.
- Aucune PFCE n'est fournie pour un premier enfant à une famille dont le revenu dépasse 70 000 \$.
- Le quart des familles ayant des enfants reçoivent les prestations maximales.
- La moitié des familles ayant des enfants reçoivent au moins le tiers de la prestation maximale. Quatre-vingt pour cent de toutes les familles ayant des enfants reçoivent des prestations.

Options envisagées en matière d'allègement fiscal

Domaines possibles et coûts

Pour aider les Canadiens à mieux comprendre les choix difficiles qui devront être faits, les coûts estimatifs des options les plus fréquemment citées en matière d'allègements fiscaux fédéraux sont énumérées ci-après. Un plus vaste éventail d'options et les coûts qui s'y rattachent sont énumérés dans le tableau qui suit.

Majoration du montant de revenu exonéré d'impôt

Les montants personnels – les montants qui servent de base au calcul du crédit personnel de base, du crédit pour conjoint et de l'équivalent du montant pour conjoint – font en sorte qu'aucun impôt sur le revenu des particuliers n'est payé sur un montant de revenu de base. Ils rendent le régime fiscal plus équitable. Ces montants contribuent également à hausser le seuil au-delà duquel le taux d'impôt de 17 % s'applique. Des progrès ont été réalisés à cet égard dans les budgets de 1998 et de 1999 qui, mis ensemble, ont majoré ces montants de 675 \$, pour faire passer à 7 131 \$ le montant personnel de base et à 6 055 \$ les montants du crédit pour conjoint et de l'équivalent du montant pour conjoint (augmentations de 10,5 % et de 12,5 % respectivement). Cette augmentation fait plus que compenser l'effet de l'inflation sur la valeur du revenu exonéré d'impôt depuis 1992.

- La majoration des montants personnels (le seuil au-delà duquel le taux d'impôt de 17 % s'applique) d'une tranche additionnelle de 100 \$ (une augmentation de 1,4 % du montant personnel de base et de 1,7 % des montants pour conjoint et de l'équivalent du montant pour conjoint) coûterait 280 millions de dollars par année.

Hausse des niveaux (seuils) de revenu au-delà desquels les taux d'impôt s'appliquent

Le régime fiscal fédéral compte trois taux d'imposition : un taux de 17 % qui s'applique au revenu imposable jusqu'à concurrence de 29 590 \$; un taux de 26 % qui s'applique au revenu imposable se situant entre 29 590 \$ et 59 180 \$; et un taux de 29 % qui s'applique au revenu imposable supérieur à 59 180 \$.

- Une hausse de 1 000 \$ et de 2 000 \$, respectivement, des seuils au-delà desquels les taux de 26 % et de 29 % s'appliquent (une hausse de 3,4 % chacun) coûterait 690 millions de dollars par année.

Indexation intégrale du régime fiscal pour compenser l'effet de l'inflation

À l'heure actuelle, les niveaux de revenu auxquels les divers taux d'impôt s'appliquent ne sont indexés qu'à l'inflation supérieure à un taux de croissance de 3 % selon l'indice des prix à la consommation. On parle de progression par tranches lorsqu'il y a non-ajustement des tranches d'imposition au taux d'inflation quand celui-ci est inférieur à 3 %.

L'indexation du régime fiscal entraînerait une augmentation du montant de revenu exonéré d'impôt, des seuils de revenu auxquels les taux d'impôt changent et de différents crédits remboursables et crédits non remboursables tels que la PFCE .

- L'indexation intégrale du régime fiscal coûterait environ 900 millions de dollars la première année, les coûts s'élevant de façon cumulative les années suivantes, p. ex. à 4,5 milliards par année la cinquième année.

Réduction du taux d'impôt intermédiaire

Le revenu imposable entre 29 590 \$ et 59 180 \$ est assujéti à un taux d'impôt de 26 %.

- Chaque point de pourcentage de réduction du taux d'impôt de 26 % coûterait 1,1 milliard de dollars par année.

Modifications de la surtaxe de 5 %

Les budgets de 1998 et de 1999 ont éliminé la surtaxe générale de 3 % qui s'appliquait à tous les contribuables. Les revenus supérieurs à environ 65 000 \$ sont encore assujéti à une surtaxe de 5 % sur l'impôt autrement payable.

- L'élimination de la surtaxe de 5 % coûterait 650 millions de dollars par année (130 millions par année par point de pourcentage de réduction).
- Une hausse de 65 000 \$ à 72 500 \$ du seuil auquel la surtaxe de 5 % s'applique coûterait 100 millions de dollars par année.
- Une hausse de 65 000 \$ à 100 000 \$ du seuil auquel la surtaxe de 5 % s'applique coûterait 300 millions de dollars par année.
- Une hausse de 65 000 \$ à 125 000 \$ du seuil auquel la surtaxe de 5 % s'applique coûterait 460 millions de dollars par année.

Prestation fiscale canadienne pour enfants – accroissement de la prestation de base et diminution du taux de réduction

La PFCE est la principale initiative fédérale qui tient compte des dépenses que doivent assumer les familles pour élever leurs enfants. Pour cibler les familles qui en ont le plus besoin, les prestations sont fonction du revenu familial net et du nombre d'enfants. La PFCE comporte deux principales composantes : la prestation de base et le supplément du RNPE. La prestation de base est réduite progressivement en fonction de la portion du revenu familial net excédant 29 590 \$, à un taux de 2,5 % pour une famille d'un enfant, et de 5,0 % pour les familles d'au moins deux enfants. Le supplément du RNPE est éliminé progressivement entre un revenu net de 20 921 \$ et de 29 590 \$, dans la plupart des cas.

- Une hausse de 100 \$ du supplément du RNPE (augmentation de 10,5 % pour un premier enfant) coûterait 210 millions de dollars par année. Les familles dont le revenu net est inférieur à 20 921 \$ recevraient l'augmentation intégrale de 100 \$, tandis que celles dont le revenu familial net se situe entre 20 921 \$ et 29 590 \$ recevraient une augmentation plus modeste. Par exemple, une famille d'un enfant et dont le revenu net est de 25 000 \$ verrait sa prestation majorée d'environ 50 \$.
- Une hausse de 100 \$ du montant de base de la PFCE (augmentation de 9,8 %) coûterait 600 millions de dollars par année. Environ 40 % de la hausse irait aux familles dont le revenu net est inférieur à 30 000 \$ et environ 52 % irait aux familles à revenu moyen, qui gagnent entre 30 000 \$ et 70 000 \$. En outre, le pourcentage de familles ayant des enfants et qui reçoivent des prestations serait haussé de 80 % à environ 83 %.

- Une réduction de 2,5 % à 1,25 % et de 5 % à 2,5 % des taux de réduction de la PFCE coûterait 1,2 milliard de dollars par année. Environ 55 % de l'augmentation irait aux familles à revenu moyen – celles qui gagnent entre 30 000 \$ et 70 000 \$. Le pourcentage de familles ayant des enfants et qui reçoivent des prestations serait haussé de 80 % à environ 96 %.
- Une hausse de 1 000 \$ du seuil de 29 590 \$ de la PFCE coûterait 110 millions de dollars par année¹. Plus de 90 % de cette augmentation irait aux familles à revenu faible ou moyen – celles qui gagnent entre 20 000 \$ et 70 000 \$.

Hausse des plafonds de cotisation à un régime de pension agréé et à un régime enregistré d'épargne-retraite

À l'heure actuelle, le plafond de cotisation à un RPA et à un REER est de 13 500 \$.

- Une hausse de 1 000 \$ des plafonds de cotisation à un RPA et à un REER coûterait 200 millions de dollars par année.

Réduction de l'impôt sur les gains en capital

Le taux d'inclusion des gains en capital est actuellement de 75 %. Cela signifie que 75 % des gains en capital réalisés doivent être inclus dans le revenu. Cette portion des gains en capital réalisés est ensuite imposée de la même façon que d'autres sources de revenu, comme les salaires et les traitements.

- Une réduction de 5 points de pourcentage du taux d'inclusion des gains en capital réduirait les recettes fiscales fédérales de 175 millions de dollars par année, après quelques années.
- Cependant, le coût augmenterait plus que proportionnellement pour des baisses plus importantes du taux d'inclusion. Plus une source de revenu est favorisée dans le cadre du régime fiscal, plus la modification du comportement visant à accroître cette source de revenu est importante. Une réduction de 10 points de pourcentage du taux d'inclusion coûterait 375 millions de dollars par année, à l'échéance. Une réduction de 20 points de pourcentage du taux d'inclusion coûterait 800 millions par année, après quelques années.

Réduction des taux fédéraux d'impôt des sociétés

Le taux d'imposition fédéral varie selon le type de revenu : 12 % pour les petites entreprises, 21 % pour le secteur de la fabrication et de la transformation, 28 % pour les autres secteurs comme l'industrie des services et l'industrie fondée sur le savoir.

- Une réduction d'un point de pourcentage du taux général d'impôt sur le revenu d'entreprise des sociétés coûterait 270 millions de dollars par année. Une réduction d'un point de pourcentage de tous les taux d'impôt sur le revenu des sociétés coûterait 750 millions par année.

¹ En vertu de ce scénario, les taux de réduction des prestations du supplément du RNPE passeraient de 11 % à 9,9 % pour un premier enfant, de 19,7 % à 17,7 % pour un deuxième enfant, et de 27,6 % à 24,7 % pour le troisième enfant et les suivants.

Coût financier des diverses réductions d'impôt et des cotisations d'assurance-emploi : estimations de l'incidence sur une année complète pour l'an 2000

	Coût de la mesure (millions \$)
Impôt sur le revenu des particuliers	
Réduction d'impôt de 100 \$ pour tous les contribuables¹	1 450
Hausse de 100 \$ des montants servant à établir certains crédits	
Montant personnel de base	240
Crédit pour conjoint et équivalent du montant pour conjoint	40
Hausse des seuils de tranche d'imposition	
Hausse de 1 000 \$ du seuil de la deuxième tranche d'imposition (actuellement 29 590 \$)	600
Hausse de 2 000 \$ du seuil de la troisième tranche d'imposition (actuellement 59 180 \$)	90
Indexation intégrale des paramètres fiscaux²	
Incidence totale :	
Première année	900
Deuxième année	1 800
Troisième année	2 700
Quatrième année	3 600
Cinquième année	4 500
Réduction des taux d'impôt marginaux (par point de pourcentage)³	
Taux inférieur (17 %)	1 930
Taux intermédiaire (26 %)	1 050
Taux supérieur (29 %)	550
Réduction d'un point de pourcentage de chaque taux	3 530
Surtaxe fédérale de 5 %	
Réduction d'un point de pourcentage de la surtaxe de 5 % sur le revenu supérieur ⁴	130
Hausse de 65 000 \$ à 72 500 \$ ⁵ du seuil de revenu	100
Hausse de 65 000 \$ à 100 000 \$ ⁵ du seuil de revenu	300
Hausse de 65 000 \$ à 125 000 \$ ⁵ du seuil de revenu	460
Élimination	650
Prestation fiscale canadienne pour enfants	
Augmentation de 100 \$ de la PFCE de base ⁶	600
Augmentation de 100 \$ du supplément du RNPE	210
Hausse du seuil d'admissibilité à la PFCE	
Hausse de 1 000 \$ du seuil de réduction progressive de la PFCE de base	70
Hausse de 1 000 \$ du seuil de réduction progressive du supplément du RNPE	40
Réduction de 2,5 % à 1,25 % et de 5 % à 2,5 % des taux de réduction progressive de la PFCE de base	1 200
Hausse de 1 000 \$ des plafonds de cotisation à un RPA et à un REER	200
Réduction du taux d'inclusion des gains en capital⁷	
de 5 points de pourcentage à 70 %	175
de 10 points de pourcentage à 65 %	375
de 20 points de pourcentage à 55 %	800
Hausse de 100 \$ du crédit de TPS pour une famille de quatre⁸	460

Coût financier des diverses réductions d'impôt et des cotisations d'assurance-emploi : estimations de l'incidence sur une année complète pour l'an 2000 (suite)

	Coût de la mesure (millions \$)
Cotisations d'assurance-emploi	
Réduction de 10 cents du taux des employés et réduction de 14 cents du taux de l'employeur	
Réduction de 10 cents du taux des employés ⁹	320
Réduction de 14 cents du taux de l'employeur ⁹	450
Total	770
Impôt sur le revenu tiré d'une entreprise	
Réduction d'un point de pourcentage des taux d'impôt	
Tous les taux	750
Certains taux	
taux général appliqué au revenu tiré d'une entreprise ¹⁰	270
taux appliqué aux bénéfices de fabrication et de transformation	200
taux appliqué aux petites entreprises	170
Réduction d'un point de pourcentage de la surtaxe de 4 % ¹¹	145
Réduction de 0,025 point de pourcentage de l'impôt des grandes sociétés ¹²	180
Taxe de vente	
Réduction d'un point de pourcentage de la TPS ¹³	3 000
Réduction d'un cent le litre du carburant moteur et du carburant aviation	620
Réduction de 1 % des taxes d'accise sur :	
les spiritueux	5
la bière	5
le vin	1
le tabac	20

¹ Non remboursable.

² Estimations fondées sur un taux annuel d'inflation de 1,5 %. L'incidence est cumulative.

³ Taux de 17 % applicable au revenu imposable jusqu'à concurrence de 29 590 \$; taux de 26 % applicable au revenu imposable entre 29 590 \$ et 59 180 \$; taux de 29 % applicable au revenu imposable de 59 180 \$ ou plus.

⁴ S'applique actuellement à l'impôt fédéral de base dépassant 12 500 \$ sur un niveau de revenu d'environ 65 000 \$.

⁵ Un niveau de revenu approximatif de 72 500 \$, de 100 000 \$ et de 125 000 \$ se traduit par un impôt fédéral de base de 15 000 \$, de 23 000 \$ et de 30 000 \$ respectivement.

⁶ La valeur maximale actuelle de la prestation de base est de 1 020 \$.

⁷ Les coûts indiqués représentent l'effet à l'échéance. Les coûts en recettes seraient moins élevés à court terme en raison des réalisations antérieures.

⁸ Le montant du crédit de TPS dépend du type de famille : 199 \$ pour le déclarant et son conjoint ou son équivalent; et 105 \$ pour chaque enfant. La hausse de 100 \$ est répartie comme suit : 35 \$ chacun pour le déclarant et son conjoint et 15 \$ pour chacun des deux enfants.

⁹ Les employeurs paient 1,4 fois le taux de cotisation des employés. Le coût ne tient pas compte de l'effet de l'impôt sur le revenu.

¹⁰ À l'exclusion du revenu tiré d'une entreprise de fabrication et de transformation, de ressources et d'une petite entreprise.

¹¹ Sur l'impôt fédéral de base des sociétés de 28 %.

¹² Taux actuel de 0,225 %.

¹³ Aucune modification du crédit pour TPS.

Appendice

**Mesures fiscales adoptées jusqu'ici :
allégements fiscaux d'application
générale et mesures d'équité fiscale
(1994-1999)**

Allègements fiscaux d'application générale

1998

- majoration de 500 \$ du montant de revenu exonéré d'impôt pour les Canadiens à faible revenu.
- élimination de la surtaxe générale de 3 % pour les contribuables dont le revenu ne dépasse pas environ 50 000 \$ et réduction de cette surtaxe pour ceux dont le revenu se situe entre 50 000 \$ et 65 000 \$.

1999

- tous les Canadiens ont droit à la majoration de 500 \$ du montant de revenu exonéré d'impôt, qui est bonifiée de 175 \$ et s'élève maintenant à 675 \$ pour tous.
- élimination de la surtaxe générale de 3 % pour les contribuables pour qui la surtaxe n'avait pas été éliminée aux termes du budget de 1998.

Familles et personnes âgées

1996

- Instauration d'un nouveau traitement fiscal réservé aux pensions alimentaires pour enfants, qui sont désormais non déductibles pour le payeur et non imposables pour la personne qui la reçoit.
- Annonce d'une bonification de 250 millions de dollars en deux temps du Supplément du revenu gagné dans le cadre de la Prestation fiscale pour enfants (PFE).
- Élimination de la limite de sept ans applicable au report des droits de cotisation inutilisés à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

1997

- Annonce de l'établissement de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), dotée d'un financement de 6 milliards de dollars, grâce à la simplification et à l'amélioration de la PFE, à compter de juillet 1998, et relevée d'un supplément de 850 millions à l'intention des familles à faible revenu.
- Bonification en juillet 1997 du Supplément du revenu gagné, des 125 millions de dollars annoncés dans le budget de 1996 à 195 millions de dollars, et calcul du supplément par enfant, plutôt que par famille.

1998

- Hausse des plafonds de la déduction pour frais de garde d'enfants à 7 000 \$ et à 4 000 \$.
- Bonification du supplément de la PFCE de 425 millions de dollars le 1^{er} juillet 1998 et de 425 millions de plus le 1^{er} juillet 2000.
- Retrait des contributions aux REER et aux régimes de pension agréés (RPA) de l'assiette de l'impôt minimum de remplacement.

1999

- Configuration de l'ajout de 850 millions de dollars au supplément de la PFCE prévu dans le budget de 1998.
- Proposition d'enrichir la PFCE de 300 millions de dollars en juillet 2000 pour bonifier les prestations versées aux familles à revenu modeste ou moyen.
- Proposition d'améliorer la souplesse du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS).
- Proposition de faire en sorte que les familles monoparentales à faible revenu bénéficient du montant maximum alloué au titre du supplément au crédit pour TPS.
- Proposition de faciliter le transfert du produit d'un REER aux enfants financièrement à charge au décès du propriétaire du REER.

Éducation

1996

- Hausse de 80 \$ à 100 \$ par mois du montant qui sert à établir le crédit pour études.
- Hausse de 4 000 \$ à 5 000 \$ du total annuel des frais de scolarité et du montant pour études qui peuvent être transférés à un contribuable qui subvient aux besoins d'un étudiant.
- Hausse du plafond annuel des cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) de 1 500 \$ à 2 000 \$, le plafond cumulatif passant pour sa part de 31 500 \$ à 42 000 \$.
- Élargissement des critères d'admissibilité au titre de la déduction pour frais de garde d'enfants en vue d'aider les parents qui retournent aux études ou qui se recyclent.

1997

- Augmentation de 100 % sur deux ans du montant qui entre dans le calcul du crédit pour études, à 200 \$ par mois.
- Frais accessoires (tels que services de santé et sports) maintenant admissibles au titre du crédit pour frais de scolarité.
- Report prospectif des crédits pour frais de scolarité et études inutilisés.
- Augmentation, de 2 000 \$ à 4 000 \$, des plafonds annuels de cotisation à un régime enregistré d'épargne-études (REEE).
- Transferts des fonds d'un REEE à un REER ou au cotisant maintenant permis.

1998

- Création de la Subvention canadienne pour l'épargne-études de 20 % des cotisations annuelles pouvant atteindre 2 000 \$, avec une possibilité de report prospectif.
- Instauration d'un crédit d'impôt pour l'intérêt sur les prêts étudiants.
- Les retraits de REER pour l'éducation permanente sont permis.
- Amélioration de l'aide fiscale aux étudiants à temps partiel, grâce au crédit pour études et à la déduction pour frais de garde d'enfants.

Aide fiscale aux organismes de bienfaisance et aux organismes publics

1994

- Réduction, de 250 \$ à 200 \$, du seuil à partir duquel les dons de bienfaisance donnent droit au crédit de 29 %.

1995

- Élimination du plafond de revenu pour les crédits d'impôt relatifs aux dons de terres écosensibles.

1996

- Augmentation des limites relatives ouvrant droit au crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance : le pourcentage admissible passe de 20 à 50 % du revenu net, et à 100 % du revenu net l'année du décès et l'année précédente.
- Élargissement de la détaxation des lits d'hôpitaux à tous les établissements de soins de santé, y compris les établissements de soins prolongés.
- La plupart des organismes de bienfaisance et des organismes publics sont autorisés à amasser des fonds sans percevoir ni verser de TPS sur les ventes.
- Allègement de la TPS pour les modifications à un véhicule devant servir à une personne handicapée.
- Remboursement intégral de la TPS sur les livres achetés par les bibliothèques publiques, les établissements d'enseignement et autres organismes désignés.

1997

- Réduction de 75 à 37,5 % du taux d'inclusion des gains en capital provenant d'un don de valeurs mobilières cotées en bourse.
- Modification du plafond du revenu à 75 % aux fins des dons.
- Inclusion des 25 % de récupération de la déduction pour amortissement accéléré (DPA) dans le plafond du revenu net.
- Sanction d'une nouvelle méthode d'évaluation des servitudes de fonds de terre écosensibles.
- Augmentation des ressources de Revenu Canada pour accroître l'information et l'observation des organismes de bienfaisance.
- Simplification, aux fins de la TPS, des exigences en matière de comptabilité, de déclaration et de remise pour les organismes de bienfaisance.

1998

- Augmentation des indemnités non imposables allouées aux bénévoles des services d'urgence.
- Autorisation accordée aux organismes de bienfaisance désignés de traiter certains services qu'ils rendent à des entreprises clientes, comme des services taxables aux fins de la TPS et de la taxe de vente harmonisée (TVH), leur permettant ainsi de concurrencer sur le même pied d'autres fournisseurs.
- Allocation d'un traitement équivalent à celui des exploitants commerciaux, aux fins de la TPS/TVH, aux organismes de bienfaisance autorisés exploitant des comptoirs de retour de bouteilles consignées.

Personnes handicapées

1996

- Élargissement de la détaxation au titre de la TPS aux personnes handicapées qui achètent des appareils orthopédiques et des orthèses.
- Bonification du crédit d'impôt pour personnes infirmes à charge.

1997

- Élargissement du crédit d'impôt pour frais médicaux.
- Abolition du plafond de la déduction des frais d'un préposé aux soins.
- Instauration d'un crédit remboursable pour frais médicaux pour les personnes ayant un revenu gagné.
- Élargissement de la définition d'un bénéficiaire privilégié aux fiducies établies au profit de personnes handicapées.

1998

- Création d'un crédit d'impôt pour les aidants naturels qui prennent soin de proches parents âgés ou handicapés.
- Élargissement du Régime d'accession à la propriété aux personnes handicapées.
- Inclusion des frais de formation des aidants naturels au crédit d'impôt pour frais médicaux.
- Autorisation accordée aux ergothérapeutes et aux psychologues de donner leur attestation aux fins du crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- Exonération de la TPS et de la TVH des services de soins de relève.

1999

- Proposition d'élargir le crédit pour frais médicaux afin d'améliorer l'aide fiscale pour les personnes handicapées.

Mesures relatives à l'impôt des particuliers permettant de mieux cibler les avantages fiscaux

1994

- Abolition de l'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 \$.
- Élargissement de l'assiette de l'impôt minimum de remplacement.
- Resserrement de l'utilisation des abris fiscaux.
- La première tranche de 25 000 \$ d'assurance-vie offerte par l'employeur devient imposable.
- Instauration d'un test de revenu s'appliquant au crédit en raison de l'âge.

1995

- Élimination des avantages fiscaux offerts par le biais des fiducies.
- Abaissement du seuil de tolérance des cotisations excédentaires à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour le faire passer de 8 000 \$ à 2 000 \$.
- Plafonnement à 13 500 \$ des régimes de pension agréés (RPA) à cotisations déterminées et des REER jusqu'en 2002 et 2003, respectivement.
- Élimination du report des allocations de retraite pour les années de service après 1995.
- Élimination des doubles demandes de crédit personnel durant l'année de faillite personnelle.

1996

- Annonce de nouvelles règles touchant les contribuables qui entrent au Canada ou qui le quittent pour que les gains qui s'accumulent pendant qu'un contribuable réside au Canada soient assujettis à l'impôt canadien.
- Plafonnement du montant admissible au titre des RPA à cotisations définies à 1 722 \$ par année de service jusqu'en 2005 (cette mesure touche uniquement les particuliers dont le revenu est supérieur à 75 000 \$).
- Réduction de la limite d'âge de 71 à 69 ans pour le report d'impôt sur les sommes versées dans les REER et les RPA.
- Limitation accrue des abris fiscaux basés sur une différence entre revenu et dépenses.

1998

- La déduction des primes que des travailleurs indépendants versent à un régime complémentaire d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires est permise.
- Élargissement de la définition de chantier de travail particulier.
- Clarification du traitement fiscal des frais de déménagement.
- Renforcement de l'intégrité du régime des biens culturels certifiés.
- Élargissement des règles régissant les options des employés pour permettre l'acquisition de parts de fiducies de fonds communs de placement.

1999

- Proposition d'empêcher le fractionnement du revenu avec des mineurs.
- Proposition de combler les lacunes des règles d'imposition du revenu tiré de placements dans un fonds d'investissement étranger et du transfert de fiducies non résidentes.
- Proposition de règles spéciales sur l'imposition des paiements forfaitaires rétroactifs.
- Proposition de rendre plus équitable le régime applicable au revenu gagné par des organismes communautaires.

Mesures relatives à l'impôt des sociétés permettant de mieux cibler les avantages fiscaux

1994

- Élimination, pour les grandes sociétés privées, de la déduction aux petites entreprises et des bénéficiaires de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) de pointe.
- Réduction de la déduction pour frais de repas et de représentation de 80 % à 50 % afin de tenir compte du volet « consommation personnelle » de ces dépenses.
- Majoration du taux de l'impôt sur les dividendes d'entreprise reçus par une société de placement privée.
- Adoption de mesures pour assurer le calcul approprié du revenu des institutions financières aux fins de l'impôt.
- Élimination de l'avantage pour les exécutants de RS&DE à fin unique.
- Réduction des crédits d'impôt à l'investissement régional.
- Modification des critères permettant aux sociétés d'assurances de demander la déduction des provisions aux fins de l'impôt.
- Adoption de mesures pour garantir que les entreprises ne puissent éviter de payer un impôt lors de réorganisations papillon.
- Resserrement des règles sur les sociétés étrangères affiliées.
- Resserrement des règles sur la remise des dettes.

1995

- Augmentation de l'impôt sur les bénéfices des grandes sociétés (IGS) et de la surtaxe des sociétés.
- Instauration d'une surtaxe temporaire imposée aux banques et aux grandes institutions de dépôt.
- Abolition du report d'impôt relatif aux bénéfices d'entreprises non constituées en société.
- Abolition de la possibilité de reporter les revenus de placements de sociétés de portefeuille privées.
- Remplacement de l'abri fiscal pour productions cinématographiques pour les films canadiens par un crédit d'impôt.
- Resserrement des règles liées à un contrat de RS&DE avec lien de dépendance.
- Instauration de mesures volontaires de déclaration par l'industrie de la construction.
- Resserrement des règles liées aux pertes apparentes.

Mesures relatives à l'impôt des sociétés permettant de mieux cibler les avantages fiscaux (suite)

1996

- Prorogation de la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt.
- Réduction de l'aide fiscale consentie aux sociétés de capital à risque de travailleurs.
- Resserrement des règles gouvernant la déduction pour ressources.
- Abrogation des règles sur les sociétés d'exploration en commun.
- Resserrement des critères d'admissibilité de diverses dépenses au titre des actions accréditives.
- Amélioration des mesures incitatives à l'investissement dans les sources d'énergie renouvelable.
- Établissement d'un plafond sur les salaires versés à des personnes avec lien de dépendance donnant droit au crédit à la RS&DE.

1997

- Prorogation de la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt.
- Remplacement de l'abri fiscal utilisé pour financer des films étrangers par un crédit d'impôt.

1998

- Prorogation de la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt.
- La déduction des droits compensateurs et antidumping est permise.
- Prolongation du délai relatif aux distributions en fin d'année effectuées par les fiducies de fonds communs de placement.
- Harmonisation de la désignation des institutions financières aux fins de l'IGS et à d'autres fins.
- La déduction des provisions pour tremblements de terre est permise.
- Prévention des avantages imprévus en vertu du régime de RS&DE.
- Amélioration d'un ensemble de règles de fiscalité internationale.

1999

- Proposition de proroger la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôts.
- Proposition d'assurer l'imposition équitable des activités de production d'électricité.
- Proposition de préciser le statut fiscal des fonds non résidents qui engagent des fournisseurs de service canadiens.
- Proposition de mettre à jour les règles régissant les Sociétés à capital de risques de travailleurs (SCRT) pour les rendre compatibles avec les programmes provinciaux, et de corriger des problèmes liés à la restructuration des sociétés.
- Proposition d'améliorer les réductions pour amortissement afin d'encourager l'utilisation productive de gaz de torche.

Mesures relatives à la taxe de vente permettant de mieux cibler les avantages fiscaux

1996 et 1997

- Resserrement des règles, aux fins de la TPS, régissant les demandes de crédits de taxe sur intrants et de remboursements des grandes entreprises et des entités exonérées.
- Renforcement des règles de la TPS relatives aux fiducies, aux successions et aux sociétés de personnes pour assurer un traitement équitable et cohérent à des entreprises semblables organisées différemment.
- Précision des critères utilisés pour la définition des entreprises traitées, aux fins de la TPS, comme si elles étaient en concurrence avec des institutions financières.
- Autorisation accordée aux sociétés opératrices de recouvrer la TPS payée sur des remboursements à des détenteurs de garantie.
- Élargissement, aux entreprises non résidentes, du programme de remboursement de la TPS sur l'hébergement aux visiteurs au Canada.
- Élargissement de la détaxation et des dispositions de rabais pour les biens et services exportés.
- Resserrement des règles relatives aux biens immobiliers pour assurer que tous les constructeurs d'immeubles résidentiels à logements multiples soient traités équitablement.

1998

- Amélioration du programme de remboursements aux visiteurs de la TPS et de la TVH.
- Amélioration du mécanisme parallèle de perception à l'égard des personnes faisant de la vente directe.

Simplification de l'administration fiscale et amélioration de l'exécution

1994 – 1997

- Intensification des programmes d'éducation et de sensibilisation.
- Amélioration des systèmes de renseignement téléphonique pour les rendre plus faciles à utiliser.
- Rencontre avec des groupes de contribuables, comme les aînés et les immigrants, pour les aider à se conformer aux lois.
- Création d'un numéro d'enregistrement unique pour simplifier l'inscription des employeurs, des entreprises et des importateurs-exportateurs aux fins du versement de la TPS.
- Création d'un « Guichet d'affaires » pour offrir le service à partir d'un guichet unique aux petites entreprises.
- Simplification des rapports de listes de paie des petites entreprises.
- Réduction des coûts d'observation pour les petites et moyennes entreprises par la coordination des vérifications de TPS, d'impôt sur le revenu et de taxes d'accise.
- Adoption de mesures visant à simplifier et à accélérer le dédouanement.
- Mise en oeuvre d'une nouvelle démarche de vérification des grandes entreprises, y compris un protocole de vérification.
- Resserrement des mesures pour contrer l'économie souterraine.
- Proposition d'une identification plus hâtive des stratagèmes abusifs d'évitement fiscal et d'abris fiscaux.
- Amélioration continue de modèles de risque perfectionnés pour déterminer les secteurs de risque élevé et établir une approche sectorielle aux fins de l'observation des lois par les petites et moyennes entreprises.
- Renonciation aux pénalités dans les cas de divulgation volontaire afin d'inciter les contribuables à se conformer volontairement aux lois.
- Dispositions sur l'échange d'information pour aider à contrer le problème des paradis fiscaux.
- Proposition de nouvelles règles obligeant les résidents du Canada qui possèdent des biens étrangers dont la valeur dépasse 100 000 \$ à produire une déclaration de renseignements.
- Exigence de documentation adéquate des transactions relatives aux prix de transfert et application de nouvelles pénalités liées aux nouvelles cotisations établies par Revenu Canada.
- Augmentation des ressources de Revenu Canada aux fins des vérifications des prix de transfert.

1998

- Instauration de la déclaration obligatoire des contrats fédéraux et de construction.

1999

- Proposition d'autoriser les sociétés à soustraire l'intérêt sur les trop-payés ou les moins-payés d'impôt.
- Proposition d'instaurer des pénalités administratives pour information trompeuse en matière fiscale, fournie par des tiers.
- Proposition d'améliorer l'administration de l'impôt grâce à la mise en commun de certains renseignements avec les provinces.
- Proposition de mesures pour réduire la contrebande du tabac.